

RBC Gestion mondiale d'actifs

Rapport climatique 2023 RBC Gestion mondiale d'actifs

Fondé sur les recommandations
du Groupe de travail sur l'information
financière relative aux changements
climatiques (GIFCC)



À propos du présent rapport

Dans le présent document, toute référence à RBC Gestion mondiale d'actifs (GMA) inclut les sociétés affiliées suivantes : BlueBay Asset Management LLP (pour la période de déclaration allant du 1er janvier 2023 au 1er avril 2023), RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (y compris Phillips, Hager & North gestion de placements), RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited (RBC GAM-UK) et RBC Global Asset Management (Asia) Limited, qui sont des filiales distinctes, mais affiliées de Banque Royale du Canada (RBC). Le 1er avril 2023, la majeure partie du secteur de la gestion d'actifs de BlueBay Asset Management LLP a été transférée à RBC GAM-UK et l'entreprise consolidée est exploitée sous le nom de RBC BlueBay Asset Management (RBC BlueBay)¹. Dans ce rapport, les références à RBC se rapportent à la Banque Royale du Canada et à ses filiales.

Dans le présent document, certaines stratégies de placement et catégories d'actifs, de risques ou de titres qui n'intègrent pas les critères ESG sont exclues des références à notre méthode de placement, aux types de placements applicables et aux placements et actifs sous gestion appartenant à la portée de l'analyse. À titre d'exemple de celles-ci, citons le marché monétaire, les stratégies d'achat à long terme, les stratégies passives et certaines stratégies de tiers gérées par des sous-conseillers, ou certains instruments dérivés ou en devises. Dans la plupart de ces cas, sinon dans tous les cas, RBC GMA n'entretient pas de dialogue avec les émetteurs. Le présent document traite de nos placements qui intègrent les critères ESG.

Il s'agit du quatrième rapport climatique RBC GMA s'appuyant sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Le Rapport climatique RBC GMA est publié conformément aux exigences réglementaires du Sourcebook de la Financial Conduct Authority – autorité réglementaire du Royaume-Uni – qui porte sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG Sourcebook). Les entités de RBC GMA faisant partie du champ d'application de l'ESG Sourcebook sont RBC GAM-UK et BlueBay Asset Management LLP. Les entités visées s'appuient sur le présent rapport, préparé par RBC GMA à l'échelle du groupe. Ces entités sont incluses dans le champ d'application du présent rapport, sauf indication contraire. Une déclaration de conformité confirmant que cette publication est conforme aux exigences du chapitre 2 de l'ESG Sourcebook est jointe à [l'annexe 4](#).

Période de déclaration

Sauf indication contraire, les données et les exemples du présent rapport reflètent les activités entreprises au cours de l'année civile 2023 (du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023).

Monnaie et mesure

Sauf indication contraire, tous les montants indiqués dans le présent document sont exprimés en dollars des États-Unis. Dans certains cas, les valeurs ont été arrondies. Il se peut donc que la somme ne corresponde pas au total.

¹Activités de RBC GMA à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Les titres garantis par des prêts (OLC) font toujours partie du BlueBay Asset Management LLP et n'ont pas été transférés à RBC GAM-UK le 1er avril 2023.

Table des matières

Lettre de notre chef des placements.....	4
À propos de RBC GMA	5
Notre démarche en matière d'investissement responsable	6
1. Changements climatiques et risques liés à la nature	7
1. Gouvernance.....	11
1.1 Surveillance des conseils	11
1.2 Rôle de la direction.....	12
2. Stratégie	15
2.1 Description des occasions et des risques liés au climat.....	16
2.2 Conséquences des occasions et des risques liés au climat	16
2.3 Analyse des scénarios sur le climat	20
3. Gestion du risque	23
3.1 Détermination et évaluation des risques liés au climat	23
3.2 Gestion des risques liés au climat.....	26
3.3 Gestion du risque d'investissement et changements climatiques	31
4. Paramètres et objectifs.....	32
4.1 Paramètres climatiques	32
4.2 Émissions attribuables à l'exploitation.....	43
4.3 Objectifs liés au climat.....	44
Annexe 1 : Portée de l'analyse et références pour les paramètres climatiques.....	45
Annexe 2 : Paramètres et méthodologie climatiques	46
Annexe 3 : Tableaux de données sur le climat.....	50
Annexe 4 : Déclaration confirmant la conformité de la déclaration par rapport au document ESG Sourcebook	53



Lettre de notre chef des placements

À RBC GMA, nous croyons que l'intégration des facteurs importants liés aux changements climatiques dans notre approche de placement peut améliorer les rendements ajustés au risque à long terme. Ce point de vue constitue le fondement de [l'approche en matière de changements climatiques](#) de RBC GMA.

Pour prendre en compte et intégrer efficacement les critères ESG importants dans les décisions de placement, les investisseurs ont besoin de renseignements fiables, cohérents et comparables de la part des émetteurs. Au cours de la dernière année, nous avons constaté des progrès importants dans ce domaine, avec la mise au point d'une nouvelle norme mondiale d'*information sur le climat* par l'*International Sustainability Standards Board*. C'est pourquoi, en décembre 2023, nous nous sommes joints à près de 400 organisations afin de déclarer notre soutien pour faire progresser l'adoption mondiale de cette norme (en savoir plus [ici](#)). Nous avons également poursuivi nos efforts visant à tirer parti des données et renseignements relatifs au climat pour produire des renseignements et prendre des décisions éclairées. En 2023, nous avons mis à profit notre infrastructure interne de données ESG pour mener des recherches sur le climat. Cela comprend la recherche continue sur les répercussions que la gestion de portefeuilles ayant des objectifs de réduction des émissions, l'utilisation de notre expertise en recherche quantitative pour évaluer les facteurs climatiques et l'inclusion d'autres actifs à revenu fixe d'États dans notre analyse sur le climat ont sur le rapport risque/rendement. Dans ce rapport, nous abordons nos recherches sur le climat et nos efforts continus visant à mesurer et évaluer les risques et les occasions liés au climat dans l'ensemble de nos placements.

La gérance active est un pilier fondamental de notre approche en matière de changements climatiques.

Nous exprimons notre point de vue sur les changements climatiques par un vote par procuration réfléchi et nous communiquons avec les émetteurs sur la gestion des risques et des occasions liés au climat, s'il y a lieu. Nous collaborons également avec des pairs aux vues similaires afin de faire progresser le dialogue sur les enjeux climatiques importants et de partager nos points de vue sur des sujets et d'aider à prendre des décisions d'investissement éclairées. Cette année, nous avons eu le plaisir de participer au lancement du premier indice de référence net zéro d'Engagement climatique Canada (ECC). Nous en étions un partenaire fondateur. ECC est une initiative du monde de la finance ayant pour mandat de favoriser la collaboration entre les investisseurs institutionnels et les sociétés canadiennes en vue d'assurer une transition équitable vers une économie carboneutre.

Comme le décrit [Notre ambition de carboneutralité](#), nous nous engageons à fournir rapidement des renseignements solidement étayés sur les engagements et les mesures que nous prenons relativement aux changements climatiques, et à rendre compte de façon transparente de nos progrès. C'est pour cette raison que nous nous sommes d'abord engagés volontairement à publier un rapport s'appuyant sur les recommandations du GIFCC en 2020. Le Rapport climatique 2023 est notre quatrième publication de ce type. Nous reconnaissons que nos clients souhaitent également obtenir plus de transparence sur la manière dont ils peuvent s'exposer aux risques ou aux occasions liés au climat ou y contribuer dans le cadre de leurs placements. En 2023, nous avons étendu nos rapports sur les paramètres climatiques aux clients institutionnels dans certains territoires, et nous continuerons de renforcer ces efforts au fil du temps.

Daniel E. Chornous, CFA

Chef des placements, RBC Gestion mondiale d'actifs

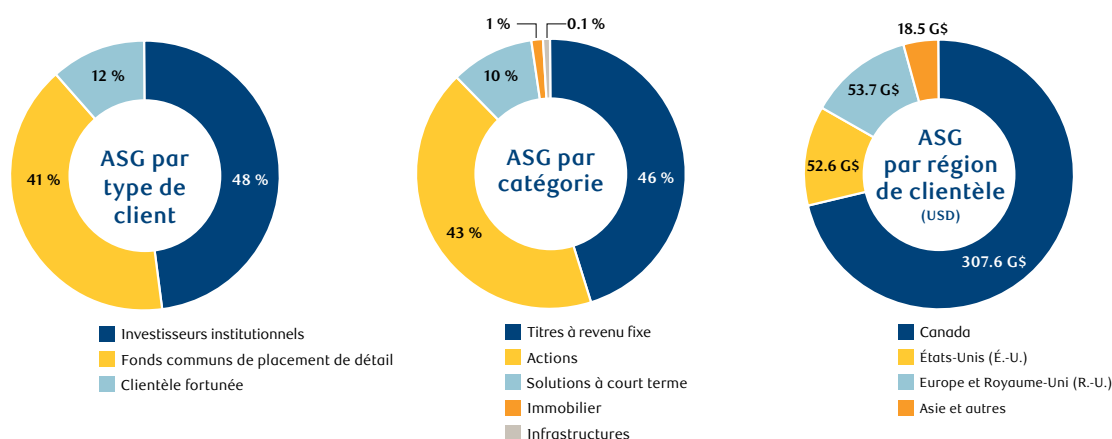
À propos de RBC GMA

RBC Gestion mondiale d'actifs est la division de gestion d'actifs de RBC. RBC GMA a des actifs sous gestion de 432,4 milliards de dollars US et compte plus de 1 650 employés au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie².

Nous sommes un fournisseur de services et de solutions de gestion de placements à l'échelle mondiale pour les investisseurs institutionnels, la clientèle fortunée et les particuliers. Nous offrons des comptes distincts, des fonds en gestion commune, des fonds communs de placement, des fonds de couverture, des fonds négociés en bourse (FNB) et des stratégies de placement spécialisées. Présentes dans différents marchés de capitaux et catégories d'actifs, nos équipes des placements chevronnées utilisent des stratégies tant traditionnelles que novatrices. Nos solutions de placement couvrent une vaste gamme de catégories d'actifs comme les actions, les titres à revenu fixe, les actifs alternatifs et les titres de marchés privés, et comptent des placements à l'échelle mondiale dans des sociétés émettrices et des émetteurs souverains des marchés développés et émergents.

Figure 1 : Répartition approximative de nos actifs sous gestion par type de clients, type d'actifs et situation géographique du client

Au 31 décembre 2023



Notre clientèle comprend les clients du secteur détail (52 %) et les clients institutionnels (48 %)³. Les investisseurs du secteur détail et leurs conseillers en services financiers choisissent les fonds communs de placement en fonction de leurs besoins et de leurs objectifs. Depuis longtemps, RBC GMA sert une clientèle institutionnelle, laquelle est diversifiée sur le plan

géographique : 40 % au Canada, 25 % aux États-Unis, 26 % en Europe et au Royaume-Uni et le reste en Asie et dans d'autres régions⁴. Les clients institutionnels établissent des mandats spécifiques, fondés sur leurs besoins et leurs objectifs, et RBC GMA travaille en étroite collaboration avec eux afin d'assurer une gérance responsable de leur capital.

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT CLIMATIQUE 2023

432,4 G\$ US

d'actifs sous gestion, au 31 décembre 2023

INTÉGRATION DES OCCASIONS ET DES RISQUES IMPORTANTS LIÉS AU CLIMAT

à notre processus de placement pour les types de placements applicables



9 Participation à missions de collaboration

axées sur les changements climatiques et à **3** portant sur les risques liés à la nature

Réalisation de plus de

1800

missions qui portaient sur des questions ESG en 2023*

Réalisation d'une analyse climatique pour

81 % (348,3 G\$ US)

du total des ASG de RBC GMA au 31 décembre 2023 dans notre Rapport climatique 2023 annuel. Cela représente **88 % des placements en actions** et **93 % des placements en titres à revenu fixe**

Fourniture aux équipes des placements de

TABLEAUX DE BORD TRIMESTRIELS SUR LE CLIMAT

contenant des données sur les émissions de dioxyde de carbone, le respect de l'objectif de zéro émission nette, les risques et les occasions liés à la transition, et l'analyse de scénarios climatiques**



Fourniture de **RAPPORTS CLIMATIQUES SUR LES PORTEFEUILLES** aux clients institutionnels de certaines régions, selon le cas**

*Ce chiffre peut comprendre des cas où nos équipes des placements ont communiqué plusieurs fois avec le même émetteur. Il se peut que les données ne reflètent pas toutes les discussions sur les questions ESG, car certaines d'entre elles ne sont peut-être pas été comptabilisées dans nos systèmes de suivi. Les discussions qui ne sont pas d'abord axées sur les critères ESG sont également exclues.** Ces rapports destinés au personnel avec contact clientèle respectent les exigences réglementaires du Royaume-Uni et comportent plusieurs paramètres climatiques pour les stratégies, les fonds ou les comptes de placement. Ils présentent notamment les émissions de dioxyde de carbone (chiffres absolus ou fondés sur l'intensité), les placements réalisés dans les secteurs à forte intensité carbonique, le respect de l'objectif de température et l'analyse de scénarios climatiques. **Les tableaux de bord sur le climat ne sont pas fournis pour toutes les stratégies de placement, et les paramètres climatiques peuvent varier d'un trimestre à l'autre.

²Au 31 décembre 2023.

³Au 31 décembre 2023. Selon l'analyse de RBC GMA. La clientèle du secteur détail comprend les fonds communs de placement du secteur détail et la clientèle fortunée indiqués dans le graphique ci-dessus.

⁴Au 31 décembre 2023. Selon l'analyse de RBC GMA.

Notre démarche en matière d'investissement responsable

À RBC GMA, l'investissement responsable est intégré à nos valeurs, à notre approche de la gestion de placements et à nos priorités stratégiques. Notre démarche en matière d'investissement responsable repose sur le fait que nos clients nous font confiance pour les aider à embellir leur avenir financier, que ce soit pour eux ou pour les bénéficiaires des portefeuilles qu'ils gèrent. Nous sommes responsables de la gérance des avoirs de nos clients. À ce titre, nous veillons à ce que les émetteurs dans lesquels nous investissons agissent dans l'intérêt à long terme de nos clients.

Notre démarche en matière d'investissement responsable repose sur trois piliers. Les actions spécifiques que nous entreprenons au regard de chacun de ces piliers visent à maximiser les rendements des placements de nos clients sans risque de perte indu. La démarche de RBC GMA repose sur les convictions fondamentales suivantes : That being an active, engaged, and responsible investor empowers us to enhance the long-term, risk-adjusted performance of our portfolios and is consistent with our fiduciary duty.

- Nous pouvons améliorer le rendement à long terme ajusté au risque de nos portefeuilles en agissant comme un investisseur actif, dynamique et responsable, dans le respect de notre devoir fiduciaire.
- Les émetteurs qui gèrent leurs risques et occasions importants en matière d'ESG⁵ sont plus susceptibles d'obtenir un
- Le dialogue direct avec les émetteurs permet souvent de faciliter le changement⁶.
- Les initiatives qui accroissent la transparence et qui favorisent l'efficacité des marchés financiers et l'accès équitable à ceux-ci profitent à tous les investisseurs et clients à l'échelle mondiale.
- La collaboration avec des investisseurs aux vues similaires peut nous permettre d'exercer une plus grande influence sur des enjeux d'importance pour nos placements.



Intégration ESG

Nos équipes de placement intègrent des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) importants dans leurs décisions de placement pour les types de placements applicables.

Gérance active

Pour les types de placement applicables, nous communiquons notre point de vue grâce à des votes par procuration et à un dialogue judicieux avec les sociétés émettrices. Nous amorçons également des dialogues avec les autorités réglementaires sur des enjeux ESG et nous collaborons avec d'autres investisseurs aux vues similaires, s'il y a lieu.

Solutions et rapports axés sur les clients

Nous adaptons nos solutions en fonction de la demande des clients et nous fournissons des rapports transparents et pertinents.

⁵ Les facteurs ESG importants désignent les facteurs ESG qui, à notre avis, sont les plus susceptibles d'avoir une incidence sur le rendement financier d'un émetteur ou d'un titre. Les critères peuvent dépendre entre autres du secteur et de l'industrie d'une société émettrice, ou en ce qui concerne les émetteurs souverains, de l'environnement économique, social et politique, ainsi que de l'accessibilité des ressources naturelles et de la dépendance vis-à-vis de celles-ci.

⁶ Dans certains cas de stratégies de placement en titres à revenu fixe, de placement quantitatif, d'achat à long terme, ou de stratégies passives ou de stratégies de tiers gérées par des sous-conseillers, RBC GMA n'entretient pas de dialogue avec les émetteurs.

Changements climatiques et risques liés à la nature

Par le passé, les risques liés à la nature, y compris ceux qui découlent de la perte de biodiversité, ont été abordés séparément des changements climatiques. On reconnaît toutefois de plus en plus [les liens entre les deux facteurs](#), une tendance qui se manifeste parallèlement à une attention accrue portée à [l'importance potentielle des risques à la nature pour les placements](#). Pour cette raison, RBC GMA a d'abord publié son point de vue sur les changements climatiques et les risques liés à la nature dans son [Rapport climatique 2022](#) et a décrit les principales activités liées à cette question. Depuis, nous avons continué de faire progresser notre démarche, qui comprend l'évaluation de l'exposition de RBC GMA aux facteurs liés à la nature.

Un cadre de l'information liée à la nature

Les services issus de la nature, y compris l'alimentation, l'eau propre, la formation des sols, la réglementation climatique, la purification de l'air et les services culturels tels que les loisirs et le tourisme, sont importants pour l'économie mondiale. Selon une étude du Forum économique mondial, plus de la moitié du produit intérieur brut (PIB) mondial dépend modérément ou fortement de la nature et de ses services⁷. Les effets systémiques possibles des facteurs liés à la nature sont également de plus en plus reconnus. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un accord juridiquement contraignant, le Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité, adopté par 188 pays en décembre 2022, constitue une étape importante, car il établit des objectifs, des cibles et des attentes pour les engagements nationaux visant à stopper et à renverser la perte de la nature⁸.

Bien que l'économie mondiale dépende de la nature, le manque de données et de méthodes uniformes et fiables a limité les efforts visant à quantifier les risques et les occasions connexes. Cela dit, des progrès ont récemment été réalisés, notamment la publication en septembre 2023 des recommandations finales du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD)⁹. Le TNFD fournit un cadre volontaire et des lignes directrices sectorielles pour la divulgation des relations de dépendance, des répercussions, des risques et des occasions liés à la nature¹⁰.

Description des répercussions sur la nature et des relations de dépendance avec la nature

Le TNFD définit les risques liés à la nature comme les menaces potentielles posées à une organisation du fait de ses relations de dépendance et de celles d'autres organisations avec la nature, ainsi que des impacts sur la nature. Ceux-ci peuvent découler de risques physiques, de transition et systémiques, qui peuvent entre autres perturber les activités ou les chaînes de valeur d'un émetteur, attiser la volatilité des prix des matières premières, ou entraîner des coûts d'adaptation, le délaissement d'actifs ou la destruction du capital. Il existe également des occasions liées à la nature, qui créent des résultats positifs pour les organisations et la nature du fait de la création de répercussions positives sur la nature ou de l'atténuation des répercussions négatives sur celle-ci.

Citons par exemple des activités permettant de prévenir, de réduire, d'atténuer ou de gérer les risques liés à la nature, ou celles qui visent à inverser la perte de milieux naturels, notamment au moyen de la restauration ou de la régénération de la nature, et grâce à des solutions fondées sur la nature.



Les relations de dépendance vis-à-vis de la nature tiennent compte de la mesure dans laquelle le déclin d'un service écosystémique peut faire courir un risque financier à une entreprise. Par exemple, les organisations dont les activités ou les revenus dépendent fortement de l'accessibilité de l'eau peuvent être confrontées à des risques de transition et physiques, qui peuvent entraîner des surcoûts ou une baisse des activités.



Les répercussions liées à la nature tiennent compte de l'interaction entre les activités d'une organisation et la nature et de la façon dont cette relation peut entraîner des risques directs et indirects, sur les plans de la réglementation, des aspects juridiques, de la réputation et des marchés. Les entités qui nuisent beaucoup à la nature, par exemple, en raison de leurs émissions ou de leurs déchets, peuvent courir un risque de responsabilité en raison des éventuels litiges..

⁷ New Nature Economy Report II: The Future of Nature and Business, Forum économique mondial, juillet 2020. [Lien](#)

⁸ COP15 : Nations adopt four goals, 23 targets for 2030 in landmark UN Biodiversity Agreement, Convention sur la diversité biologique, décembre 2022. [Lien](#)

⁹ Recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD), septembre 2023. [Lien](#)

¹⁰ Additional Guidance for financial institutions, TNFD, 19 septembre 2023. [Lien](#)

Perspective de RBC GMA sur les risques liés à la nature

RBC GMA voit d'un bon œil les recommandations finales du TNFD. Nous continuons de prendre des mesures pour évaluer l'importance des risques liés à la nature, y compris le déclin de la biodiversité, dans les portefeuilles de placements, notamment les répercussions sur les émetteurs et les relations de dépendance vis-à-vis de ceux-ci. Nous collaborons dans le cadre d'initiatives sectorielles et avec d'autres investisseurs sur des enjeux liés à la nature. Nos équipes des placements s'entretiennent également avec les émetteurs sur ces sujets, s'il y a lieu.

À l'avenir, RBC GMA visera à mettre l'accent sur ce qui suit :

- Continuer à acquérir des connaissances et une meilleure compréhension des risques importants que présentent des facteurs liés à la nature, en particulier la perte de biodiversité.
- Déterminer et évaluer l'importance relative des risques liés à la nature pour les placements, à la lumière des répercussions et des relations de dépendance, en nous appuyant sur les recommandations du TNFD.
- Continuer de travailler en collaboration avec d'autres investisseurs sur les questions liées à la nature, dans le cadre d'initiatives sectorielles, et de dialoguer avec les émetteurs à ce sujet, le cas échéant.

Méthode d'évaluation et de gestion des risques liés à la nature

RBC GMA peut être exposée à des répercussions liées à la nature et à des relations de dépendance vis-à-vis de celle-ci en investissant dans des émetteurs qui sont eux-mêmes exposés à ces facteurs. Par exemple, les émetteurs des secteurs d'activité suivants peuvent connaître d'importantes répercussions ou relations de dépendance importantes provenant de la nature : agriculture, foresterie et pêches, énergie, mines, transports, produits alimentaires et boissons, vêtements, services publics, produits chimiques, fabrication et construction¹¹. Les équipes des placements de RBC GMA tiennent compte de facteurs ESG importants, qui peuvent comprendre des facteurs liés à la nature, qu'elles jugent susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur ou le prix des placements.

Nos équipes des placements ont mis en place leurs propres processus pour intégrer des facteurs ESG importants et en déterminer l'importance relative, en s'appuyant sur des outils comme le tableau de l'importance relative du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), la recherche et les ressources internes, en discutant avec des experts de l'industrie, et la recherche externe et orientée vendeur. Elles disposent également de données et d'informations pour gérer l'exposition au risque de leurs portefeuilles, ainsi que de données disponibles sur des facteurs très variés, y compris des facteurs financiers et liés à la nature. Les équipes des placements prennent en compte les facteurs ESG importants dans leurs décisions de gestion de portefeuille, de manière à compléter leurs approches et mandats de placement pour les types de placements applicables. De plus, le vote

par procuration, le dialogue auprès des émetteurs et des organismes de réglementation et la collaboration avec les investisseurs et les associations aux vues similaires sont des éléments importants de nos activités de gestion active.

ACTIVITÉS DE GÉRANCE ACTIVE LIÉES À LA NATURE

Dialogue : Nos équipes des placements peuvent rencontrer régulièrement les représentants des entités émettrices dans lesquelles nous investissons. Souvent, leurs discussions portent sur les risques et les occasions liés aux critères ESG d'une importance capitale pour nos placements. Les sujets ESG particuliers qui seront abordés seront choisis en fonction de leur importance relative et nous rendrons compte régulièrement des missions liées aux critères ESG (consultez les rapports à ce titre [ici](#)). Par exemple, l'équipe Actions, Marchés émergents RBC a dialogué avec une société sud-coréenne à petite capitalisation qui fournit des solutions chimiques sur la biodiversité et la perte de la nature afin de mieux comprendre la gestion des risques connexes. L'équipe Actions mondiales RBC a dialogué avec une société du secteur des biens de consommation de base sur les stratégies en matière de biodiversité, d'eau et d'agriculture régénératrice. Dans la foulée, une décision d'investir a été prise en 2022¹².

Vote par procuration : Nos activités de vote par procuration sont régies par nos [Directives de vote par procuration](#) (les Directives)¹³ qui comprennent des directives de vote sur les facteurs liés à la nature, comme l'incidence d'un émetteur sur l'environnement (p. ex., émissions toxiques, risques liés à l'eau, responsabilités environnementales). Nous exerçons nos droits de vote rattachés à nos actions de façon indépendante et les examinons au cas par cas, conformément à nos Directives. Au cours des dernières années, il a notamment été procédé à l'examen des propositions des actionnaires liées à la nature concernant l'eau et la déforestation. Les dossiers des votes par procuration de nos fonds de détail sont accessibles au public sur nos sites Web régionaux et sont mis à jour périodiquement, conformément à des règlements applicables.

Collaborations : RBC GMA continue d'appuyer l'initiative Investors Policy Dialogue on Deforestation (initiative IPDD), coprésidée par RBC BlueBay qui contribue directement aux efforts de celle-ci au Brésil et en Indonésie (depuis 2023). Parmi les autres initiatives de collaboration liées à la nature auxquelles nous participons, mentionnons l'initiative Farm Animal Investment Risk & Return (FAIRR) et le champ de travail de l'Emerging Markets Investors Alliance (EMIA), qui est axé sur la déforestation provoquée par les producteurs alimentaires.

¹¹The Climate-Nature Nexus, An investor guide to expanding from climate- to nature- data, Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ-WCMC), Initiative de financement de la biodiversité, avril 2022. [Lien](#)

¹² Adhésion de RBC GMA au Code britannique de gestion 2022. [Lien](#)

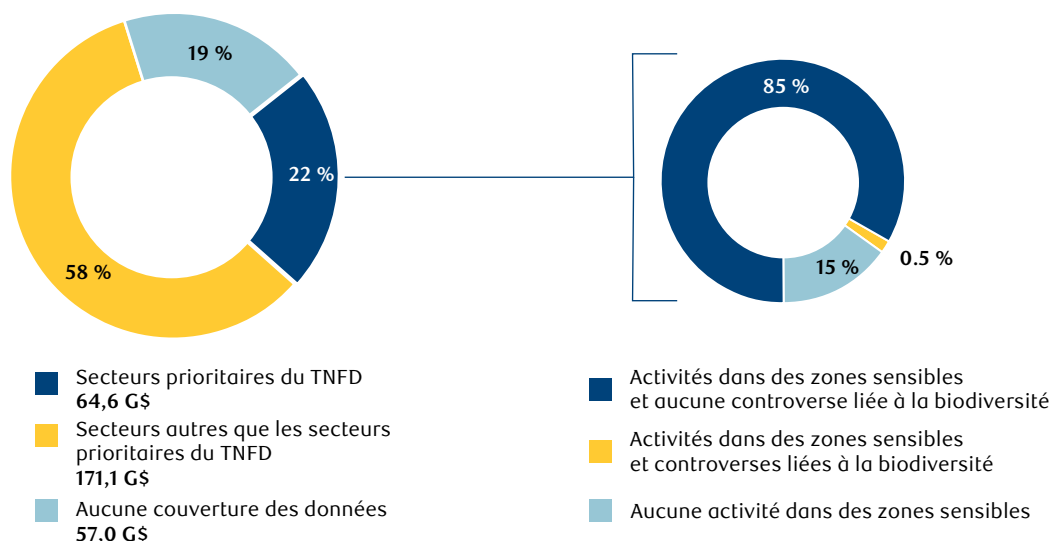
¹³ Pour les régions concernées. Nos directives de vote par procuration habituelles s'appliquent au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Dans tous les autres marchés, RBC GMA applique les politiques de vote par procuration de référence locales d'Institutional Shareholder Services (ISS).

Évaluation par RBC GMA de l'exposition à des facteurs liés à la nature

En 2023, RBC GMA a évalué l'exposition de nos placements dans des titres à revenu fixe de sociétés et des actions aux relations de dépendance liées à la nature et aux répercussions pour les secteurs prioritaires, qui sont un paramètre de base pour les gestionnaires d'actifs recommandés par le TNFD¹⁴. Cette analyse montre que 22 % (64,6 milliards de dollars US) des placements en actions et en obligations de sociétés de RBC GMA concernent des secteurs prioritaires du TNFD¹⁵. L'exposition à un secteur prioritaire du TNFD n'est pas nécessairement un indicateur du risque que peuvent courir les émetteurs de ce secteur. À ce titre, nous avons également évalué si les émetteurs de ces secteurs exercent leurs activités dans des zones sensibles ou s'ils font l'objet de controverses liées à la biodiversité¹⁶. Pour les actifs investis dans les secteurs prioritaires du TNFD, 85 % des émetteurs peuvent exercer des activités dans des zones sensibles. Cependant, seulement 0,5 % a également fait l'objet de controverses liées à la biodiversité¹⁷.

Figure 2 : Placements de RBC GMA en actions et en obligations de sociétés des secteurs prioritaires du TNFD, et activités dans des zones sensibles ou faisant l'objet de controverses liées à la biodiversité¹⁸

Au 31 décembre 2023



Pour mieux comprendre l'importance des relations de dépendance vis-à-vis de la nature et des répercussions sur celle-ci pour les placements dans les secteurs prioritaires, nous avons utilisé l'outil Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure (ENCORE)¹⁹. D'après cette analyse (voir la figure 3), l'incidence la plus importante liée à la nature de ces placements dans tous les secteurs concerne la pollution, et la plus importante relation de dépendance concerne la qualité et l'accessibilité de l'eau. Il convient de noter que l'importance de tout risque lié à cette exposition est influencée par les mesures prises par les émetteurs pour atténuer le risque et les répercussions éventuelles sur l'évaluation ou le cours des titres et à quel degré.

¹⁴ Additional Guidance for financial institutions, TNFD, 19 septembre 2023. [Lien](#)

¹⁵ Nous avons catégorisé les titres de sociétés que nous détenons dans seize secteurs prioritaires du TNFD, en fonction du code de classification de la Nomenclature des activités économiques (NACE) de l'entité juridique pour l'activité génératrice du plus haut revenu. Voir la portée de l'analyse à l'annexe 1.

¹⁶ La détermination des zones sensibles est fondée sur les paramètres de filtrage MSCI sur le plan des zones sensibles du point de vue de la biodiversité et de la déforestation, qui permettent d'épingler les sociétés exerçant des activités dans des zones sensibles du point de vue écologique ou risquant de participer, directement ou indirectement à la déforestation, à l'aide de données fondées sur la localisation ([lien](#)). Les activités dans des zones sensibles sont définies comme des entreprises ayant au moins trois biens corporels connus dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité, c'est-à-dire des forêts saines, des zones où la biodiversité est intacte, des zones principales de conservation ou des fronts de déforestation. Les activités menées dans des zones sensibles et les controverses liées à la biodiversité visent les entreprises qui déclarent avoir des activités situées dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci et qui ont été impliquées dans des controverses ayant des répercussions néfastes graves ou très graves pour l'environnement. Toutes les données en date du 31 décembre 2023, analyse de RBC GMA fondée sur MSCI ESG Research MSCI

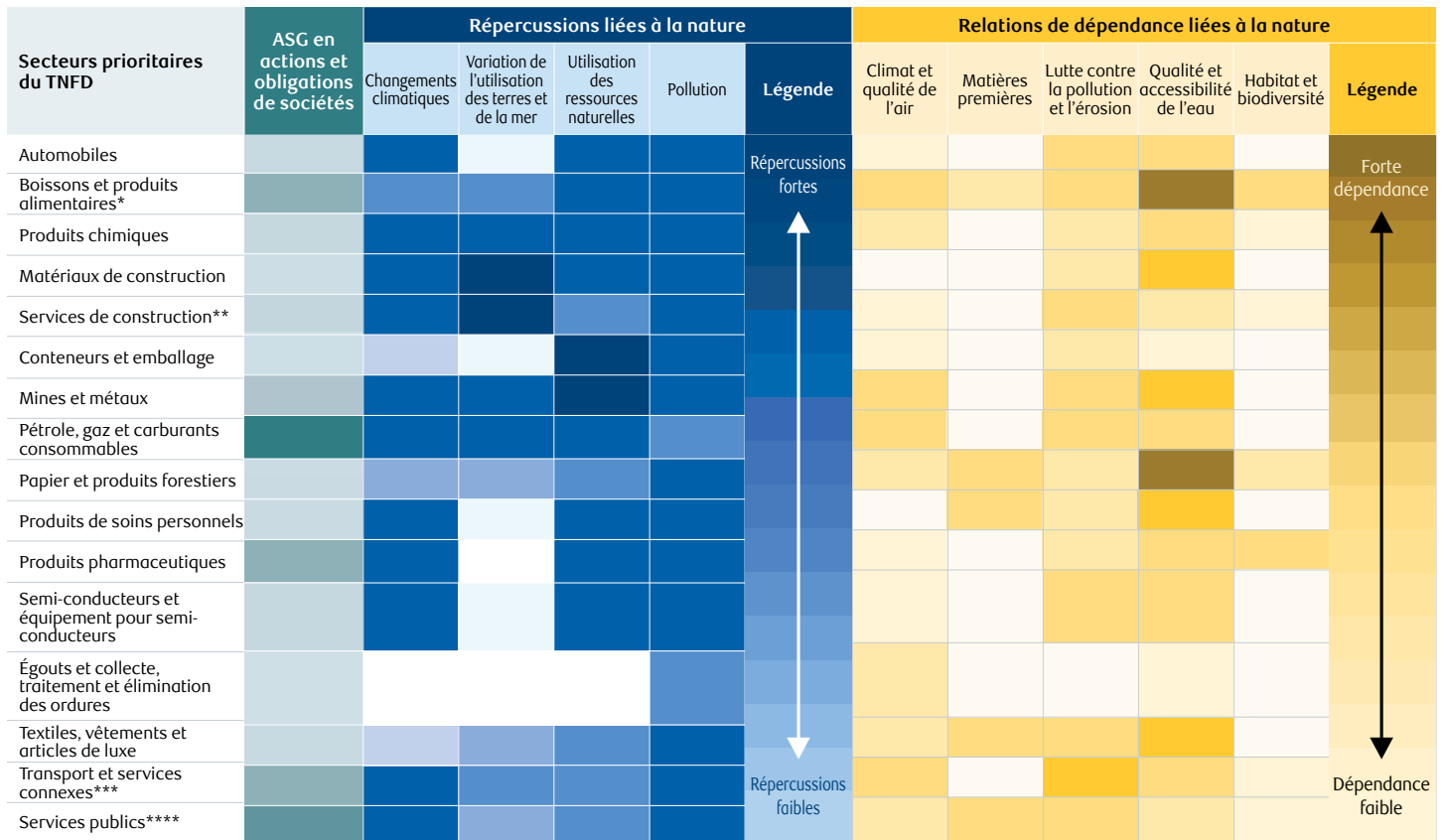
¹⁷ Secteurs prioritaires du TNFD d'après Additional Guidance for financial institutions, TNFD, 19 septembre 2023. [Lien](#). Toutes les données en date du 31 décembre 2023, analyse de RBC GMA fondée sur MSCI ESG Research MSCI®.

¹⁸ Consultez la portée de la l'analyse à l'annexe 1. Analyse de RBC GMA, fondée sur la recherche ESG de MSCI, MSCI®.

¹⁹ L'outil ENCORE est tenu et mis à jour par Global Canopy, l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI) et le PNUE-WCMC. Accès le 7 février 2024. [Lien](#)

Figure 3 : Placements de RBC GMA en actions et en obligations de sociétés des secteurs prioritaires du TNFD – répercussions sur la nature et relations de dépendance avec la nature

Au 31 décembre 2023²⁰



*y compris l'agriculture

**y compris la fabrication de produits métalliques

***y compris les sociétés aériennes assurant le transport de passagers

****y compris les services publics d'électricité, les services publics de gaz, les producteurs indépendants d'énergie et d'électricité renouvelable et les services de distribution d'eau

²⁰ Consultez la portée de l'analyse à l'annexe 1. Analyse de RBC GMA, fondée sur les données ENCORE. Lien. Les répercussions sur la nature et les relations de dépendance vis-à-vis de celle-ci sont définies selon ENCORE, mais regroupées selon l'analyse de RBC GMA. Les regroupements de RBC GMA (avec les catégories ENCORE entre parenthèses) sont les suivants : Répercussions sur la nature : changements climatiques (émissions de GES), utilisation des terres et de l'eau (utilisation des écosystèmes d'eau douce, utilisation des écosystèmes d'eaux marines, utilisation des écosystèmes terrestres), utilisation des ressources naturelles (utilisation de l'eau, utilisation d'autres ressources), pollution (perturbations, polluants atmosphériques autres que les GES, polluants solides, déchets solides, polluants des eaux). Pour les relations de dépendance vis-à-vis de la nature : climat et qualité de l'air (régulation du climat, filtration, ventilation), matières premières (énergie, fibres et autres matériaux d'origine animale), lutte contre la pollution et l'érosion (stockage et atténuation de flux massiques, dépollution biologique, dilution de l'atmosphère et des écosystèmes, médiation des incidences sensorielles, protection contre les inondations et les tempêtes, stabilisation des masses et contrôle de l'érosion), qualité et accessibilité de l'eau (eaux souterraines, eaux de surface, maintien des débits d'eau, qualité de l'eau), habitat et biodiversité (matériels génétiques, pollinisation, lutte contre les maladies, lutte antiparasitaire, maintien des habitats d'alevinage et qualité du sol).



1. Gouvernance

Gouvernance de l'organisation en ce qui concerne les occasions et les risques liés au climat.

Aperçu de la structure de gouvernance

RBC GMA comprend les sociétés affiliées régionales suivantes : RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited, RBC Global Asset Management (Asia) Limited et BlueBay Asset Management LLP²¹.

Chaque société affiliée de RBC GMA possède l'expertise qui est directement liée à ses marchés respectifs, que ce soit en matière de placement, de droit ou de services à la clientèle. Les sociétés affiliées respectent tous les règlements applicables aux marchés dans lesquels elles exercent leurs activités. Chacune a son propre conseil d'administration (les conseils), responsable de surveiller les activités et la stratégie à l'échelle de la région. Cette structure permet à RBC GMA de maintenir sa présence mondiale, à l'aide de professionnels de terrain hautement qualifiés dans les marchés importants pour RBC GMA et ses clients. Sauf indication contraire, les sociétés affiliées de RBC GMA suivent les stratégies, politiques et processus de gestion des risques établis à l'intention de RBC GMA.²² Grâce à cette politique de surveillance et d'intégration à l'échelle de la société, toutes les unités de RBC GMA ont la même vision, les mêmes valeurs et la même culture, et répondent aux mêmes priorités stratégiques.

1.1 Surveillance des conseils

Décrire la surveillance des occasions et des risques liés au climat exercée par les conseils

Les conseils surveillent les résultats globaux de leurs entités respectives, notamment la réponse aux priorités stratégiques

s'appliquant à l'investissement responsable. Les conseils peuvent prendre en compte les enjeux climatiques dans leurs processus de décisions stratégiques, financières ou autres.

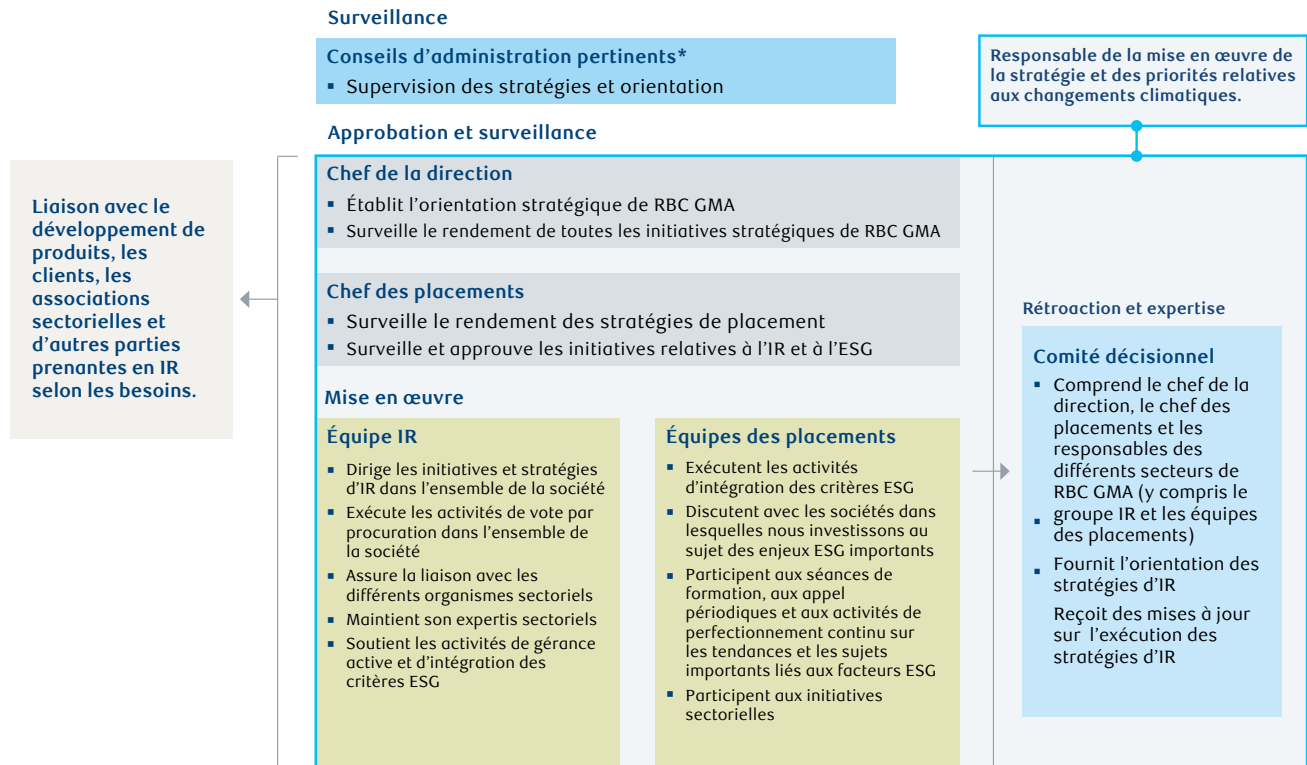
Les conseils délèguent la responsabilité de la mise en œuvre des priorités stratégiques au Comité de direction RBC GMA (le Comité de direction). Le Comité de direction a retenu l'avancement de l'investissement responsable, dont les changements climatiques, parmi les objectifs stratégiques de l'organisation. Le chef de la direction examine toutes les priorités stratégiques, y compris celles qui se rapportent à l'investissement responsable, et en rend compte aux conseils tous les ans.

Le mandat du Comité de direction porte principalement sur les questions stratégiques qui ont une incidence importante pour plusieurs unités de RBC GMA, ou sur les questions qui peuvent influencer de manière significative sur la réussite globale de RBC GMA. Le Comité de direction est composé entre autres du chef de la direction, du chef des placements et de dirigeants de l'équipe Investissement responsable et de nos équipes des placements. Depuis 2022, le Comité de direction reçoit régulièrement une note informative sur le climat, qui fait le point sur des thèmes tels que les évolutions de la réglementation et de la concurrence, les initiatives collaboratives ou les paramètres climatiques.

²¹ Jusqu'au 1er avril 2023, BlueBay Asset Management LLP était une personne morale distincte de RBC GMA, mais faisant partie de son groupe. Le 1er avril 2023, la majorité des activités de BlueBay Asset Management LLP ont été transférées à RBC GAM-UK et l'entreprise consolidée est exploitée sous le nom de RBC BlueBay Asset Management (RBC BlueBay).

²² Dans certains cas, les stratégies, politiques et processus de gestion des risques peuvent différer pour les sociétés affiliées de RBC GMA.

Figure 4 : Surveillance de la gouvernance des changements climatiques par RBC GMA



*Jusqu'au 1er avril 2023, BlueBay Asset Management LLP était une personne morale distincte de RBC GMA, mais faisant partie de son groupe. Le 1er avril 2023, la majorité des activités de BlueBay Asset Management LLP ont été transférées à RBC GAM-UK et l'entreprise consolidée est exploitée sous le nom de RBC BlueBay Asset Management (RBC BlueBay).

1.2 Rôle de la direction

Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés au climat

Le Comité de direction examine [Notre démarche en matière d'investissement responsable](#) et [Notre approche en matière de changements climatiques](#). Celles-ci énoncent les priorités stratégiques et les engagements de RBC GMA en matière d'investissement responsable. Tous les trimestres, le premier directeur général et chef, Investissement responsable, fait rapport au Comité de direction sur les priorités stratégiques liées à l'investissement responsable, y compris les changements climatiques. Le chef de la direction examine toutes les priorités stratégiques, lesquelles peuvent inclure l'investissement responsable, et en rend compte aux conseils tous les ans.

Le Comité de direction a retenu l'avancement de l'investissement responsable, dont les changements climatiques, parmi les objectifs stratégiques de l'organisation. La responsabilité des initiatives stratégiques est confiée aux cadres supérieurs concernés, dont la rémunération annuelle directe est notamment fonction de l'évaluation du rendement de ces initiatives. La rémunération individuelle des membres de l'équipe Investissement responsable est principalement liée aux activités d'investissement responsable et de gérance de RBC GMA. Les gestionnaires de portefeuille et les analystes reçoivent une rémunération variable qui comporte un volet lié à l'investissement responsable.

Les rôles de surveillance de la haute direction ayant des responsabilités mondiales dans le domaine des changements climatiques comprennent ce qui suit :

- Le chef de la direction de RBC GMA surveille le rendement de toutes les sociétés affiliées de RBC GMA. Le chef des placements et le chef de l'exploitation de RBC GMA relèvent du chef de la direction.
- Le chef des placements de RBC GMA surveille les stratégies, les politiques et le rendement d'investissement pour toutes les sociétés affiliées. Les chefs de toutes les équipes des placements et de l'équipe Investissement responsable relèvent du chef des placements.
- Le chef de l'exploitation de RBC GMA surveille l'exploitation et la technologie, y compris les stratégies, politiques, risques et initiatives connexes de toutes les sociétés affiliées.
- Le premier directeur général et chef, Investissement responsable surveille les activités d'investissement responsable à l'échelle de RBC GMA, ainsi que la mise en œuvre des stratégies correspondantes par l'équipe centrale Investissement responsable de RBC GMA.
- Les chefs des équipes des placements à l'échelle mondiale sont responsables de l'établissement et de la mise en œuvre des processus d'intégration des critères ESG pour les stratégies applicables.

- Les chefs des secteurs institutionnel et détail surveillent le développement de produit, ce processus étant révisé par un Comité de gestion de produit, sous la supervision du chef des placements et du chef de la direction. Les nouveaux produits sont soumis à l'examen et aux commentaires du chef de l'exploitation, du premier directeur général et chef, Investissement responsable et de membres des équipes Risque d'investissement, Politique de placement, Conformité et Affaires contentieuses.
- En 2023, nous avons mis sur pied un Comité de l'investissement responsable interne, axé sur la supervision des évolutions réglementaires ESG dans les régions Europe, Moyen-Orient et Afrique et APAC²³.

Les équipes qui ont des rôles et des responsabilités spécifiques dans le domaine des changements climatiques sont les suivantes :

Équipe Investissement responsable (IR)

L'équipe Investissement responsable est composée de dix-sept employés à temps plein qui possèdent des expertises combinées sur les critères ESG, la gestion du risque, l'ingénierie des données et des connaissances juridiques²⁴. Le premier directeur général et chef, Investissement responsable relève directement du chef des placements et siège à plusieurs comités de direction, parmi lesquels le Comité de direction et le Comité directeur sur le climat RBC, qui assure la coordination de la stratégie climatique de RBC et de sa mise en œuvre.

L'équipe Investissement responsable est une fonction centralisée dont la principale responsabilité consiste à diriger les activités d'investissement responsable et de gestion à l'échelle de la société. Cette responsabilité suppose les tâches suivantes :

- Élaborer des stratégies et des politiques d'investissement responsable cohérentes aux fins de l'approbation du Comité de direction, notamment [Notre démarche en matière d'investissement responsable](#), [Notre approche en matière de changements climatiques](#) et [Notre ambition de carboneutralité](#). Les [directives de vote par procuration](#) sont approuvées par le Comité responsable du vote par procuration.
- Appuyer l'intégration des critères ESG en offrant aux équipes des placements des recherches et des informations liées à l'ESG, assurer les relations avec les fournisseurs et informer les équipes des nouveaux outils, des tendances et des meilleures pratiques d'intégration des critères ESG. L'équipe Investissement responsable examine également les processus d'intégration des critères ESG au sein des équipes des placements et facilite l'amélioration continue des pratiques et de la technologie

- Exécuter et gérer les activités de vote par procuration de RBC GMA, y compris les procurations, et diriger la revue et mise à jour annuelle des Directives de vote par procuration de RBC GMA²⁵. RBC GMA vote généralement de la même façon dans tous les fonds gérés à l'interne, conformément aux directives de vote par procuration de RBC GMA. Cette fonction est centralisée, car selon nous, les principes que nous appliquons au vote par procuration sont dans l'intérêt supérieur de tous les actionnaires et clients qui investissent dans les sociétés de notre portefeuille. L'équipe Investissement responsable examine chaque vote individuellement et sollicite l'avis des équipes des placements au sujet de questions spécifiques, afin de s'assurer que le vote reflète les intérêts de nos clients. Les questions peuvent être de nature systémique, ou porter sur des aspects spécifiques à la société en portefeuille.
- Participer à des initiatives collaboratives sur des questions liées aux critères ESG avec des investisseurs aux vues similaires et des organisations et coalitions nationales ou internationales, le cas échéant. L'équipe Investissement responsable soutient également les initiatives directes et collaboratives, et y participe en assurant la liaison avec les émetteurs et les équipes des placements, s'il y a lieu.
- Entretenir son expertise sur les nouvelles tendances ESG et les enjeux ESG importants, et élaborer des documents d'information clientèle et des articles de leadership avisé au sujet des activités et perspectives de RBC GMA en matière d'investissement responsable.

Équipes des placements

Présentes dans différents marchés de capitaux et catégories d'actifs, les équipes des placements de RBC GMA gèrent des stratégies de placement traditionnelles aussi bien que novatrices. Nos équipes des placements intègrent les critères ESG importants à leurs décisions de placement pour les types de placement applicables. Puisque les équipes des placements achètent, vendent et gèrent directement des placements au nom de nos clients, elles sont les mieux outillées pour intégrer les aspects ESG à leur processus de placement. Ainsi, leur approche d'intégration des critères ESG vise à ajouter de la valeur et constitue un complément au processus de placement caractéristique de l'équipe. Les responsabilités particulières des équipes des placements liées à l'investissement responsable comprennent :

²³ Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMOA) et Asie-Pacifique.

²⁴ En 2023, l'équipe Gouvernance et investissement responsable a été renommée l'équipe Investissement responsable.

²⁵ Les Directives de vote par procuration de RBC GMA s'appliquent au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Dans tous les autres marchés, RBC GMA utilise les directives de vote par procuration locales de sa firme de recherche.

- Intégrer les critères ESG à leurs processus de placement de façon à contribuer à ajouter de la valeur à leurs stratégies spécifiques, par exemple en évaluant les risques et les occasions ESG importants inhérents à chaque placement, en intégrant les critères ESG et les données climatiques internes à leurs processus de placement, ou en s'efforçant d'approfondir leurs connaissances des enjeux ESG significatifs pour les types de placements applicables.
- Dialoguer des enjeux ESG importants avec les émetteurs dans lesquels nous investissons, le cas échéant, et suivre la fréquence et les résultats de ces échanges dans la mesure du possible²⁶.
- Au besoin, aider les clients à rendre compte des activités d'investissement responsable, ce qui inclut les mises à jour de leurs processus d'intégration des critères ESG, les études de cas sur la gérance active, et les points de vue de l'équipe sur les thèmes et les tendances ESG qui émergent dans l'univers de placement particulier des clients.
- Participer aux initiatives sectorielles, s'il y a lieu, en fonction de leurs stratégies et de leurs marchés.

²⁶ Dans certains cas de stratégies de placement quantitatif, de stratégies passives et de stratégies de tiers gérées par des sous-conseillers, RBC GMA n'entretient pas de dialogue direct avec les émetteurs.



2. Stratégie




Déclaration des incidences réelles et potentielles des risques et occasions liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.

Notre approche en matière de changements climatiques et Notre ambition de carboneutralité

[Notre approche en matière de changements climatiques](#) fournit des détails sur nos engagements et nos actions climatiques, en s'appuyant sur les trois piliers établis dans [Notre démarche en matière d'investissement responsable](#). RBC GMA a également publié [Notre ambition de carboneutralité](#).

RBC GMA reconnaît l'importance de l'objectif mondial visant à atteindre zéro émission nette d'ici 2050 afin d'atténuer les risques climatiques. Les engagements et les actions que nous entreprenons dans le cadre de notre ambition de carboneutralité sont axés sur la mesure, la surveillance et la production de rapports sur nos émissions de dioxyde de carbone pour les types d'investissements applicables, sur la démarche de gérance active visant à promouvoir nos points de vue sur les changements climatiques²⁷, et sur l'offre de renseignements et de solutions aux clients afin de répondre à leurs besoins liés au climat.

Ce qui suit décrit l'essence des convictions, engagements et actions de RBC GMA qui sont intégrés à Notre approche en matière de changements climatiques et à Notre ambition de carboneutralité.

<p>Nos convictions</p> 	<ul style="list-style-type: none"> Les changements climatiques constituent une question urgente susceptible d'avoir des répercussions sur les émetteurs ainsi que sur les économies, les marchés et la société dans lesquels ils exercent leurs activités. L'intégration des critères ESG importants, le cas échéant et y compris ceux liés aux changements climatiques, peut optimiser les rendements à long terme ajustés au risque. La gérance active est l'un des moyens potentiellement les plus efficaces dont nous disposons en tant qu'investisseurs pour favoriser la réduction des émissions réelles dans l'ensemble de l'économie, tout en respectant notre devoir fiduciaire envers les clients.
<p>Nos engagements</p> 	<ul style="list-style-type: none"> Nous reconnaissons l'importance de l'objectif mondial visant à atteindre zéro émission nette d'ici 2050 afin d'atténuer les risques climatiques. Nos équipes des placements intègrent des facteurs importants liés aux changements climatiques dans leurs processus de placement pour les types de placement applicables. Nous analysons les risques et occasions liés au climat au niveau des émetteurs et des portefeuilles pour les types de placements applicables. Nous utilisons la gestion active pour encourager la gestion des risques importants et des occasions liés au climat s'il y a lieu. Lorsque nos intérêts sont les mêmes, nous collaborons avec des investisseurs aux vues similaires. Nous apportons des solutions concernant les changements climatiques en fonction des besoins des clients. Nous sommes transparents en matière de changements climatiques. Nous réduisons les émissions provenant de nos propres activités afin de concrétiser notre ambition zéro émission nette.
<p>Nos interventions</p> 	<ul style="list-style-type: none"> Nous utilisons un large éventail de données, notamment sur le climat, pour intégrer les facteurs climatiques importants dans nos décisions de placement pour les types applicables de placements. Nous mesurons, surveillons et divulguons les émissions de dioxyde de carbone de nos actifs sous gestion applicables, et nous effectuons une analyse de scénarios climatiques pour les types applicables de placements. Nous menons des recherches sur le climat et développons nos connaissances à ce sujet sur des plateformes de placement et d'autres types de plateformes. Nous communiquons notre point de vue sur les changements climatiques par l'entremise de votes par procuration, selon les Directives de vote par procuration de RBC GMA, et publions nos registres de vote sur nos sites Web régionaux, conformément à la réglementation applicable. Nous sommes signataires de <i>Climate Action 100+</i> et d'Engagement climatique Canada. Depuis 2020, nous publions un rapport climatique annuel en nous appuyant sur les recommandations du GIFCC.

²⁷ Pour les types de placements applicables. Dans certains cas de stratégies de placement quantitatif, d'achat à long terme, de stratégies passives et de stratégies de tiers gérées par des sous-conseillers, RBC GMA n'entretient pas de dialogue direct avec les émetteurs.

2.1 Description des occasions et des risques liés au climat

Décrire les occasions et les risques liés au climat relevés par l'organisation

À RBC GMA, nous définissons le risque climatique comme les risques liés à la transition mondiale vers une économie carboneutre (risques de transition) et aux répercussions physiques des changements climatiques (risques physiques). Ceux-ci comprennent à la fois les risques chroniques (à long terme) (comme l'élévation du niveau de la mer et la hausse des températures moyennes) et les risques aigus (événements précis) (comme les feux incontrôlés et les inondations). Les occasions liées au climat proviennent des investissements dans l'efficacité énergétique, des sources d'énergie à faible teneur en carbone, du développement de nouveaux produits et services, de l'accès à de nouveaux marchés et à de nouvelles clientèles, et des conditions favorisant la résilience des entreprises.

Les changements climatiques peuvent avoir une incidence sur les économies, les marchés et les sociétés, et présenter des occasions et des risques financiers à la fois pour les émetteurs et les investisseurs. La hausse des températures mondiales provoque les répercussions physiques du changement climatique. Celles-ci sont dues à une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, et par des changements à long terme dans les modèles climatiques. En raison des efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), les changements climatiques posent des risques liés à la transition. Ces risques résident en particulier dans les politiques et les règlements des États, l'augmentation des poursuites judiciaires et des réclamations, les perturbations et la transformation technologiques, et l'évolution de l'offre et de la demande ainsi que des attentes des consommateurs et des employés en ce qui a trait aux changements climatiques.

Les émetteurs de titres de sociétés et de titres souverains ainsi que d'actifs réels tels que les immeubles, les prêts hypothécaires et les infrastructures peuvent être directement et indirectement touchés par les risques et les occasions liés au climat. Selon l'émetteur, cela peut avoir une incidence sur la profitabilité (sociétés émettrices), les revenus fiscaux (émetteurs souverains), la valeur de leurs actifs financiers, la productivité, le risque réputationnel, les cotes de solvabilité, la capacité de recueillir des fonds et le coût du capital dans différents horizons temporels. Par ailleurs, il est possible que les changements climatiques influent sur la croissance économique, les prix et l'inflation, l'emploi et la productivité du travail, les échanges commerciaux, l'endettement et la stabilité financière des économies et des sociétés au sein desquelles les émetteurs et les investisseurs exercent leurs activités.

Les investisseurs sont indirectement touchés par les changements climatiques, par la voie de leurs placements et, de manière générale, de leur exposition aux économies et aux marchés. La présence dans les portefeuilles de titres de l'ensemble des catégories d'actif émis par des sociétés

de partout dans le monde peut donner lieu à des erreurs sur le prix et au délaissement d'actifs, et poser des risques de défaillance de crédit à moyen ou à long terme. Selon l'émetteur et l'effet, les répercussions peuvent survenir à court, à moyen ou à long terme. Ces incidences peuvent à leur tour entraîner une augmentation de la volatilité et de l'incertitude sur les marchés et, de ce fait, avoir des répercussions favorables ou défavorables sur les rendements ajustés au risque à long terme.

2.2 Conséquences des occasions et des risques liés au climat

Décrire les conséquences des occasions et des risques liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation

Les risques et les occasions liés au climat susceptibles d'avoir une incidence financière importante pour RBC GMA sont ceux qui pourraient influencer sur les placements que nous gérons, les activités de RBC GMA et nos opérations. Les risques et les occasions liés au climat les plus pertinents pour RBC GMA sont liés aux placements que nous gérons au nom de nos clients et seront le principal objectif du présent rapport.

Figure 5 : Description des risques et des occasions liés au climat qui se rapportent à nos investissements et à nos activités commerciales et opérationnelle

Nos placements	Nos activités commerciales	Nos activités d'exploitation
Les risques ou occasions liés au climat peuvent nuire au rendement financier de nos placements.	Les risques ou occasions liés au climat peuvent entraîner des coûts supplémentaires ou des manques à gagner pour nos activités commerciales.	Les risques ou occasions liés au climat peuvent entraîner des coûts additionnels liés à nos activités d'exploitation.

RBC GMA accorde la priorité aux risques et aux occasions liés au climat en fonction de leurs incidences financières potentielles et de l'horizon temporel de ces incidences. Nous évaluons régulièrement ces risques et ces occasions et en faisons rapport chaque année dans le Rapport climatique de RBC GMA, qui est examiné et approuvé par notre chef des placements, chef de la direction et notre Comité de direction. Périodiquement, le Comité de direction reçoit une note informative sur le climat, qui fait le point sur des thèmes tels que les évolutions de la réglementation et de la concurrence, les initiatives collaboratives ou les paramètres climatiques.

Les incidences financières liées au climat prises en compte dans la planification financière comprennent : le coût de l'infrastructure technologique, des données climatiques et des licences, le capital humain (par exemple l'expertise

en matière de climat) et les coûts associés à la mise en conformité réglementaire. Nous analysons également l'incidence potentielle des risques et des occasions liés au climat au regard des placements de RBC GMA dans le cadre de notre analyse de scénarios climatiques. Cette analyse tient compte de la valeur à risque climatique des scénarios de risques de transition et de risque physique (voir la [section 2.3](#)). À RBC GMA, certains portefeuilles sont gérés par des sous-conseillers. RBC GMA tient compte de l'approche des gestionnaires de placements externes à l'égard des critères ESG dans le cadre de notre processus de contrôle diligent, en fonction des directives établies à l'interne.

Risques et occasions liés au climat pour nos placements

Nous examinons activement la manière dont les risques et occasions liés au climat modulent les actions, les titres à revenu fixe et les actifs réels (immeubles, prêts hypothécaires, infrastructures) de nos portefeuilles applicables²⁸. Les équipes des placements de RBC GMA accordent la priorité aux critères ESG et aux facteurs liés aux changements climatiques, qui sont considérés comme les plus importants pour les décisions de placement. La mesure dans laquelle un critère ESG est considéré comme important dépend de l'émetteur, ainsi que des secteurs et des régions où il exerce ses activités, et de la nature de la stratégie de placement. Dans le cas des entités souveraines, il peut s'agir de plusieurs critères, notamment l'état du développement économique, social et politique, la disponibilité et l'accessibilité des ressources naturelles et les problèmes régionaux potentiels.

Nous visons avant tout à maximiser les rendements des placements de nos clients sans risque de perte indu. Ce faisant, nous respectons les limites de placement décrites dans chaque mandat de placement. La majorité de nos mandats sont établis sur un horizon de placement à moyen terme ou à long terme. Cet horizon temporel est donc celui dont nous tenons généralement compte dans nos activités et nos processus de placement. Toutefois, nous reconnaissons que les effets physiques des changements climatiques se font actuellement sentir dans certaines régions, ce qui entraîne une augmentation des incidences immédiates. De plus, des États mettent en œuvre des exigences réglementaires plus strictes (p. ex., tarification du carbone et réduction de la pollution, subventions et mesures incitatives) qui se répercuteront peut-être sur les politiques et les marchés de régions et de secteurs donnés à court terme. Selon nous, les risques physiques les plus importants liés aux changements climatiques se concrétiseront à partir de la fin de la décennie. Il s'agit, d'une part, des risques de la transition vers une économie à faibles émissions de dioxyde de carbone sur les politiques, la technologie et les marchés et, d'autre part, des risques physiques aigus et chroniques nécessitant des mesures d'adaptation et de résilience aux changements climatiques.

Nous tenons compte de l'importance relative des risques et des occasions liés au climat pour les différentes catégories d'actifs en nous basant sur les horizons temporels suivants : court terme (CT) (0 à 1 an), moyen terme (MT) (1 à 5 ans) et long terme (LT) (5 à 15 ans). (Voir la figure 6.) Le repérage, l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés au climat pour nos investissements sont examinés plus en détail à la section 3 – [Gestion du risque](#).

- **Actions** : En tant qu'investisseurs en actions, nous nous préoccupons de la valeur des entreprises dans lesquelles nous investissons. C'est pourquoi nous tenons compte des occasions et des risques liés au climat pertinents afin de déterminer la justesse de l'évaluation des émetteurs. Les sociétés émettrices de tous les secteurs et de toutes les régions pourraient être touchées par les changements climatiques, mais à différents égards. Au sein des secteurs, nous estimons que l'ampleur et les conséquences des facteurs climatiques sur le bénéfice et la valorisation d'une société dépendront en définitive de son modèle d'affaires et de sa stratégie, ainsi que la situation géographique de ses actifs et la qualité de sa gouvernance.
- **Titres à revenu fixe** : Les changements climatiques peuvent aussi influencer sur les notations du risque de crédit des émetteurs de titres de créance et leur capacité de remboursement ou peuvent entraîner une dépréciation d'actifs ou de garanties pour ces émetteurs. L'incidence potentielle des changements climatiques sur les titres à revenu fixe varie en fonction d'une série de facteurs, parmi lesquels la nature de l'émetteur (société ou entité souveraine) ou celle de l'effet, le rendement offert et la durée du placement.
- **Actifs réels** : Les risques physiques aigus et chroniques, comme les inondations, les ouragans et la montée du niveau de la mer représentent habituellement les plus grands risques liés au climat pour ces actifs. L'exposition à ces risques est en grande partie attribuable à la situation géographique de ces actifs et à la façon dont ces risques sont éventuellement réduits. Les risques à plus long terme comprennent la hausse potentielle des coûts attribuable à un accroissement des coûts de l'énergie et de l'eau, et les améliorations connexes devant être apportées pour s'adapter à de nouvelles exigences gouvernementales et aux conditions climatiques.

²⁸ Peut inclure d'autres types de placements applicables.

Figure 6 : Description des risques et des occasions liés au climat et horizon temporel des répercussions possibles par catégorie d'actifs²⁹ Le court terme (CT) désigne une période de 0 à 1 an, le moyen terme (MT), une période de 1 à 5 ans et le long terme (LT), une période de 5 à 15 ans.

		Horizon temporel des répercussions potentielles		
		Actions :	Titres à revenu fixe	Actifs réels
Risques et occasions liés au climat				
Risques de transition				
Risques liés aux politiques	En raison des politiques et des règlements des États qui visent à limiter les activités aggravant les changements climatiques. Comprend les politiques qui encouragent les solutions de rechange à faibles émissions de dioxyde de carbone.	CT MT LT	CT MT LT	CT MT LT
Risques juridiques	En raison de litiges liés à l'incapacité d'atténuer les changements climatiques, à une communication insuffisante d'information ou à des inexactitudes importantes.	CT MT LT	CT MT LT	CT MT LT
Risques technologiques	En raison des nouvelles technologies à faibles émissions de dioxyde de carbone qui bouleversent les systèmes traditionnels.	CT MT LT	CT MT LT	CT MT LT
Risques liés aux marchés	En raison de l'évolution de l'offre et de la demande de certaines marchandises et de certains produits et services.	CT MT LT	CT MT LT	CT MT LT
Risques réputationnels	En raison de l'évolution des attentes des clients ou de la collectivité à l'égard d'une entreprise, fondée sur l'incidence de ses activités sur les changements climatiques et de son aggravation de ceux-ci.	CT MT LT	CT MT LT	CT MT LT
Risques physiques				
Phénomènes extrêmes	Événements météorologiques extrêmes qui s'accompagnent d'une augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes. Ces événements peuvent entraîner un accroissement des inondations côtières et intérieures, des perturbations des infrastructures essentielles et des migrations massives.	CT MT LT	CT MT LT	CT MT LT
Effets chroniques	Changements à long terme des régimes climatiques, qui peuvent provoquer un stress hydrique et des sécheresses prolongées, des feux incontrôlés plus importants et plus intenses, des vagues de chaleur, des migrations massives et la propagation de parasites et de maladies infectieuses.	CT MT LT	CT MT LT	CT MT LT
Occasions liées au climat				
Efficacité des ressources	Meilleure efficacité des processus de production et de distribution, des immeubles, des machines et des appareils, du transport et de la mobilité. En particulier l'efficacité énergétique, mais aussi l'efficacité dans les domaines des matériaux, de l'eau et de la gestion des déchets.	CT MT LT	CT MT LT	CT MT LT
Sources d'énergie	Évolution de la consommation d'énergie vers des sources d'énergie à faibles émissions comme l'éolien, le solaire, l'énergie houlomotrice ou marémotrice, l'hydroélectricité, la géothermie, le nucléaire, les biocarburants, ainsi que le captage et le stockage du carbone.	CT MT LT	CT MT LT	CT MT LT
Produits et services	L'innovation et le développement de nouveaux produits et services à faibles émissions peuvent aider à renforcer les positions concurrentielles et à tirer parti de l'évolution des préférences des consommateurs et des producteurs.	CT MT LT	CT MT LT	CT MT LT
Risques liés aux marchés	De nouveaux marchés ou types d'actifs physiques pourraient leur permettre de diversifier leurs activités et de mieux se positionner dans la transition vers une économie à faibles émissions de dioxyde de carbone.	CT MT LT	CT MT LT	CT MT LT
Résilience	Activités adaptatives visant à mieux gérer les risques liés au climat. Comprend l'amélioration de l'efficacité, la conception de nouveaux processus de production et le développement de nouveaux produits.	CT MT LT	CT MT LT	CT MT LT

Les changements climatiques considérés comme risque systémique

Les changements climatiques constituent un risque systémique susceptible de nuire à l'économie mondiale. Les répercussions économiques des changements climatiques sur certains marchés, régions et investissements sont complexes, variées et incertaines. Pour minimiser ce risque, il faut que les économies mondiales atteignent l'objectif international énoncé dans l'Accord de Paris de maintenir la hausse de la température bien en dessous de 2 °C et de préférence à moins de 1,5 °C d'ici la fin du siècle. Selon RBC GMA, la gérance active, par le biais du dialogue et du vote par procuration, constitue un moyen efficace pour les investisseurs de favoriser la réduction des émissions réelles dans l'ensemble de l'économie, tout en respectant notre

devoir fiduciaire envers les clients. Le désinvestissement dans des émetteurs est un choix auquel les équipes des placements peuvent recourir à n'importe quelle étape de leur analyse ou de leur dialogue auprès d'un émetteur, en fonction de leur jugement sur le dossier de placement ou si cela est expressément requis en raison du mandat de placement ou de la convention avec le client. Toutefois, nous ne croyons généralement pas que le désinvestissement généralisé soit un outil de gérance efficace par rapport au dialogue pour faire face aux risques systémiques des changements climatiques.

Comme le décrit [Notre ambition de carboneutralité](#), RBC GMA a établi les attentes suivantes pour les émetteurs pour lesquels les changements climatiques ont une grande

²⁹ D'après les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, 2017 et les [directives de mise en œuvre](#), octobre 2021.

importance financière. Nous sommes également en train d'établir un plan visant à dialoguer activement avec les émetteurs dans lesquels nous investissons et qui accentuent les changements climatiques lorsqu'ils ne répondent pas à ces attentes ou sont à la traîne de leurs pairs. Nous nous attendons à ce que les émetteurs :

- cernent et communiquent publiquement les répercussions financières et stratégiques importantes de la transition vers une économie carbonéutre ;
- établissent des objectifs et élaborent des plans d'action crédibles et alignés sur l'objectif mondial de zéro émission nette en 2050 ou avant, lorsque les changements climatiques représentent un risque financier majeur

- effectuent des progrès dans la réalisation de leurs engagements.

Nous fournissons un compte rendu de nos activités de gestion active et de dialogues, notamment par l'entremise de l'adhésion de RBC GMA au Code britannique de gestion et par d'autres rapports, disponibles [ici](#).

Les risques climatiques les plus importants pour notre société sont les risques liés aux politiques et les risques juridiques dérivés des exigences réglementaires nouvelles et émergentes, les risques de marché découlant de l'incidence des changements climatiques sur les marchés et la valeur des actifs, ainsi que les changements potentiels dans la demande de produits et de services de la part des clients (voir la figure 7).

Figure 7 : Description des risques et des occasions liés au climat pour la société, et mesures prises pour les atténuer.

Type de risques et d'occasions liés au climat	Description	Mesures permettant d'atténuer les risques	Horizon temporel
Risques liés aux politiques et risques juridiques dérivés des exigences réglementaires	Les risques liés aux politiques et les risques juridiques peuvent survenir de la quantité et de la complexité des exigences réglementaires et des divergences entre les territoires, ainsi que des lacunes dans les directives ou dans les données requises pour la mise en œuvre des nouvelles exigences. Des politiques gouvernementales liées au climat s'appliquent actuellement aux gestionnaires d'actifs de certains territoires (par exemple le document ESG Sourcebook de la FCA du Royaume-Uni, le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers de l'Union européenne), avec un accent particulier sur l'amélioration de la publication d'informations.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Surveiller les règlements existants et émergents liés aux questions environnementales et sociales, par l'entremise de groupes de travail internes, d'associations sectorielles et des travaux de recherche de l'équipe Gouvernance et investissement responsable. ▪ Établir des groupes de travail internes pour mettre en œuvre les nouvelles exigences, le cas échéant. ▪ Soumettre des commentaires sur les consultations de réglementation et de politique, s'il y a lieu. 	CT MT LT
Risques et occasions liés au marché ayant une répercussion sur les valeurs des actifs de placement	Les risques de marché peuvent découler de l'incidence de facteurs climatiques sur les marchés et la valeur des actifs. Les risques liés au climat toucheront les secteurs et les régions de différentes manières, avec des incidences directes et indirectes pour les émetteurs et les marchés. Les risques comprennent l'augmentation de la volatilité accrue à cause des perturbations des marchés. Les risques physiques concernant les ressources et les chaînes logistiques peuvent faire grimper les prix des marchandises, avec une incidence potentielle sur les taux d'intérêt et les taux de change dans certaines régions.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un outil permettant de suivre trimestriellement les risques liés au climat, le tableau de bord sur le climat, pour certaines stratégies de placement. ▪ Intégrer les facteurs climatiques importants pour les types de placements applicables. ▪ Effectuer une analyse de scénario climatique qui modélise l'incidence des facteurs climatiques sur les valorisations, selon différents scénarios, pour les types de placements applicables. 	CT MT LT
Changements dans la demande de produits et de services de la part des clients	La demande des clients pour divers types de produits et services peut varier selon la région, et différentes solutions sont nécessaires pour répondre aux besoins. Le manque de directives réglementaires ou les divergences d'approche ou d'attente entre les régions peuvent aussi influencer sur la demande des clients. Des risques réputationnels peuvent survenir si les produits ou les services ne répondent pas aux attentes des clients. Ils peuvent aussi se concrétiser dans la foulée de la gouvernance et de la gestion d'initiatives de collaboration auxquelles nous participons, ou à la perception qu'ont les clients de ces initiatives.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Comité de développement de produit comprend des représentants de l'équipe Investissement responsable. ▪ RBC GMA surveille l'humeur des marchés en effectuant des recherches sur l'évolution des points de vue, des actions et des intentions des investisseurs institutionnels et des experts-conseils. ▪ Communiquer régulièrement avec les clients afin d'anticiper les attentes et de répondre aux besoins actuels et émergents. 	CT MT LT

Risques et occasions liés au climat pour nos activités

Le rendement, les objectifs et la publication d'informations en matière d'émissions de GES attribuables aux activités sont établis dans le cadre de la stratégie climatique de RBC³⁰, qui comprend RBC GMA. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la [section 4.2](#).

Comme le décrit le [Rapport annuel RBC de 2023](#), nous établissons la vulnérabilité de nos sites sur le plan

environnemental en fonction de notre tolérance au risque que poserait une interruption des activités, de l'emplacement et de l'approvisionnement en énergie, ou des possibilités d'inondation, d'instabilité géologique et d'autres dangers. Nous prenons également des mesures pour atténuer les changements climatiques et nous adapter à ceux-ci par nos conceptions d'immeubles et nos décisions d'achat. RBC définit le risque de maintien des opérations comme le risque d'être incapable de maintenir, de poursuivre ou de rétablir

³⁰ Voir la [Stratégie climatique RBC](#) et le [Rapport climatique 2023 de RBC](#).

des activités opérationnelles essentielles pendant ou après un événement qui nous empêche d'exercer nos activités dans le cours normal des affaires. L'exposition à des événements opérationnels perturbateurs interrompt le maintien de nos activités commerciales et pourrait nuire à nos résultats financiers, à notre réputation, aux résultats des clients ou à nos employés. Ces événements opérationnels pourraient découler de l'incidence de phénomènes météorologiques violents, du déclenchement d'une pandémie ou d'une autre crise sanitaire, de processus défaillants, de pannes techniques ou de cybermenaces. Le programme de gestion du maintien des opérations de RBC axé sur le risque à l'échelle de la société tient compte de plusieurs scénarios afin de cerner les effets d'une perturbation sur la disponibilité de notre personnel, de nos processus, de nos installations, de notre technologie, et de nos ententes avec des tiers. L'approche de la gestion du maintien des opérations est décrite dans les politiques et les normes intégrées dans l'ensemble de l'organisation et les risques s'y rapportant sont intégrés dans le cadre de gestion et de contrôle du risque opérationnel de RBC où ils font régulièrement l'objet d'une mesure, d'une surveillance et d'un signalement.

2.3 Analyse de scénarios climatiques

Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation en tenant compte de divers scénarios climatiques, y compris une hausse de la température de 2 °C ou moins

L'analyse des scénarios climatiques permet aux investisseurs d'évaluer l'incidence de ces futurs scénarios climatiques sur la valeur des actifs. L'analyse de scénarios ne constitue pas une prévision. Elle représente plutôt différentes voies possibles selon les objectifs de température qui seront atteints et se fonde sur certaines conditions et hypothèses touchant, entre autres, les politiques gouvernementales, l'offre et la demande d'énergie et les technologies. L'analyse des scénarios climatiques est souvent plus utile d'un point de vue relatif ou comparatif, compte tenu de la nature modélisée des résultats et de l'éventail d'hypothèses requises en entrée.

Résilience des placements face aux risques et occasions liés au climat

Les risques et les occasions liés au climat peuvent se matérialiser de différentes manières et sur différents horizons temporels, selon le degré de réussite pour réaliser l'ambition de l'Accord de Paris, à savoir limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C d'ici 2100 par rapport aux niveaux préindustriels, et en fonction de la voie empruntée pour y parvenir. Pour évaluer l'incidence relative de nos placements, nous jugeons important d'envisager une vaste gamme de scénarios climatiques qui tiennent compte des répercussions des changements climatiques sur le plan physique et de la transition. Vu la complexité, l'interdépendance et les horizons temporels différents des répercussions des changements climatiques, il est difficile d'élaborer des scénarios climatiques qui tiennent compte de ces facteurs. De plus, la plupart des scénarios actuels ne sont pas en mesure d'aborder pleinement le recoupement des risques physiques et ceux liés à la transition. Ils sous-

estiment probablement l'incidence de questions telles que la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique et l'abordabilité, le stress hydrique, les risques géopolitiques et l'inflation, etc. Le Réseau pour le verdissement du système financier s'efforce d'élaborer des scénarios à court terme qui représentent les répercussions macroéconomiques à court terme de la transition vers une économie carboneutre, ainsi que les conséquences de catastrophes naturelles graves, bien que ces scénarios ne soient pas encore disponibles pour un usage général³¹.

Les risques liés à la transition devraient être plus importants dans les scénarios climatiques qui modélisent des températures plus basses (p. ex. 1,5 °C et 2 °C), car des changements plus importants doivent être apportés aux politiques et aux technologies pour satisfaire aux exigences de réduction des émissions de dioxyde de carbone connexes. Par ailleurs, les risques physiques devraient être plus importants pour les scénarios climatiques qui modélisent des températures plus élevées (p. ex. 3 °C et plus), car il y aura des risques chroniques et plus aigus. RBC GMA évalue l'incidence des risques et des occasions liés à la transition et aux risques physiques sur les portefeuilles à l'aide des scénarios climatiques du NGFS et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (voir les figures 8 et 9).

Nous utilisons la valeur à risque climatique pour calculer le changement potentiel de la valeur financière de nos actifs sous gestion attribuable aux changements climatiques, dans ces scénarios³². La valeur à risque climatique est un indicateur de risque de chute du cours qui détermine la baisse qu'un actif pourrait subir. Son calcul consiste à prévoir les coûts et les revenus futurs pour les émetteurs découlant du risque lié aux politiques, des occasions technologiques et des risques et occasions physiques. Les coûts et les revenus futurs cumulés sont calculés jusqu'en 2080 pour les scénarios de risque lié à la transition et jusqu'en 2100 pour les scénarios de risque physique, et actualisés à leurs valeurs courantes. Pour calculer une valeur à risque climatique globale, nous utilisons les scénarios de transition recommandés par le NGFS. Ceux-ci offrent des points de vue différents sur les objectifs de température à long terme, les objectifs de zéro émission nette, l'offre et la demande d'énergie, les politiques climatiques et l'accès aux technologies. Ces scénarios varient également selon que la transition se déroule de manière ordonnée ou désordonnée. Pour tenir compte des risques physiques en parallèle avec les scénarios du NGFS, une valeur à risque climatique liée aux risques et occasions physiques est calculée en établissant la correspondance entre les risques physiques d'un sous-ensemble de scénarios climatiques et les scénarios du NGFS, en fonction de la trajectoire de température moyenne mondiale sous-jacente³³. Notre analyse indique que, pour une trajectoire de température donnée, l'incidence financière potentielle sur nos actifs sous gestion est renforcée dans le cas de scénarios de transition désordonnée. Cela donne à penser qu'une transition ordonnée où l'État prend les devants sur le plan de la politique et des mesures est préférable (voir figure 9).

³¹ Note conceptuelle sur les scénarios climatiques à court terme, Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS), 3 octobre 2023. [Lien](#)

³² MSCI® fournit une [méthodologie détaillée pour le calcul de la valeur à risque climatique](#).

³³ Conformément à la méthode de la valeur à risque climatique, Partie 4 – Risques physiques liés au climat. Fondement sur l'observation du GIEC selon laquelle « pour un niveau donné de réchauffement planétaire, il est possible d'identifier des structures géographiques robustes dans les projections de nombreuses variables [climatiques], communes aux scénarios considérés, et indépendantes du moment où ce niveau de réchauffement planétaire est atteint. » Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, « Changement climatique 2021 – Les bases scientifiques physiques – Résumé à l'intention des décideurs », 2021. [Lien](#)

Figure 8 : Aperçu des scénarios climatiques utilisés pour la valeur à risque climatique globale³⁴

Scénario climatique	Scénario du NGFS	Température en 2100	Description	
3 °C	Contributions déterminées au niveau national (scénario Terre-étuve)	2,6 °C	Contributions déterminées au niveau national ; ce scénario comprend toutes les politiques annoncées par le gouvernement en mars 2020, même si elles n'ont pas encore été mises en œuvre. Sur tous les scénarios, il s'agit du scénario présentant le prix du carbone le plus bas (en 2050).	Risques physiques accrus
			Intervention politique : Contributions déterminées au niveau national	
2 °C (transition désordonnée)	Transition retardée (transition désordonnée)	1,6 °C	La transition retardée limite le réchauffement de la planète à une température inférieure à 2 °C, mais suppose une intervention politique tardive, entraînant des politiques régionales très discordantes, et l'absence de nouvelle politique climatique jusqu'à 2030.	
			Intervention politique : différée	
2 °C (transition ordonnée)	Sous 2 °C (transition ordonnée)	1,6 °C	Réchauffement de la planète limité à une hausse inférieure à 2 °C, avec des politiques climatiques qui sont mises en place immédiatement et deviennent progressivement plus strictes, avec de faibles disparités entre les régions. Dans ce scénario, le prix du carbone demeure relativement faible, mais l'objectif de zéro émission nette est seulement atteint après 2070.	
			Intervention politique : immédiate et en douceur	
1,5 °C (transition ordonnée)	Zéro émission nette d'ici 2050 (transition ordonnée)	1,4 °C	L'atteinte de la zéro émission nette d'ici 2050 limite le réchauffement de la planète à 1,5 °C par le biais de politiques climatiques qui sont mises en place immédiatement et deviennent progressivement plus strictes. L'objectif de zéro émission nette est atteint vers 2050. Ce scénario correspond au scénario de carboneutralité de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).	
			Intervention politique : immédiate et en douceur	
1,5 °C (transition désordonnée)	Zéro émission nette divergente (transition désordonnée)	1,4 °C	Une zéro émission nette divergente limite le réchauffement de la planète à une hausse de 1,5 °C ; l'objectif de zéro émission nette est atteint vers 2050, mais les coûts sont plus élevés en raison d'une divergence des politiques entre les secteurs. La charge des surcoûts est répercutée sur les consommateurs (prix du carbone le plus élevé de tous les scénarios), les mesures d'atténuation étant axées sur les secteurs des transports et de la construction.	
			Intervention politique : immédiate, mais divergences intersectorielles	

Figure 9 : Valeur à risque climatique globale pour les placements en actions et les obligations de sociétés de RBC GMA, par scénario climatique Au 31 décembre 2023³⁵

Scénario climatique	Valeur à risque climatique globale	Occasions et risques de transition		Valeur à risque climatique des occasions liées à la technologie
		Valeur à risque climatique du risque lié aux politiques	Valeur à risque climatique des occasions liées à la technologie	Valeur à risque climatique des occasions liées à la technologie
3 °C	-5 %	-2 %	0 %	-4 %
2 °C (transition désordonnée)	-9 %	-6 %	0 %	-3 %
2 °C (transition ordonnée)	-5 %	-2 %	0 %	-3 %
1,5 °C (transition ordonnée)	-10 %	-9 %	0 %	-2 %
1,5 °C (transition désordonnée)	-13 %	-12 %	1 %	-2 %

LÉGENDE

Occasions liées au climat (VAR climatique positive)

VAR climatique

Risques liés au climat (VAR climatique négative)

³⁴ Adaptation par RBC GMA. D'après les scénarios du NGFS pour les banques centrales et les superviseurs, Réseau pour le verdissement du système financier, septembre 2022. [Lien](#)

³⁵ La valeur à risque climatique est un indicateur de risque de chute du cours qui détermine la baisse qu'un actif pourrait subir. Son calcul consiste à prévoir les coûts et les revenus futurs pour les émetteurs découlant du risque lié aux politiques, des occasions technologiques et des risques et occasions physiques. Les coûts et les revenus futurs cumulés sont calculés jusqu'en 2080 pour les scénarios de risque lié à la transition et jusqu'en 2100 pour les scénarios de risque physique, et actualisés à leurs valeurs courantes. Puisque les valeurs sont arrondies, il se peut que la somme ne corresponde pas au total. Voir la portée de l'analyse et les références à l'annexe 1. Analyse de RBC GMA, fondée sur MSCI Climate Change Research, MSCI.

Puisque l'on s'attend à ce que les risques physiques se renforcent à des températures plus élevées, nous calculons également la valeur à risque climatique liée au risque physique pour une gamme de scénarios de risque physique, y compris les trajectoires de températures modélisées les plus élevées disponibles (4 °C et 5 °C). Cette analyse est fondée sur les quatre scénarios du GIEC tirés du [sixième rapport d'évaluation](#), qui sont fondés chacun sur une combinaison de trajectoires représentatives de concentration (RCP) et de trajectoires socio-économiques partagées (SSP). Les RCP modélisent différentes trajectoires d'émissions de GES, tandis que les SSP offrent différentes trajectoires socio-économiques.

Ces risques physiques s'aggraveront probablement dans plusieurs décennies. Cela complique l'exercice de modélisation du risque financier lié aux événements climatiques aigus et chroniques, car les incidences futures doivent être actualisées à leurs valeurs courantes. Cela a pour effet de rendre la valeur à risque climatique associée à ces événements moins élevée que ce que l'on pourrait attendre de façon intuitive. Par conséquent, il est souvent préférable d'évaluer l'importance relative des risques physiques par type de catastrophe naturelle que de se limiter à des valeurs absolues.

Les catastrophes naturelles que nous prenons en compte dans le calcul de la valeur à risque climatique à cause des risques et des occasions physiques comprennent la chaleur extrême, le froid extrême, le vent extrême, les précipitations extrêmes, les chutes de neige extrêmes, les cyclones tropicaux, les inondations côtières, les inondations fluviales, le faible débit des cours d'eau et les feux incontrôlés. Notre analyse indique que le potentiel de retombées financières des risques et occasions physiques sur nos actifs sous gestion s'accroît conformément aux trajectoires de température modélisées (voir la figure 11). Pour tous les scénarios, la chaleur extrême et les inondations côtières sont les catastrophes naturelles qui peuvent faire fluctuer le plus les valorisations. Par ailleurs, les occasions physiques découlent en grande partie d'une diminution de l'exposition au froid extrême. On peut citer d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur l'exposition au risque, mais qui sont actuellement exclus de ce modèle, tels que le rôle des assurances qui couvrent les coûts des dommages causés aux actifs, la résilience et les mesures d'adaptation prises par les émetteurs, les perturbations des chaînes logistiques et d'autres répercussions socio-économiques résultant de risques liés à la nature.

Figure 10 : Aperçu des scénarios climatiques utilisés pour la valeur à risque climatique liée aux risques et occasions physiques³⁶

Scénario climatique	Scénarios du GIEC	Température en 2100	Description
5 °C	RCP 8.5 (SSP5)	4,4 °C	Émissions très élevées. Les émissions de dioxyde de carbone doubleront environ d'ici 2050 par rapport aux niveaux actuels.
4 °C	RCP 7.0 (SSP3)	3,6 °C	Émissions élevées. Les émissions de dioxyde de carbone doubleront environ d'ici 2100 par rapport aux niveaux actuels.
3 °C	RCP 4.5 (SSP2)	2,7 °C	Émissions intermédiaires. Les émissions de dioxyde de carbone continueront d'avoisiner les niveaux actuels jusqu'au milieu du siècle, puis commenceront à chuter, sans toutefois atteindre la zéro émission nette d'ici 2100.
2 °C	RCP 2.6 (SSP1)	1,8 °C	Faibles émissions. Les émissions de dioxyde de carbone chutent et atteignent la zéro émission nette après 2050, avec des niveaux différents d'émissions de dioxyde de carbone nettes négatives. Ce scénario répond à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter les hausses de température à 2,0 °C au-dessus des températures préindustrielles d'ici 2100.

Risques physiques accrus

↑

↓

Risques liés à la transition accrus

Figure 11 : Valeur à risque climatique liée aux risques et occasions physiques pour les actions et les obligations de sociétés de RBC GMA, par scénario climatique Au 31 décembre 2023³⁷

Scénario climatique	Centre de contact IP Scénario	VAR climatique (occasions et risques physiques)	Inondations côtières	Froid extrême	Chaleur extrême	Précipitations extrêmes	Vent extrême	Inondations fluviales	Chutes de neige extrêmes	Faible débit des rivières	Cyclones tropicaux	Incendies de forêt
5 °C	RCP 8.5 (SSP5)	-7 %	-2 %	1 %	-4 %	-1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
4 °C	RCP 7.0 (SSP3)	-6 %	-2 %	1 %	-3 %	-1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
3 °C	RCP 4.5 (SSP2)	-5 %	-2 %	0 %	-2 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
2 °C	RCP 2.5 (SSP1)	-3 %	-2 %	0 %	-1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

LÉGENDE

Occasions physiques (VAR climatique positive)

↑

VAR climatique

↓

Risques physiques (VAR climatique négative)

³⁶ Adaptation par RBC GMA. D'après le GIEC, 2021 : Résumé à l'intention des décideurs. « Changement climatique 2021 – Les bases scientifiques physiques. Contribution du Groupe de travail I au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [publié sous la direction de Valérie Masson-Delmotte, V., P. Zhai, A. Pirani, S.L. Connors, C. Péan, S. Berger, N. Caud, Y. Chen, L. Goldfarb, M.I. Gomis, M. Huang, K. Leitzell, E. Lonnoy, J.B.R. Matthews, T.K. Maycock, T. Waterfield, O. Yelekçi, R. Yu, et B. Zhou]. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York (New York) (États-Unis), p. 3 à 32, identifiant doi : 10.1017/9781009157896.001.Encadré RID.1 et tableau RID.1.

³⁷ La valeur à risque climatique est un indicateur de risque de chute du cours qui détermine la baisse qu'un actif pourrait subir. Son calcul consiste à prévoir les coûts et les revenus futurs pour les émetteurs découlant des risques et occasions physiques, en fonction de dix catastrophes naturelles. Les coûts et revenus futurs cumulés sont calculés jusqu'en 2100 pour les scénarios portant sur le risque physique et actualisés à leurs valeurs courantes. Puisque les valeurs sont arrondies, il se peut que la somme ne corresponde pas au total. Voir la portée de l'analyse et les références à l'annexe 1. Analyse de RBC GMA, fondée sur MSCI Climate Change Research, MSCI®.



3. Gestion du risque

3.1 Détermination et évaluation des risques liés au climat

Décrire les processus qu'applique l'organisation pour relever et évaluer les risques et les occasions liés au climat

Nous reconnaissons que l'exposition la plus importante aux risques et aux occasions liés au climat pourrait provenir des placements que nous gérons au nom de nos clients (voir la [section 2.2](#)). C'est pourquoi la section suivante porte sur les processus que nous avons mis en place pour cerner et évaluer les risques et les occasions liés au climat au regard de nos placements applicables.

Détermination de l'importance relative des risques liés au climat

Les changements climatiques constituent un risque systémique susceptible de nuire à l'économie mondiale. Il s'agit aussi d'un risque transversal qui peut influencer ou amplifier d'autres types de risques liés au capital pour RBC GMA, comme les risques d'investissement. Les risques d'investissement liés au changement climatique sont complexes et peuvent varier selon le marché, la région, la catégorie d'actifs et le type d'effets. Les équipes des placements de RBC GMA accordent la priorité aux critères ESG, y compris les facteurs climatiques considérés comme les plus importants pour les décisions d'investissement concernant les types de placements applicables. Les risques sont considérés comme importants pour les placements s'ils ont le potentiel d'influer sur le rendement ajusté au risque. Les facteurs ESG importants désignent les facteurs ESG qui, à notre avis, sont les plus susceptibles d'avoir une incidence sur le rendement financier d'un émetteur ou d'un titre. Les critères peuvent dépendre entre autres du secteur et de l'industrie d'une société émettrice, ou en ce qui concerne les émetteurs souverains, de l'environnement économique, social et politique, ainsi que de l'accessibilité des ressources naturelles et de la dépendance vis-à-vis de celles-ci.

Exemples de la façon dont nos équipes des placements peuvent déterminer l'importance de certaines catégories d'actifs :

- **Actions** : Accorder la priorité aux facteurs ESG qui pourraient détériorer la valeur à long terme de la société en influant sur sa croissance des revenus, ses coûts d'exploitation ou sa réputation auprès des clients et des fournisseurs.
- **Obligations de sociétés** : Accorder la priorité aux critères ESG qui pourraient se répercuter sur la capacité de la société à rembourser sa dette ou avoir une incidence sur les flux de trésorerie ou la réputation de la société, ou d'autres facteurs. Les critères de gouvernance tendent à avoir une plus grande incidence sur la solvabilité des émetteurs de titres à revenu fixe, y compris la structure du conseil d'administration et la qualité de la gestion.
- **Obligations souveraines** : Accorder la priorité aux critères ESG qui pourraient détériorer la capacité de l'émetteur à rembourser sa dette ou la réputation de l'émetteur auprès des investisseurs ou des prêteurs. Le risque politique et la corruption figurent généralement parmi les facteurs les plus importants susceptibles d'affecter les émetteurs souverains.
- **Actifs réels (immeubles, prêts hypothécaires et infrastructure)** : Accorder la priorité aux critères ESG qui pourraient présenter un risque physique direct pour les biens réels qui sous-tendent ces placements, ou avoir une incidence sur les revenus ou les coûts d'exploitation des actifs. Les risques physiques liés au climat figurent parmi les plus importants pour ces placements. Les facteurs ESG qui influent sur la rentabilité des loyers peuvent aussi être importants dans certains cas.

Processus de détermination et d'évaluation des risques liés au climat RBC GMA contribue à l'identification et à l'évaluation des risques liés au climat, afin d'appuyer nos décisions de placement, en nous aidant à acquérir des connaissances et de l'expertise dans le domaine du climat, en appliquant des données climatologiques et des solutions technologiques, en fournissant des tableaux de bord sur le climat à plusieurs équipes des placements, et en menant des recherches sur le climat.

Connaissances et expertise dans le domaine du climat

Pour évaluer les incidences des risques et occasions liés au climat au niveau de chacun des émetteurs, des titres et des portefeuilles, l'équipe Investissement responsable et les équipes des placements cherchent à comprendre les risques et occasions liés au climat. Notre approche intégrée pour développer nos connaissances et notre expertise sur le climat s'appuie sur les éléments suivants :

- **Notre programme de recherche ESG**, qui met l'accent sur la conception et la prestation de recherches thématiques, appliquées et quantitatives liées à l'investissement responsable.
- **Notre série éducative ESG**, qui rassemble les équipes des placements et de distribution de RBC GMA et dans laquelle des experts externes informent ces équipes sur les recherches émergentes et actuelles, les points de vue et les pratiques exemplaires sur les sujets liés aux critères ESG et au climat.
- **Un réseau interne de spécialistes ESG**, qui favorise la transmission de connaissances sur les critères ESG et les sujets climatiques dans les équipes des placements. En 2023, les spécialistes ESG se sont réunis environ tous les deux mois.
- **Le bulletin mensuel d'Investissement responsable**, qui fournit des informations sur les perspectives générales ESG et des articles sur l'investissement responsable.

Données et technologie dans le domaine du climat

Les données, paramètres et méthodologies sur le climat ne cessent de se multiplier et d'évoluer. Par le biais de systèmes internes, toutes les équipes des placements ont accès à un éventail de données climatiques à l'échelle des

portefeuilles, des secteurs et des émetteurs. Ces données climatiques sont issues de renseignements directement fournis par les sociétés, de données externes (brevets de faibles émissions, objectifs fondés sur des données scientifiques), de recherches publiées par des tiers et de résultats d'estimations et de modélisations. Dans la mesure du possible, les données utilisées sont des données publiées et vérifiées de manière indépendante par des fournisseurs externes. Celles-ci peuvent ensuite être complétées par les résultats de recherches menées lors d'entretiens et de la réalisation de contrôles diligents. L'équipe Investissement responsable donne aux équipes des placements accès à des directives et à une formation détaillées sur les paramètres et méthodologies climatiques, fournis sous forme de guides méthodologiques, de webinaires et de séances de formation individuelles, au besoin.

Tableau de bord sur le climat

Les équipes des placements évaluent et surveillent régulièrement les risques et les occasions liés au climat par l'entremise du tableau de bord sur le climat. Ce tableau contient une série de paramètres climatiques à l'échelle des portefeuilles de placements, avec des répartitions détaillées par secteur et pour les principaux titres. Le tableau de bord sur le climat est produit pour un certain nombre de portefeuilles d'actions et de titres à revenu fixe, et mis à jour chaque trimestre³⁸.

Le tableau de bord sur le climat permet de consulter les émissions de dioxyde de carbone à l'échelle des portefeuilles, des secteurs et des émetteurs, les risques et les occasions liés à la transition, le respect de l'objectif de zéro émission nette, et l'analyse des scénarios climatiques (voir la figure 12).

Cela comprend les analyses de données historiques aussi bien que prospectives, ainsi que les données qui sont déclarées, estimées et modélisées. Le tableau de bord met l'accent sur ce que nous considérons comme les facteurs les plus importants, et vise à refléter les connaissances scientifiques actuelles, les normes et les pratiques d'excellence en matière de climat. À mesure que de nouvelles données sont disponibles, des paramètres et renseignements supplémentaires peuvent être ajoutés.

Figure 12 : Exemple de paramètres climatiques inclus dans le tableau de bord sur le climat (2023)

ÉMISSIONS DE CARBONE	ANALYSE DE LA TRANSITION	RÉSPECT DE L'OBJECTIF ZÉRO ÉMISSION NETTE	ANALYSE DE SCÉNARIOS CLIMATIQUES
<ul style="list-style-type: none"> Émissions découlant d'activités de prêt Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone Émissions/M\$ investis Contribution du secteur Principaux titres <p><i>Paramètres comprenant : Les émissions de périmètres 1, 2 et 3</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Risques et occasions liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone Placements liés aux combustibles fossiles Part des revenus verts Brevets portant sur des solutions à faibles émissions de carbone Placements liés à la production d'énergie Principaux titres 	<ul style="list-style-type: none"> Objectifs liés au climat des émetteurs Respect de l'objectif de température Principaux titres 	<p>Valeur à risque (VAR) climatique, par scénario :</p> <ul style="list-style-type: none"> Zéro émission nette d'ici 2050 (transition ordonnée, 1,5 °C) Zéro émission nette divergente (transition désordonnée, 1,5 °C) Moins de 2 °C (transition ordonnée, 2 °C) Transition retardée (transition désordonnée, 2 °C) Contributions déterminées au niveau national (scénario Terre-étuve, 3 °C)

³⁸ Le nombre de stratégies pour lesquelles un tableau de bord sur le climat est produit peut varier d'un trimestre à l'autre, et toutes les stratégies de placement de RBC GMA ne sont pas incluses. La fréquence à laquelle les équipes des placements passent en revue les tableaux de bord peut varier en fonction de l'équipe.

Recherches et perspectives dans le domaine du climat

Nous menons des recherches et produisons des perspectives liées au climat pour éclairer nos politiques et pratiques d'investissement responsable, et pour mettre en œuvre l'intégration des critères ESG et les activités de gérance active. En 2023, nous avons amorcé des recherches sur des sujets liés au climat, notamment la constitution d'un portefeuille carboneutre, l'analyse des facteurs climatiques, les approches pour l'analyse des émissions de dioxyde de carbone souveraines et sous-souveraines, ainsi que les risques liés à la nature et la biodiversité.

RBC GMA publie des perspectives et réflexions sur les critères ESG à l'intention des clients et des autres parties prenantes, afin de partager nos points de vue sur des sujets précis et de développer les connaissances et la compréhension des enjeux ESG. En 2023, les publications concernaient les tendances en matière d'investissement responsable, le calcul du carbone pour un portefeuille obligataire, la prise en compte des changements climatiques dans l'ensemble de nos portefeuilles, les notions de base sur les critères ESG, les réflexions à propos de la période des votes par procuration et les risques liés à la biodiversité et à la nature. Voir les publications de RBC GMA concernant les [perspectives ESG](#).

EXEMPLES DU PROGRAMME DE RECHERCHE ESG

Gestion d'un portefeuille respectant l'objectif de zéro émission nette. Cette recherche porte sur l'évaluation des répercussions de la gestion d'un portefeuille de placements en vue d'atteindre un objectif de zéro émission nette, fondé sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone. Nous avons modélisé un portefeuille pour quantifier les répercussions sur le rapport risque/rendement des objectifs de réduction des émissions et pour déterminer la frontière efficace³⁹. Bien que cette recherche soit toujours en cours, elle représente un important domaine d'analyse permettant d'orienter les discussions avec les équipes des placements et les clients au sujet de l'établissement d'objectifs climatiques pour les produits ou les comptes distincts.

Analyse des facteurs climatiques. Malgré l'ampleur et la portée importantes des données climatiques disponibles pour l'analyse, l'analyse quantitative sur la manière dont les données permettent de réduire le risque ou d'améliorer les rendements si tel est le cas reste très limitée. L'objectif de cette recherche est d'appliquer notre expertise en recherche quantitative aux données sur le climat afin de déterminer les données liées au climat qui, de manière individuelle ou combinée, peuvent être importantes pour les participants aux marchés financiers. Parmi les défis de cette analyse, mentionnons l'historique limité des données disponibles pour la plupart des facteurs des données liées au climat et l'évolution de la méthodologie, de la portée ou de la couverture au fil du temps. L'objectif de cette analyse continue est d'informer les équipes des placements sur l'intégration des facteurs climatiques importants dans les critères ESG.

Évaluation des émissions de dioxyde de carbone des obligations d'entités souveraines et sous-souveraines. Alors que nous cherchons à élargir la mesure et la déclaration des émissions de dioxyde de carbone de nos actifs sous gestion, des catégories de titres continuent de présenter de lacunes importantes sur le plan des données ou de la méthodologie. En 2023, nous avons continué d'élargir notre application à la méthodologie du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) pour le calcul des émissions financées pour les obligations souveraines. Cette méthode ne s'applique toutefois pas aux obligations sous-souveraines. Nous évaluons donc la disponibilité des données sur les émissions de dioxyde de carbone pour les obligations provinciales canadiennes et nous appliquons des méthodes pour les attribuer aux porteurs d'obligations, ainsi que l'agrégation dans l'ensemble des portefeuilles. Au 31 décembre 2023, les obligations provinciales canadiennes représentaient 7 % (29,3 milliards de dollars US) du total des actifs sous gestion de RBC GMA. Alors que nous continuons d'élargir la portée de notre analyse sur le climat à d'autres catégories d'actifs, ce type de recherche appliquée continuera d'orienter nos activités.

³⁹ La frontière efficace sert à déceler les portefeuilles de placements qui procurent les rendements les plus élevés pour un degré de risque donné.

Exigences réglementaires actuelles et émergentes dans le domaine des changements climatiques

RBC GMA cherche à collaborer de façon constructive avec les autorités réglementaires et autres législateurs. Nous participons à des initiatives qui selon nous, contribueront à accroître la transparence, protégeront les investisseurs et favoriseront l'efficacité des marchés financiers et l'accès équitable à ceux-ci. Nous reconnaissons que l'avancement de la réforme de la réglementation et des lois peut être plus efficace si les participants des marchés travaillent ensemble. Lorsque nos intérêts sont les mêmes, la collaboration avec des investisseurs aux vues similaires peut accroître notre influence sur des questions qui touchent plus particulièrement nos placements, de même que sur des considérations plus vastes qui touchent l'ensemble du marché. Dans un cas comme dans l'autre, nous travaillons à favoriser les changements qui servent les intérêts de nos clients.

Nous surveillons les règlements existants et émergents liés aux questions environnementales et sociales, par l'entremise de groupes de travail internes, d'associations sectorielles et des travaux de recherche de l'équipe Investissement responsable. RBC GMA participe également aux consultations réglementaires, le cas échéant, et principalement par l'entremise d'associations sectorielles. Les membres de l'équipe Investissement responsable participent également à un certain nombre de comités et de conseils, ce qui met en avant le rôle de RBC GMA dans la défense des enjeux ESG importants. Au besoin, des groupes de travail ou de coordination interfonctionnels sont créés pour appuyer la mise en œuvre des nouvelles exigences réglementaires. Compte tenu de l'évolution continue des réglementations relatives aux critères ESG dans certains pays, nous avons créé en 2023 un Comité de l'investissement responsable interne axé sur la supervision des évolutions dans les régions Europe, Moyen-Orient et Afrique et APAC.

3.2 Gestion des risques climatiques

Décrire les processus qu'applique l'organisation pour gérer les risques liés au climat

RBC GMA gère les risques et les occasions liés au climat des façons suivantes :

- Intégrer les risques et les occasions importants liés au climat dans nos décisions de placement, pour les types de placements applicables. Cela peut inclure chaque étape de notre processus de gestion des placements, y compris la sélection des placements et la gestion de portefeuille.
- Appliquer la gérance active, notamment le dialogue et le vote par procuration, afin de promouvoir la surveillance de la gouvernance et la gestion des risques liés au climat pour les types de placements applicables⁴⁰.
- Collaborer avec les pairs et les organisations du secteur afin de compléter et de faire progresser [Notre approche en matière de changements climatiques](#) et de répondre aux besoins ou aux occasions dans les domaines les plus importants.

De manière générale, RBC GMA n'exclut pas un placement ou un secteur particulier uniquement en fonction des critères ESG ou liés au climat. Cependant, certaines de nos stratégies prévoient des exclusions. Il s'agit notamment de stratégies sans combustibles fossiles qui sont offertes dans certaines parties du monde. Nous consultons également les clients du secteur institutionnel pour leur proposer des solutions adaptées à leurs besoins, notamment en matière d'exclusions et d'approches de gestion des risques et des occasions liés au climat. Nous ne croyons pas que le désinvestissement est un outil de gérance efficace par rapport au dialogue. Nos équipes des placements peuvent toutefois choisir à n'importe quelle étape de leur analyse ou de leur dialogue auprès d'un émetteur, de se départir d'un placement ou d'un groupe de placements en fonction de leur

jugement sur le dossier de placement, ou si le mandat de placement ou la convention d'un client l'exige expressément.

Intégration des critères ESG

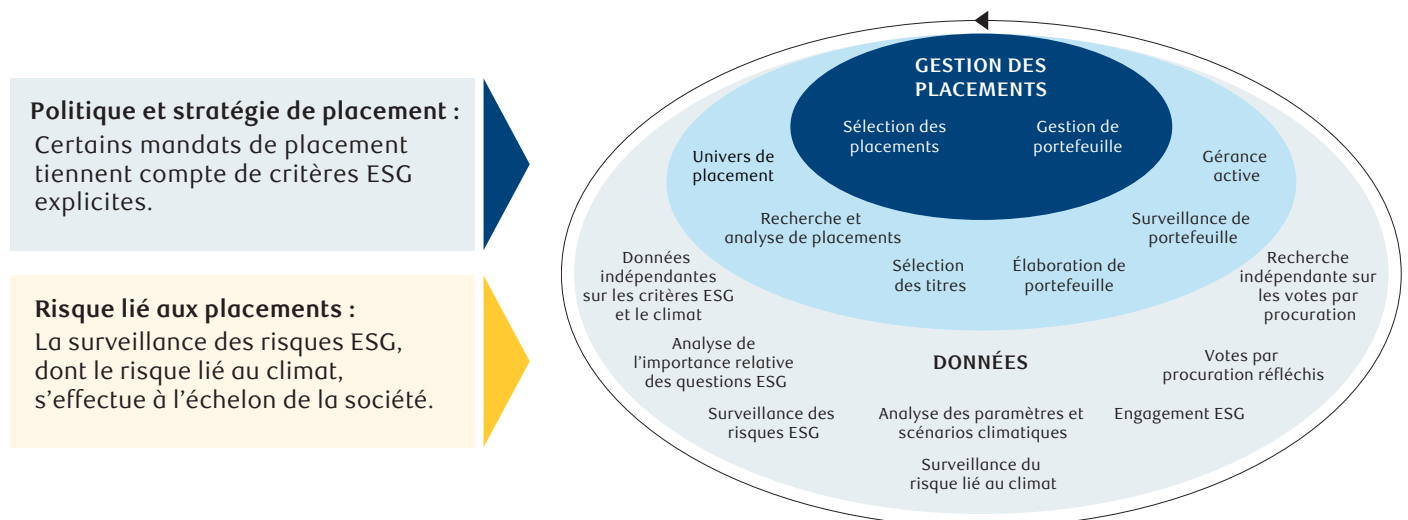
RBC GMA estime que les émetteurs qui gèrent leurs risques et occasions importants liés aux critères ESG sont plus susceptibles d'obtenir un meilleur rendement ajusté au risque à long terme. Chaque équipe des placements détermine à son gré l'importance des critères ESG pour ses placements, en s'appuyant sur des outils comme le tableau SASB Materiality Map, la recherche et les ressources internes, en discutant avec des experts de l'industrie, et la recherche externe et orientée vendeur.

Les équipes des placements sont responsables de l'intégration des critères ESG et de la prise en compte des risques liés au climat. Chaque année, l'équipe Investissement responsable documente les processus d'intégration des critères ESG appliqués par les équipes des placements. Cela comprend les approches globales des équipes, leurs saisies de données, les mesures qu'elles prennent et les outils qu'elles emploient pour déterminer, évaluer et intégrer les facteurs ESG importants dans leurs décisions de placement et de gestion de portefeuille. Grâce à ce processus, l'équipe Investissement responsable vérifie que les activités des équipes des placements demeurent conformes aux engagements énoncés dans [Notre démarche en matière d'investissement responsable](#) et [Notre approche en matière de changements climatiques](#). Le premier directeur général et chef, Investissement responsable supervise l'examen des processus d'intégration des critères ESG de chaque équipe, et le chef des placements évalue les examens chaque année.

La figure 13 donne un aperçu général de la façon dont toutes les équipes des placements de la société intègrent les critères ESG. Les processus spécifiques peuvent varier selon la catégorie d'actifs, la région et la philosophie de l'équipe des placements.

Figure 13 : Intégration des critères ESG dans notre approche de placement

Le diagramme précise le rôle que jouent les grands critères ESG et les activités importantes en matière d'investissement responsable dans les décisions générales prises au cours de notre processus de placement, en complément des approches fondamentales et systématiques de nos équipes des placements.



⁴⁰ Dans le cadre de certaines stratégies de placement en titres à revenu fixe, de placement quantitatif ou d'achat à long terme, ou de stratégies passives ou stratégies de tiers gérées par des sous-conseillers, RBC GMA n'entretient pas de dialogue avec les émetteurs.

Gérance active

RBC GMA a recours à la gérance active, par le biais du dialogue et du vote par procuration, dans le but d'optimiser les rendements ajustés au risque sans risque de perte indu. La gérance active peut également nous aider à communiquer nos points de vue aux émetteurs au sujet des risques et des occasions liés au climat.

Dialogue

Nous communiquons avec les émetteurs, s'il y a lieu, et nous rendons compte de nos dialogues et de leurs résultats. Grâce à notre dialogue, nous cherchons à informer, à conseiller et à influencer les entreprises afin qu'elles tiennent compte des risques importants qui pourraient nuire à leur valeur ou leur cours. De plus, [Notre approche en matière de changements climatiques](#) et [Notre ambition de carboneutralité](#) exposent nos attentes liées aux changements climatiques à l'égard des émetteurs.

En 2023, nos équipes des placements ont mené plus de 1 800 discussions axées sur les facteurs ESG, y compris les changements climatiques⁴¹.

Les discussions avec les sociétés ouvertes ont représenté environ 70 % de ces échanges en 2023, et les discussions avec les émetteurs de titres à revenu fixe environ 30 %. Nos équipes de placement rencontrent régulièrement les émetteurs dans lesquels nous investissons ou pourrions investir, s'il y a lieu. Les critères ESG spécifiques dont nous discutons peuvent différer et sont classés par ordre de priorité en fonction de l'importance de l'enjeu ESG par rapport au placement spécifique. Les équipes peuvent également établir l'ordre de priorité de leurs efforts de communication en fonction de la taille du placement ou du niveau de risque ESG au sein du portefeuille.

En 2023, RBC GMA a participé à neuf projets de collaboration dans le cadre de Climate Action 100+ et ECC.

Nous collaborons également avec d'autres investisseurs dans le cadre d'initiatives comme les Principes pour l'investissement responsable, Climate Action 100+ et ECC, afin de faire connaître nos points de vue et de discuter des occasions et des risques liés aux changements climatiques avec les conseils d'administration et les équipes de direction des sociétés dans lesquelles nous investissons au nom de nos clients. Fruit de la collaboration d'investisseurs, l'initiative Climate Action 100+ cherche à entretenir un dialogue actif avec les principales sociétés ouvertes émettrices de carbone d'importance systémique à l'échelle mondiale, ou avec les sociétés qui présentent un grand potentiel d'accélération de la transition vers une économie à faible intensité de carbone. RBC GMA compte également parmi les membres fondateurs d'ECC, une initiative canadienne du monde de la finance qui favorise le dialogue entre la communauté financière et les sociétés émettrices en vue d'assurer une transition judicieuse vers une économie carboneutre. Un membre de l'équipe Investissement responsable est président du comité technique d'ECC. En 2023, ECC a lancé l'indice de référence Net zéro et sa première évaluation des sociétés d'une liste ciblée par rapport à la référence. Il s'agit d'un ensemble de normes communes que les investisseurs peuvent utiliser pour évaluer les progrès accomplis par les sociétés émettrices pour respecter l'ambition de l'Accord de Paris.

⁴¹ Ce chiffre peut comprendre des cas où nos équipes des placements ont communiqué plusieurs fois avec le même émetteur. Il est calculé au mieux et pourrait ne pas refléter toutes nos discussions axées sur les critères ESG. Dans certains cas de stratégies de placement quantitatif, de stratégies passives et de stratégies de tiers gérées par des sous-conseillers, RBC GMA n'entretient pas de dialogue direct avec les émetteurs.

Nos initiatives collaboratives liées aux changements climatiques comprennent⁴² :

	CDP (anciennement Carbon Disclosure Project) RBC GMA est signataire du CDP, anciennement appelé Carbon Disclosure Project. Le CDP exploite un système mondial de divulgation de données qui permet aux entités de mesurer et de gérer leur impact environnemental, et qui cherche à améliorer la communication des données environnementales.
	Climate Action 100+ (CA100+) Nous sommes signataires de Climate Action 100+, une initiative menée par des investisseurs qui met l'accent sur un dialogue actif avec les principales sociétés ouvertes émettrices de carbone d'importance systémique à l'échelle mondiale, ou avec les sociétés qui présentent un grand potentiel d'accélération de la transition vers une économie à faible intensité de carbone. En 2023, nous avons participé à plus de cinq missions Climate Action 100+.
	Engagement climatique Canada (ECC) Nous sommes l'un des participants fondateurs d'ECC. ECC est une initiative du monde de la finance qui favorise le dialogue entre la communauté financière et les sociétés émettrices en vue d'assurer une transition judicieuse vers une économie zéro émission nette. Il s'agit d'un programme d'engagement national au Canada, semblable à Climate Action 100+. Un membre de l'équipe Investissement responsable de RBC GMA préside le comité technique d'ECC. En 2023, RBC GMA a participé à quatre missions de collaboration dans le cadre d'ECC.
	Farm Animal Investment Risk and Return (FAIRR) Nous sommes membres de FAIRR FAIRR est un réseau de collaboration d'investisseurs qui sensibilise les gens aux risques et aux occasions ESG découlant de l'élevage intensif.
IPDD Initiative	Investor Policy Dialogue on Deforestation (IPDD) RBC GMA est investisseur partenaire de l'initiative IDPP. L'initiative IPDD vise à coordonner le dialogue sur les politiques publiques avec les autorités gouvernementales et à en suivre l'évolution afin d'évaluer l'exposition aux risques financiers résultant de la déforestation. L'une de nos équipes de placement copréside le comité de gestion de l'IPDD, ainsi que l'axe de travail de l'IPDD au Brésil, et participe à l'axe de travail de l'IPDD en Indonésie.
	Association pour l'investissement responsable (AIR) RBC GMA membre de longue date de l'AIR. L'AIR est l'association du secteur de l'investissement responsable au Canada. En 2023, un membre de l'équipe Investissement responsable était vice-président du conseil d'administration de l'AIR et président du comité de politique de gouvernance de l'AIR. En 2021, RBC GMA est aussi devenue l'un des signataires fondateurs de la Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques . Cette déclaration démontre l'ambition collective et l'action des investisseurs canadiens qui reconnaissent la nécessité d'accélérer la transition vers une économie carbonneutre dans le contexte spécifique du Canada.
	IFRS Sustainability Alliance Nous sommes membres de l'IFRS Sustainability Alliance, un programme mondial d'adhésion qui prône des normes de durabilité, la présentation de rapports intégrés et une réflexion intégrée. L'International Sustainability Standards Board (ISSB) est un organisme indépendant de la Fondation IFRS chargé d'établir des normes. RBC GMA est signataire de la COP28 Declaration of Support concernant la norme climatique de l'ISSB. À ce titre, nous appuyons la mise en place d'infrastructures de marché permettant la production d'informations uniformes et comparables sur le climat à l'échelle mondiale. Depuis 2020, RBC GAM publie un rapport climatique en s'appuyant sur les recommandations du GIFCC. Les recommandations du GIFCC sont maintenant intégrées aux normes de l'ISSB, qui sont supervisées par l'International Financial Reporting Standards Foundation (voir plus de renseignements ici). Un membre de l'équipe Investissement responsable participe au conseil consultatif des investisseurs de l'ISSB.
	Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies RBC GMA est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies. Les PRI des Nations Unies résultent d'une initiative d'un réseau mondial d'investisseurs qui se sont engagés à intégrer les considérations ESG dans leurs pratiques de placement et leurs politiques d'actionnariat. Nous nous sommes engagés à appliquer ces six Principes et nous croyons que notre approche existante en matière d'investissement responsable les respecte ⁴³ . En 2023, un membre de l'équipe Investissement responsable a participé au comité de politique, et nous avons continué de jouer un rôle dans plusieurs initiatives menées par les PRI dans le domaine des titres à revenu fixe. Il s'agissait notamment du Structured Products Advisory Committee, du Advisory Committee on Credit Ratings (ESG) et du Sustainable Commodities Practitioners Working Group (déforestation).

Nota : Les logos sont des marques de commerce protégées de leurs propriétaires. RBC dénie toute association avec eux et tout droit associé à ces marques de commerce.

⁴² Vous trouverez la liste complète des initiatives collaboratives de RBC GMA ici.

⁴³ En 2023, RBC GMA a regroupé les activités de deux entités juridiques réglementées du Royaume-Uni, RBC GAM-UK et BlueBay Asset Management LLP (BlueBoy), dans RBC GMA-UK, qui exerce ses activités sous le nom de RBC BlueBay. RBC BlueBay est l'entreprise de RBC GMA non située en Amérique du Nord.

Vote par procuration

À titre de gestionnaire d'actifs, RBC GMA a l'obligation d'agir dans l'intérêt supérieur des comptes qu'elle gère, notamment les comptes de gestion distincte des clients et les fonds de placement. L'exercice de notre droit de vote fait partie de notre devoir fiduciaire. Le vote par procuration fait aussi partie de notre processus de dialogue, car il nous permet de communiquer notre point de vue aux conseils d'administration et aux équipes de direction.

Nous exerçons les votes par procuration conformément aux [Directives de vote par procuration](#) (les directives) de RBC GMA et publions nos registres de vote sur nos sites Web

régionaux, conformément à la réglementation applicable. Nous révisons nos directives et les mettons constamment à jour selon l'évolution des pratiques exemplaires en matière d'ESG et de gouvernance d'entreprise. Les directives s'appliquent au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Dans tous les autres marchés, RBC GMA utilise les directives de vote par procuration locales d'une firme de recherche. Dans tous les cas, RBC GMA passe en revue chaque assemblée et proposition pour s'assurer que les votes sont soumis dans l'intérêt de nos clients. Nos directives font état de propositions relatives au climat, que nous évaluons au cas par cas.

Pour évaluer les propositions d'actionnaires, nous tenons compte de l'importance relative, du caractère normatif et des renseignements et engagements existants, le cas échéant. RBC GMA appuie généralement les propositions d'actionnaires liées au climat demandant ce qui suit :

- que la société communique de l'information sur la gouvernance de l'organisation entourant les risques et occasions engendrés par les changements climatiques ;
- que la société divulgue les répercussions réelles et potentielles des risques et occasions engendrés par les changements climatiques sur ses activités, sa stratégie et sa planification financière, y compris les résultats de l'analyse des scénarios de changements climatiques et des évaluations connexes ;
- que la société dévoile sa façon de déterminer, d'évaluer et de gérer les risques liés aux changements climatiques ; que les risques visés comprennent ceux liés à la transition (volet politique et juridique, technologie, marché et réputation) et les risques matériels (aigus et chroniques) selon les définitions du GIFCC ;
- que la société dévoile les paramètres et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et occasions pertinents engendrés par les changements climatiques, ou la façon dont elle détermine, évalue et gère ces risques ;
- que la société adopte ou mette en œuvre des initiatives visant à réduire les émissions de GES, y compris le carbone, notamment en présentant de l'information détaillée sur les progrès accomplis ;
- que la société se fixe des objectifs de zéro émission nette ou des objectifs fondés sur des données scientifiques, intermédiaires et à long terme, et des délais raisonnables, lorsque les changements climatiques posent un risque financier important. Les objectifs de zéro émission nette doivent comprendre les émissions des périmètres 1 et 2. Si un proposant demande que la société adopte un objectif de zéro émission nette pour les émissions du périmètre 3, nous examinons les propositions au cas par cas, en tenant compte de l'importance relative de ces émissions pour la société, de la faisabilité de la demande et de la pertinence de la proposition pour les actionnaires ;
- que la société publie son plan de transition climatique conformément aux recommandations du GIFCC ;

Propositions de vote consultatif sur le plan de transition climatique

Au cours des dernières années, nous avons constaté que de nombreuses sociétés soumettent leur plan de transition climatique et leur progression vers sa réalisation à un vote consultatif des actionnaires. Nous évaluons les propositions de vote consultatif sur le plan de transition climatique au cas par cas suivant l'exhaustivité et la pertinence des plans de transition climatique à l'aide d'un cadre interne. De manière générale, nous ne soutenons pas les propositions dans les cas où les plans de transition climatique ne fournissent pas l'un ou l'autre des éléments suivants⁴⁴ :

- des renseignements clairs et suffisamment détaillés sur la gouvernance, la stratégie, la gestion du risque, les paramètres et les objectifs en ce qui a trait aux risques et aux occasions liés au climat ;
- des objectifs crédibles à long terme et conformes à l'atteinte de zéro émission nette d'ici 2050 au plus tard, des objectifs intermédiaires et des progrès démontrés dans la réalisation de ces engagements ;
- des résultats de l'analyse des scénarios de changements climatiques et des évaluations connexes ;




- des renseignements sur les activités de lobbying de la société en tant qu'entreprise ou membre d'une association commerciale et sur la façon dont elle estime que ces activités, si elles sont importantes, sont compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Renforcement des activités de gérance

Nous évaluons nos activités de gérance sous l'angle des intérêts de nos clients. Dans chaque cas, nous réfléchissons à la façon la plus efficace de régler les problèmes avec les émetteurs de notre portefeuille et, le cas échéant, de renforcer nos activités de gérance afin de contribuer à la croissance durable à long terme de nos placements.

Les activités sont renforcées selon un processus itératif, et chacune des méthodes que nous utilisons est fondée sur l'objectif global du renforcement. Par exemple, l'information recueillie lors du dialogue peut entraîner un renforcement au moyen du vote par procuration, puis donner lieu à d'autres occasions de mobilisation, de façon directe ou collaborative. De même, une déclaration publique peut amener les émetteurs à communiquer avec leurs actionnaires pour discuter d'un sujet ESG important que l'émetteur n'avait pas encore souhaité aborder avec les investisseurs.

Voici les trois méthodes de renforcement que nous pouvons appliquer dans le cadre de nos activités de gérance :

 Dialogue direct	À RBC GMA, nous privilégions fortement le dialogue ouvert avec les émetteurs des titres dans lesquels nous investissons pour aborder les questions ESG importantes. Nous croyons que cette approche favorise la confiance et des relations solides avec les émetteurs. Elle nous permet de faire part de nos préoccupations et de notre point de vue en tant qu'investisseurs, et aide nos émetteurs à répondre à ces préoccupations de la façon qu'ils jugent la plus appropriée. Nous engageons un dialogue direct et nous pourrions chercher à trouver des investisseurs aux vues semblables pour collaborer avec l'émetteur dans la foulée de ce dialogue.
 Vote par procuration	Nous utilisons le vote par procuration pour faire connaître nos points de vue sur les enjeux ESG importants aux équipes de direction et aux conseils d'administration, conformément à nos directives. Selon le critère ESG, le vote par procuration est parfois la première action entreprise pour soumettre une préoccupation à un émetteur. Par exemple, pour plusieurs facteurs de gouvernance comme la rémunération des cadres ou la diversité des genres dans les conseils d'administration, le vote par procuration est l'un des premiers moyens d'aborder le problème, lequel peut ensuite être traité plus en détail par le biais du dialogue ou d'une autre forme de recours hiérarchique. Dans d'autres cas, nos équipes peuvent commencer par communiquer avec un émetteur pour mieux comprendre une question ESG importante et évaluer la volonté de l'émetteur de régler le problème, par le biais du dialogue direct, avant de voter contre les recommandations de la direction et d'exprimer publiquement leur point de vue.
 Déclarations publiques	Lorsque nous jugeons nécessaire que les émetteurs progressent plus rapidement sur des questions ESG importantes qui n'ont pas été résolues par le biais du dialogue direct ou du vote par procuration, nous examinons d'autres moyens d'encourager le changement. Cela peut impliquer la publication ou l'endossement de déclarations publiques visant des marchés ou des émetteurs précis. Dans ce cas, nous pouvons entreprendre des actions publiques en collaboration avec d'autres investisseurs. Nous utilisons cette méthode avec parcimonie.

En définitive, nos équipes des placements peuvent décider, à n'importe quel moment au cours de leurs échanges avec une société émettrice, de se départir de la totalité du placement. Cette décision peut être prise lorsque l'équipe des placements ne croit pas que la question ESG soit convenablement gérée, malgré le dialogue suivi et les activités de gérance, et estime que cette question a une incidence importante sur la justification générale

du placement. La gestion des risques et occasions ESG, l'exposition à ces risques et les résultats des échanges ne sont pas les seuls facteurs pris en compte dans les décisions de placement, mais ils contribuent à les éclairer. La décision de conserver un placement ou de s'en départir est laissée à la discrétion de chaque équipe des placements, en fonction de l'intérêt supérieur du portefeuille et de ses clients.

⁴⁴ Il se peut que nous envisagions aussi d'accorder notre appui aux plans de transition climatique récemment communiqués qui ne satisfont pas aux critères minimaux s'il existe des éléments d'information tangibles et des engagements concrets indiquant que ces critères minimaux seront respectés.

3.3 Gestion du risque d'investissement et changements climatiques

Décrire la façon dont les processus visant à relever, à évaluer et à gérer les risques liés au climat s'intègrent dans la gestion du risque globale de l'organisation.

Les risques liés au climat peuvent avoir une incidence sur le rendement financier des placements et des portefeuilles de placements, en particulier pour les clients ayant un horizon de placement à long terme. L'incidence des risques importants liés au climat sur nos principaux types de risques est prise en compte dans notre processus de gestion du risque d'investissement.

Du côté de l'investissement, nos équipes des placements disposent de données et renseignements pour gérer l'exposition au risque de leurs portefeuilles. Des données sont disponibles pour un large éventail de risques d'investissement, avec notamment des facteurs financiers et ESG tels que les changements climatiques. Les équipes des placements prennent en compte les facteurs importants dans leurs décisions de gestion de portefeuille, de manière à compléter leurs approches et mandats de placement pour les types de placements applicables. Le tableau de bord sur le climat est un exemple d'outil de surveillance des risques utilisé par les équipes des placements, tel que le décrit la [section 3.1](#).

En ce qui concerne la stratégie de placement, le Comité des stratégies de placement RBC GMA, présidé par le chef des placements, passe en revue l'évaluation de la conjoncture budgétaire et monétaire mondiale, des prévisions de croissance économique et d'inflation, ainsi que l'orientation prévue des taux d'intérêt, des principales devises, des bénéfices des entreprises et des cours boursiers. À partir de ces prévisions globales, il établit des directives précises pouvant servir à la gestion de portefeuilles. Cela peut inclure les risques liés aux critères ESG, y compris ceux liés aux changements climatiques, s'ils sont importants. Les résultats des délibérations du Comité des stratégies de placement RBC GMA sont publiés tous les trimestres dans *Regard sur les placements mondiaux*.

L'équipe Risque d'investissement supervise les risques d'investissement, y compris le risque de marché, le risque de contrepartie et le risque de liquidité, tant au niveau du portefeuille que de l'entreprise. En collaboration avec l'équipe Politique de placement, l'équipe Risque d'investissement est chargée d'établir des budgets de l'appétit pour le risque et du risque au niveau du portefeuille. Les limites de risque, y compris les exigences en matière de diversification et de qualité de l'actif, sont établies dans les mandats de placement de chaque portefeuille et font l'objet d'une surveillance quotidienne. Ces limites varient en fonction des objectifs de placement, de la tolérance au risque et des références des stratégies. Tout dépassement des limites de tolérance du mandat de placement interne est signalé et suivi par l'équipe Politique de placement. Bien que le chef des placements et le chef, Politique de placement examinent périodiquement toutes les limites internes des mandats de placement, l'équipe Risque d'investissement surveille le profil de risque des portefeuilles et le respect des budgets du risque.

Le Comité de gestion du risque d'investissement, GMA, de même que les comités régionaux des États-Unis (Comité de surveillance du risque d'investissement) et des régions Europe, Moyen-Orient et Afrique et APAC (Comité du risque de marché), assurent une surveillance et une gouvernance supplémentaires du risque d'investissement. Le Comité de gestion du risque d'investissement, GMA est présidé par le chef des placements et comprend notamment les chefs régionaux de Gestion du risque et le chef, Politique de placement. Il examine le profil de risque des portefeuilles et aborde les risques importants susceptibles d'influer sur le rendement des placements, y compris les critères ESG et les risques liés au climat qui sont importants.

À l'échelle de la société, RBC GMA établit un appétit pour le risque chaque année et tient un registre de gestion des risques les plus importants pour notre entreprise, y compris les risques d'entreprise, les risques d'investissement, les risques financiers du groupe et les risques opérationnels. Les risques liés aux critères ESG et au climat peuvent être inclus s'ils sont jugés importants.

Dans le cas des risques systémiques susceptibles d'affecter le fonctionnement des marchés financiers, comme les questions liées à la transparence, à la corruption ou aux changements climatiques, nous avons recours à des actions de gérance active telles que le dialogue direct ou collaboratif et le vote par procuration pour communiquer nos points de vue et influencer les décisions, le cas échéant.



4. Paramètres et objectifs

4.1 Paramètres climatiques

Communiquer les paramètres employés par l'organisation pour évaluer les occasions et les risques liés au climat, conformément à sa stratégie et à son processus de gestion du risque.

RBC GMA a commencé à mesurer et déclarer les émissions de dioxyde de carbone⁴⁵ de ses actifs sous gestion en 2020. Depuis, nous nous sommes efforcés d'élargir la portée de nos informations sur le climat et de les approfondir. Dans le cadre de ces efforts, nous avons augmenté le pourcentage de nos actifs sous gestion pour lesquels l'analyse climatique est réalisée, de 48 % (en 2020) à 81 % (en 2023).

Figure 14 : Pourcentage et montant des actifs sous gestion intégrés dans la portée de l'analyse des paramètres climatiques, par année

Au 31 décembre 2023⁴⁶

	2023	2022	2021	2020
Pourcentage des ASG de RBC GMA inclus dans la portée de l'analyse	81 %	74 %	54 %	48 %
Valeur des ASG de RBC GMA inclus dans la portée de l'analyse	348.3 G\$	287.0 G\$	260.9 G\$	206.4 G\$

L'analyse climatique est réalisée pour 81 % (348,3 milliards de dollars US) du total des actifs sous gestion de RBC GMA, au 31 décembre 2023⁴⁷.

⁴⁵ Dans le présent rapport, les références aux émissions de dioxyde de carbone se rapportent aux équivalents (éq. CO₂), qui comprennent toutes les émissions de GES.





⁴⁶ D'après le [Rapport climatique 2022 de RBC GMA](#), le [Rapport GIFCC 2021 de RBC GMA](#), le [Rapport GIFCC 2020 de RBC GMA](#). Veuillez consulter la section sur la portée de l'analyse de chaque rapport pour obtenir des renseignements détaillés. Les pourcentages ont été arrondis.

⁴⁷ Cela représente environ 88 % des placements en actions et 93 % des placements en titres à revenu fixe.

Description des principaux paramètres climatiques

RBC GMA essaie de fournir des paramètres climatiques qui respectent les pratiques exemplaires tant établies que nouvelles. Pour ce faire, nous nous appuyons sur plusieurs sources pour faire un choix éclairé des paramètres et des méthodologies. Cela comprend le document ESG Sourcebook de la FCA (Royaume-Uni)⁴⁸, les recommandations du GIFCC⁴⁹, la norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des GES du PCAF pour le secteur financier et la Science-Based Targets Initiative (SBTi)⁵⁰.

Figure 15 : Description des paramètres climatiques clés inclus dans le présent rapport.

	Données historiques		Estimations prospectives	
Catégorie de paramètre	 Émissions de dioxyde de carbone	 Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques	 Respect de l'objectif de température	 Analyse de scénarios climatiques
Catégories de titres incluses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions ▪ Obligations de sociétés ▪ Obligations souveraines 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions ▪ Obligations de sociétés ▪ Obligations souveraines 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions ▪ Obligations de sociétés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions ▪ Obligations de sociétés
Description	Paramètres des émissions de dioxyde de carbone en valeurs absolues et en fonction de l'intensité des émissions. Comprend les émissions financées, les émissions par dollar investi et l'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone.	Mesure du respect de l'objectif de zéro émission nette : pourcentage des actifs sous gestion investis dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques, selon le type d'objectifs. Aussi désignée sous le nom de « couverture du portefeuille ».	Mesure du respect de l'objectif de zéro émission nette : paramètre indicatif de la hausse de la température moyenne mondiale de l'époque préindustrielle jusqu'à 2100 sous l'hypothèse du maintien du même niveau des émissions de dioxyde de carbone et des objectifs climatiques que ceux du portefeuille ou de l'émetteur. Aussi désignée sous le nom de « cote de température du portefeuille ».	La valeur à risque climatique est calculée pour une gamme de scénarios climatiques. Elle mesure le changement potentiel de l'évaluation d'un émetteur à la suite des risques politiques, des occasions technologiques et des risques et occasions physiques.

MESURE DU RESPECT DE L'OBJECTIF DE ZÉRO ÉMISSION NETTE DE NOS PLACEMENTS

RBC GMA reconnaît l'importance de l'objectif mondial visant à atteindre zéro émission nette d'ici 2050 afin d'atténuer les risques climatiques. À ce titre, nous nous sommes engagés à mesurer le respect de l'objectif de zéro émission nette de nos placements et à rendre compte de celui-ci. RBC GMA mesure le respect de l'objectif de zéro émission nette de nos actifs sous gestion au moyen de deux paramètres : les placements dans des émetteurs ayant des objectifs de zéro émission nette ou des objectifs fondés sur des données scientifiques (couverture du portefeuille) et la hausse de température prévue (cote de température du portefeuille). Bien que les méthodologies continuent d'évoluer, ces paramètres ont été choisis en fonction des lignes directrices SBTi⁵¹. Les paramètres suivants s'appliquent aux actions et aux obligations de sociétés incluses dans la portée de l'analyse, qui représentent 68 % (292,8 milliards de dollars US) du total des actifs sous gestion de RBC GMA au 31 décembre 2023⁵².

26 % (76,9 milliards de dollars US) des placements en actions et en obligations de sociétés de RBC GMA sont investis dans des émetteurs dont les objectifs de zéro émission nette ou fondés sur des données scientifiques ont été validés (conformément aux directives SBTi).

53 % (155,5 milliards de dollars US) des placements en actions et en obligations de sociétés de RBC GMA sont investis dans des émetteurs respectant un objectif de hausse de température inférieure à 2 °C.

⁴⁸ Document ESG Sourcebook de la FCA (Royaume-Uni).

⁴⁹ Directives du GIFCC sur les paramètres, les objectifs et les plans de transition, octobre 2021.

⁵⁰ Financial Sector Science-based targets guidance, SBTi, août 2022, et Foundations for science-based net-zero target setting in the financial sector, avril 2022.

⁵¹ Financial Sector Science-based targets guidance, SBTi, août 2022.

⁵² Consultez la portée de l'analyse à l'annexe 1. Analyse de RBC GMA, fondée sur MSCI Climate Change Research, MSCI®. La couverture des données représente 89 % pour l'analyse des objectifs climatiques de l'entreprise et 80 % pour l'analyse du respect de l'objectif de température.

Résumé des paramètres climatiques

Les paramètres climatiques sont spécifiés dans la portée de l'analyse pour les actifs sous gestion de RBC GMA tout en étant indiqués par catégorie de titres et par région⁵³. Nous continuons de prendre des mesures pour trouver de nouvelles sources de données et explorer des méthodologies qui permettraient d'inclure certains actifs actuellement exclus de la portée de l'analyse. Par exemple, dans le Rapport climatique de cette année, nous avons élargi notre analyse afin de fournir des paramètres climatiques pour les obligations souveraines, qui comprennent les émissions de dioxyde de carbone et les placements dans les émetteurs ayant des objectifs climatiques.

Nous continuons d'explorer les paramètres climatiques prospectifs appropriés pour les obligations souveraines et les méthodologies applicables pour les obligations sous-souveraines (voir l'encadré sur la recherche ESG). À mesure des progrès dans les méthodologies et la disponibilité des données, nous chercherons à compléter nos publications de paramètres climatiques pour les catégories d'actifs supplémentaires. En raison des changements dans les données climatiques sous-jacentes, les méthodologies utilisées pour calculer les paramètres et les actifs inclus dans la portée de l'analyse, entre autres, il est impossible à l'heure actuelle de fournir une analyse des tendances historiques pour les paramètres climatiques.

Figure 16 : Principaux paramètres climatiques pour les actifs sous gestion de RBC GMA inclus dans le périmètre de l'analyse, par catégorie d'actif⁵⁴ Au 31 décembre 2023.

Voir l'annexe 1 pour la portée de l'analyse et les références, l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie, et l'annexe 3 pour les tableaux de données climatiques.

PARAMÈTRES CLIMATIQUES	PART	TOTAL	ACTIONS	OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS	OBLIGATIONS SOUVERAINES
Émissions de dioxyde de carbone	Couverture des données (%)	86 %	99 %	62 %	99 %
Déclaration	Pourcentage des actifs sous gestion (%)	75 %	87 %	50 %	99 %
Estimation		10 %	13 %	12 %	-
Émissions financées (émissions totales de carbone) Y compris les émissions des périmètres 1 et 2 pour les actions et les obligations de sociétés, et les émissions en fonction de la production pour les émetteurs souverains.	Mt éq. CO2	25,0	8,2	3,1	13,7
Émissions/M\$ investis (empreinte carbone) Y compris les émissions des périmètres 1 et 2 pour les actions et les obligations de sociétés, et les émissions en fonction de la production pour les émetteurs souverains.	t éq. CO2/M\$ investis	71,7	49,8	24,3	246,5
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone Y compris les émissions des périmètres 1 et 2 (par rapport aux ventes) pour les actions et les obligations de sociétés, et les émissions en fonction de la production (PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat) pour les émetteurs souverains.	t éq. CO2/M\$ de ventes t éq. CO2/M\$ de PIB ajusté en fonction de la PPA		142,9	251,7	248,9
Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques	Couverture des données (%)	90 %	99 %	75 %	100 %
Objectifs fondés sur des données scientifiques ou objectifs de zéro émission nette Actions et obligations de sociétés (objectif SBTi validé) et émetteurs souverains (objectifs de zéro émission nette fixés par la loi)	Pourcentage des actifs sous gestion (%)	34 %	32 %	19 %	72 %
Cible climatique quelconque Actions et obligations de sociétés (objectif SBTi validé, objectif SBTi annoncé, objectif de zéro émission nette et autre objectif déclaré sur une base volontaire), et émetteurs souverains (objectif de zéro émission nette, quel que soit l'état)	Pourcentage des actifs sous gestion (%)	82 %	88 %	68 %	96 %
Respect de l'objectif de température	Couverture des données (%)	80 %	99 %	56 %	
Respect de l'objectif de température, par plage de températures En fonction de la hausse de température prévue					
Hausse inférieure à 2 °C		53 %	66 %	37 %	
Hausse entre 2 et 3 °C	Pourcentage des actifs sous gestion (%)	14 %	18 %	10 %	
Hausse supérieure à 3 °C		13 %	15 %	9 %	
Valeur à risque climatique globale	Couverture des données (%)	76 %	99 %	45 %	
1,5 °C (transition ordonnée) – Zéro émission nette d'ici 2050		-10 %	-10 %	-9 %	
1,5 °C (transition désordonnée) – Zéro émission nette divergente	Valeur à risque climatique globale (%) :	-13 %	-14 %	-12 %	
2 °C (transition ordonnée) – Hausse inférieure à 2 °C	risques liés aux politiques + occasion liée à la technologie	-5 %	-5 %	-5 %	
2 °C (transition désordonnée) – Scénario de transition retardée	+ risques et occasions physiques)	-9 %	-9 %	-8 %	
3 °C : Scénario des Contributions déterminées au niveau national		-5 %	-5 %	-5 %	

⁵³ Voir l'annexe 1 pour connaître la portée de l'analyse et les références. Les actifs exclus de l'analyse de portefeuille sont les obligations d'entités sous-souveraines, les liquidités et équivalents, les FNB ou les titres détenus dans des fonds communs de placement tiers, les hypothèques, les titres adossés à des actifs, les autres actifs (principalement des actifs immobiliers et des titres du marché monétaire), les placements privés et les dérivés. Ils le sont principalement en raison de limitations relatives à la disponibilité des données ou à l'applicabilité des méthodologies, ou de leur importance financière mineure par rapport au total des actifs sous gestion.

⁵⁴ Puisque les valeurs sont arrondies, il se peut que la somme ne corresponde pas au total. Voir la portée de l'analyse et les références à l'annexe 1. Analyse de RBC GMA, fondée sur MSCI Climate Change Research, MSCI®.

Qualité et couverture des données

Nous croyons que la qualité et la couverture des données sont importantes dans le calcul des paramètres climatiques. Nous préférons utiliser les données sur les émissions déclarées, calculées conformément aux [protocoles des GES](#). Les données déclarées sur les émissions de périmètres 1 et 2 sont disponibles pour 87 % de nos actions et 50 % de nos obligations de sociétés en portefeuille (voir la figure 16). Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, nous utilisons des données estimatives des émissions de périmètres 1 et 2, établies d'après les émissions liées aux activités physiques (p. ex., le nombre de mégawattheures par type de carburant) et les émissions liées aux activités économiques (p. ex., moyenne du secteur en t éq. CO₂/revenus)⁵⁵. À la suite des limites liées aux méthodes et à la comparabilité des émissions déclarées, toutes les données sur les émissions de périmètre 3 sont estimées⁵⁶. Il y a souvent un décalage dans la déclaration des données sur les émissions de dioxyde de carbone faite par les émetteurs, ce qui signifie que les données sur les émissions déclarées peuvent provenir de différentes années, même si toutes les données sont accessibles à la même date. Par exemple, en ce qui concerne les données sur les émissions de dioxyde de carbone disponibles pour l'indice MSCI All Country World (ACWI) au 31 décembre 2023, 68 % proviennent de l'exercice 2022 et 32 % de 2021⁵⁷. Dans l'ensemble, la couverture des données pour les placements en actions est généralement meilleure que pour les obligations de sociétés. Cela s'explique en grande partie par le fait que les émetteurs déclarent des émissions de dioxyde de carbone au niveau de la société mère, mais pas des filiales ou des entités ad hoc. Puisque les opérations (et donc les profils d'émissions) des filiales peuvent différer considérablement de celles de leur société mère, nous n'attribuons pas dans ce rapport les émissions déclarées par la société mère à une filiale lors du calcul des valeurs des émissions de dioxyde de carbone.

Émissions de dioxyde de carbone

L'analyse des émissions de dioxyde de carbone donne un aperçu de l'exposition relative des sociétés émettrices et des émetteurs souverains aux risques liés à la transition engendrée par les changements climatiques, comme les risques politique et technologique et le risque de marché. Elle donne également une idée de la contribution relative ou en valeur absolue d'émetteurs aux émissions mondiales, et par extension aux changements climatiques. Selon nous, l'analyse des émissions de dioxyde de carbone est essentielle à l'évaluation des risques et des occasions liés aux changements climatiques, et elle est intégrée dans l'analyse prospective. Cependant, l'analyse des émissions de dioxyde de carbone est une mesure fixe et rétrospective, puisqu'elle se fonde sur les émissions passées d'un émetteur et ne reflète pas nécessairement leur niveau futur. Surtout, l'analyse des émissions de dioxyde de carbone ne rend pas compte des mesures qu'un émetteur prend ou prendra pour gérer ou atténuer les risques liés au climat, ou pour tirer parti des occasions. C'est pourquoi RBC GMA utilise des paramètres prospectifs supplémentaires pour évaluer

les risques et les occasions liés au climat (voir la figure 15). Lorsque nous déterminons et évaluons les risques importants liés au climat pour les sociétés émettrices, nous tenons généralement compte de leurs émissions des périmètres 1, 2 et 3, qui sont classées selon le protocole des GES. Dans le cas des sociétés dans lesquelles nous investissons, l'inclusion des trois périmètres d'émissions est utile, car elle donne un aperçu de l'exposition d'une société aux risques liés au climat dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Toutefois, lorsqu'on regroupe les émissions dans l'ensemble des sociétés et les secteurs, comme c'est le cas dans un portefeuille de placements, l'inclusion des émissions du périmètre 3 entraîne le double comptage des émissions. Le double comptage des émissions se produit lorsque les mêmes émissions sont comptabilisées plusieurs fois parce que les émissions de la chaîne de valeur d'une société (périmètre 3) sont les émissions directes d'une autre société (périmètres 1 et 2). Par exemple, les émissions de périmètre 3 liées à l'utilisation des produits d'un constructeur automobile (c.-à-d. la combustion de l'essence) sont les mêmes que les émissions de périmètre 1 d'une société de livraison qui utilise les véhicules. Selon une proposition préliminaire récente de l'Institutionnal Investors Group on Climate Change (IIGCC)⁵⁸, il est important de reconnaître que l'objectif des données du périmètre 3, même pour une entité, n'est pas d'attribuer la propriété des émissions, mais d'évaluer son exposition au dioxyde de carbone, de sorte que plusieurs entités peuvent être intrinsèquement exposées à la même tonne de carbone. Pour les raisons exposées ci-dessus, lorsque nous mesurons et déclarons les émissions de dioxyde de carbone d'un portefeuille de placements (nos émissions de la catégorie 15 du périmètre 3), nous croyons qu'il est plus approprié d'inclure les émissions des périmètres 1 et 2 des émetteurs. Nous reconnaissons toutefois qu'il existe des opinions et des attentes divergentes à cet égard. C'est pourquoi nous fournissons également des mesures des émissions de dioxyde de carbone pour les émissions de périmètre 3 à [l'Annexe 3 – Tableaux de données sur le climat](#).

L'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone de nos portefeuilles, dans l'ensemble des catégories d'actifs et des régions, est généralement inférieure aux indices de référence représentatifs.

L'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone d'un portefeuille indique à quel point il est efficace d'utiliser les émissions de dioxyde de carbone pour générer une unité de production (p. ex., par rapport aux ventes pour les sociétés émettrices ou par rapport au PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat pour les émetteurs souverains), et donne un aperçu de l'exposition aux émetteurs à forte intensité de carbone pour le portefeuille concerné. Dans l'ensemble des marchés régionaux d'actions et d'obligations de sociétés, nos portefeuilles ont tendance à avoir une intensité moyenne

⁵⁵Selon les méthodologies de MSCI® ESG Research. L'estimation des émissions des périmètres 1 et 2 comprend les modules distincts suivants : modèle de production, modèle d'intensité spécifique à la société, et modèle d'intensité spécifique au secteur d'activité. Aucune valeur approximative produite à l'interne n'est utilisée dans le présent rapport. Nous pouvons choisir d'utiliser les données approximatives internes dans d'autres rapports, comme les rapports climatiques aux détenteurs de portefeuille produits à la demande à l'intention des clients. Si tel est le cas, l'utilisation de données approximatives internes est publiée.

⁵⁶Les paramètres des émissions de dioxyde de carbone, y compris les émissions de périmètre 3, sont présentés à l'annexe 3 – Tableaux de données sur le climat.

⁵⁷MSCI ESG Climate Change Research, au 1er janvier 2024, MSCI®.

⁵⁸Investor approaches to scope 3: its importance, challenges and implications for decarbonising portfolios, IIGCC, janvier 2024. Lien

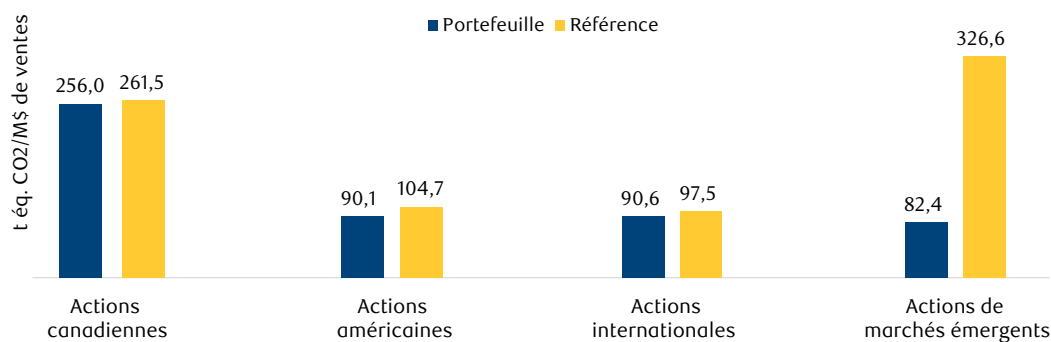
pondérée des émissions de carbone inférieure à leurs indices de référence respectifs. Pour tous les portefeuilles, l'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (par rapport aux ventes) dépend généralement de la pondération sectorielle, puisque certains secteurs génèrent plus d'émissions des périmètres 1 et 2 que d'autres. Les secteurs de l'énergie, des services publics, des produits industriels et des matières de base sont ceux qui contribuent le plus aux émissions de dioxyde de carbone du portefeuille d'actions et représentent 82 % de l'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (par rapport aux ventes)⁵⁹. Pour les obligations de sociétés, l'attribution sectorielle est encore plus concentrée, les secteurs des services publics et de l'énergie représentant collectivement 88 % de l'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (par rapport aux ventes)⁶⁰. Les secteurs à fortes émissions de dioxyde de carbone sont souvent plus exposés aux risques liés à la transition, en raison des risques liés aux politiques gouvernementales et aux perturbations technologiques. Compte tenu de la portée des émissions incluses dans l'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone, il convient de noter que les émissions du périmètre 1 sont en grande partie attribuables au secteur d'activité d'un émetteur, puisque les activités et les extrants de certains secteurs d'activité produisent plus d'émissions que d'autres. Les émissions périmètre 2 proviennent en grande partie de l'intensité carbonique du réseau électrique de la ou des régions où la société exerce ses activités. Les portefeuilles d'obligations de sociétés des marchés canadiens et émergents sont les seuls portefeuilles dont l'intensité moyenne pondérée des émissions

de carbone est supérieure aux références représentatives. Dans les deux cas, il s'agit en grande partie d'une surpondération du secteur des services publics par rapport à la référence. Les obligations souveraines représentent 13 % (55,6 milliards de dollars US) du total des actifs sous gestion de RBC GMA⁶¹. Les méthodologies et les approches de mesure des émissions de dioxyde de carbone pour les placements dans les émetteurs souverains sont encore en développement et varient généralement selon que les émissions souveraines sont fondées sur la production ou la consommation, et la méthode utilisée pour répartir les émissions dans les obligations souveraines. Dans le présent rapport, nous nous efforçons de respecter la méthodologie du PCAF, qui recommande le calcul de l'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone par rapport au PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat. Le portefeuille des obligations souveraines des marchés développés a une intensité moyenne pondérée des émissions de carbone plus importante (par rapport au PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat) que l'indice de référence, principalement en raison de la surpondération du portefeuille dans les obligations souveraines canadiennes. L'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone du portefeuille d'obligations souveraines des marchés émergents est inférieure à celle de sa référence, principalement à cause de la sous-pondération du portefeuille dans plusieurs émetteurs à forte intensité de carbone, par rapport à la référence. L'intensité de carbone d'un émetteur souverain est un indicateur des risques de transition potentiels auxquels il peut être exposé.

Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone, par catégorie d'actifs et par région⁶²

As at December 31, 2023.

Figure 17 : Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (par rapport aux ventes) (émissions des périmètres 1 et 2) pour les placements en actions



Type de données	Port.	Référ.	Port.	Référ.	Port.	Référ.	Port.	Référ.
Estimation	15 %	16 %	15 %	11 %	7 %	7 %	6 %	17 %
Déclaration	83 %	84 %	85 %	88 %	92 %	93 %	93 %	83 %
Couverture totale des données	99 %	100 %	100 %	100 %	99 %	100 %	99 %	100 %

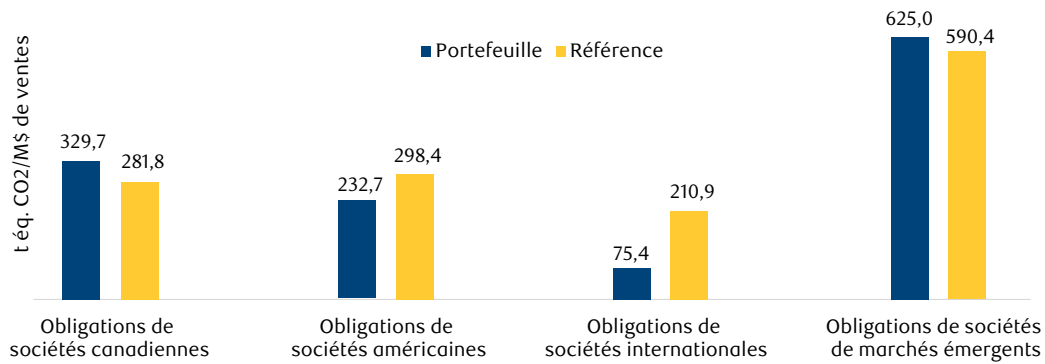
⁵⁹ Au 31 décembre 2023. Analyse de RBC GMA, fondée sur MSCI Climate Change Research, MSCI®.

⁶⁰ Ibid.

⁶¹ Au 31 décembre 2023. Analyse de RBC GMA.

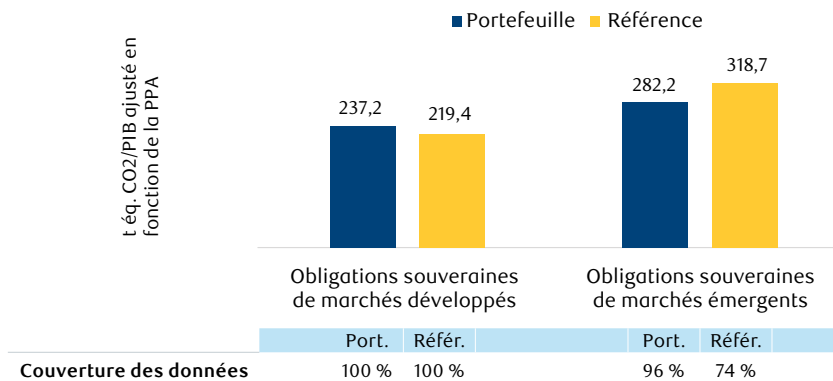
⁶² Puisque les valeurs sont arrondies, il se peut que la somme ne corresponde pas au total. Voir la portée de l'analyse et les références à l'annexe 1. Voir l'annexe 2 pour connaître les paramètres climatiques et la méthodologie de l'analyse de RBC GMA, fondée sur MSCI Climate Change Research, MSCI®.

Figure 18 : Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (par rapport aux ventes) (émissions des périmètres 1 et 2) pour les obligations de sociétés



Type de données	Port.	Référ.	Port.	Référ.	Port.	Référ.	Port.	Référ.
Estimation	13 %	16 %	15 %	15 %	10 %	13 %	11 %	11 %
Déclaration	51 %	55 %	47 %	59 %	56 %	59 %	35 %	38 %
Couverture totale des données	63 %	71 %	61 %	74 %	65 %	71 %	46 %	49 %

Figure 19 : Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone pour les obligations souveraines, par rapport au PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat



Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques

Pour évaluer la trajectoire prospective potentielle des émissions pour les sociétés émettrices et les émetteurs souverains, nous mesurons notre exposition aux émetteurs qui se sont fixé des objectifs de réduction des émissions de dioxyde de carbone (objectifs climatiques). En ce qui concerne les sociétés émettrices, les objectifs climatiques peuvent varier considérablement en fonction de la portée des émissions prises en compte, de la volonté de diminuer les émissions et de la probabilité que les entreprises atteignent ces objectifs. C'est pourquoi des objectifs qui répondent à une norme établie sont préférables aux fins de comparaison et d'uniformité. Dans le présent rapport, RBC GMA considère que les objectifs des sociétés sont conformes à l'Accord de Paris (objectifs fondés sur les données scientifiques) ou à l'objectif de zéro émission nette si la SBTi a validé leur conformité à ses critères d'établissement d'objectifs correspondants. La SBTi tient une base de

données accessible au public des entreprises ayant des objectifs de zéro émission nette ou objectifs fondés sur les données scientifiques, et de celles qui se sont engagées à définir un objectif de réduction des émissions dans les 24 mois. RBC GMA reconnaît également que certains émetteurs peuvent choisir de ne pas appliquer de norme facultative, comme celle de la SBTi. Par ailleurs, à l'heure actuelle, la SBTi n'est pas en mesure d'accepter les engagements ou de valider les objectifs de sociétés appartenant à certains secteurs, par exemple les secteurs du pétrole et du gaz et des combustibles fossiles⁶³. Pour cette raison, nous surveillons aussi nos actifs sous gestion investis dans les sociétés émettrices ayant déclaré elles-mêmes des objectifs de zéro émission nette et d'autres objectifs de réduction des émissions de dioxyde de carbone (autres objectifs). La couverture des données sur les objectifs climatiques est de 99 % pour les actions que nous détenons et de 75 % pour les obligations de sociétés que nous détenons⁶⁴

⁶³ Politique SBTi sur les sociétés du secteur des combustibles fossiles, SBTi, consultée le 2 février 2024.

⁶⁴ Au 31 décembre 2023. Analyse de RBC GMA, fondée sur MSCI Climate Change Research, MSCI®.

Pour les obligations souveraines, nous tenons compte des placements dans les émetteurs qui ont établi des objectifs de zéro émission nette, ainsi que de l'état de ces objectifs⁶⁵. En général, nous pensons qu'il est plus probable qu'un pays qui a adopté des lois concernant ses objectifs de réduction de ses émissions prenne des mesures pour atteindre cet objectif. Bien que ce paramètre ne tienne pas compte du fait si l'objectif de zéro émission nette est effectivement aligné sur une trajectoire vers la carboneutralité, il est fondé sur des informations déclarées et par conséquent ne dépend pas de modèles tiers. Bien que nous ayons examiné divers modèles visant à évaluer si l'objectif de réduction des émissions d'un pays est aligné sur une trajectoire vers la carboneutralité d'ici 2050, nous continuons à nous interroger sur la fréquence de leur mise à jour et sur les hypothèses sous-jacentes aux méthodologies. C'est pourquoi nous préférons utiliser l'état de l'objectif d'un émetteur souverain comme indication d'un potentiel respect de ces objectifs.

34 % (116,7 milliards de dollars US) des actifs sous gestion inclus dans la portée de l'analyse sont investis dans des émetteurs ayant des objectifs fondés sur des données scientifiques ou des objectifs de zéro émission nette. Cela comprend 32 % (52,7 milliards de dollars US) de placements en actions, 19 % (24,2 milliards de dollars US) d'obligations de sociétés et 72 % (39,8 milliards de dollars US) d'obligations souveraines⁶⁶.

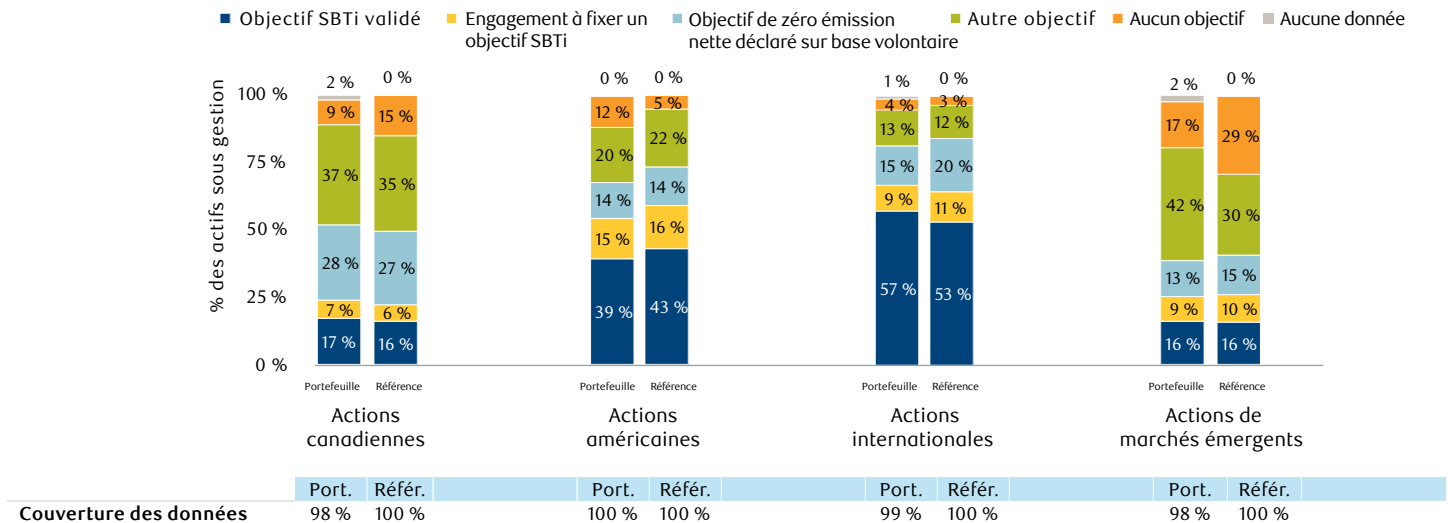
82 % (285,3 milliards de dollars US) des actifs sous gestion inclus dans la portée de l'analyse sont investis dans des émetteurs ayant un objectif climatique. Cela comprend 88 % (145,2 milliards de dollars US) de placements en actions, 68 % (86,8 milliards de dollars US) d'obligations de sociétés et 96 % (53,3 milliards de dollars US) d'obligations souveraines⁶⁷.

Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques⁶⁸

Au 31 décembre 2023.

Figure 20 : Pourcentage des actifs sous gestion investis dans des émetteurs ayant un objectif climatique, par type de placements en action.

Au 31 décembre 2023.



⁶⁵ D'après le site Net Zero Tracker. Les objectifs de zéro émission nette sont ceux qui sont classés dans l'une des catégories suivantes (nom anglais officiel suivi d'une traduction française à titre indicatif) : Net zero (zéro émission nette), Zero emissions (zéro émission), Zero carbon (zéro carbone), Climate neutral (neutre sur le plan climatique), Carbon neutral(ity) (carboneutre ou carboneutralité), GHG neutral(ity) (sans émissions nettes de gaz à effet de serre), Carbon negative (carbonégatif), Net negative (émissions nettes négatives), 1,5°C target (objectif de 1,5 °C), Science-based target (objectif fondé sur des données scientifiques). L'état des objectifs est catégorisé de la manière suivante : fixé par la loi, dans un document de politique, dans une déclaration ou dans un engagement, proposé ou en discussion.

⁶⁶ Au 31 décembre 2023 Voir la portée de l'analyse et les références à l'annexe 1. Dans le cas des actions et des obligations de sociétés, il s'agit d'objectifs validés par la SBTi. Dans le cas des obligations souveraines, cette mesure tient compte des objectifs de zéro émission nette qui ont été fixés par la loi (selon le site Net Zero Tracker).

⁶⁷ Au 31 décembre 2023 Voir la portée de l'analyse et les références à l'annexe 1. En ce qui concerne les actions et les obligations de sociétés, cette approche inclut les objectifs validés par le SBTi, les engagements SBTi pris, les objectifs de zéro émission nette déclarés sur une base volontaire et d'autres objectifs climatiques. Dans le cas des obligations souveraines, cette mesure inclut les objectifs de zéro émission nette, quel que soit l'état (selon le site Net Zero Tracker).

⁶⁸ Puisque les valeurs sont arrondies, il se peut que la somme ne corresponde pas au total. Voir la portée de l'analyse et les références à l'annexe 1. Consultez les paramètres et la méthodologie climatiques à l'annexe 2. Analyse de RBC GMA, fondée sur MSCI Climate Change Research, MSCI® et Net Zero Tracker.

Figure 21 : Pourcentage des actifs sous gestion investis dans des émetteurs ayant un objectif climatique, par type pour les obligations de sociétés

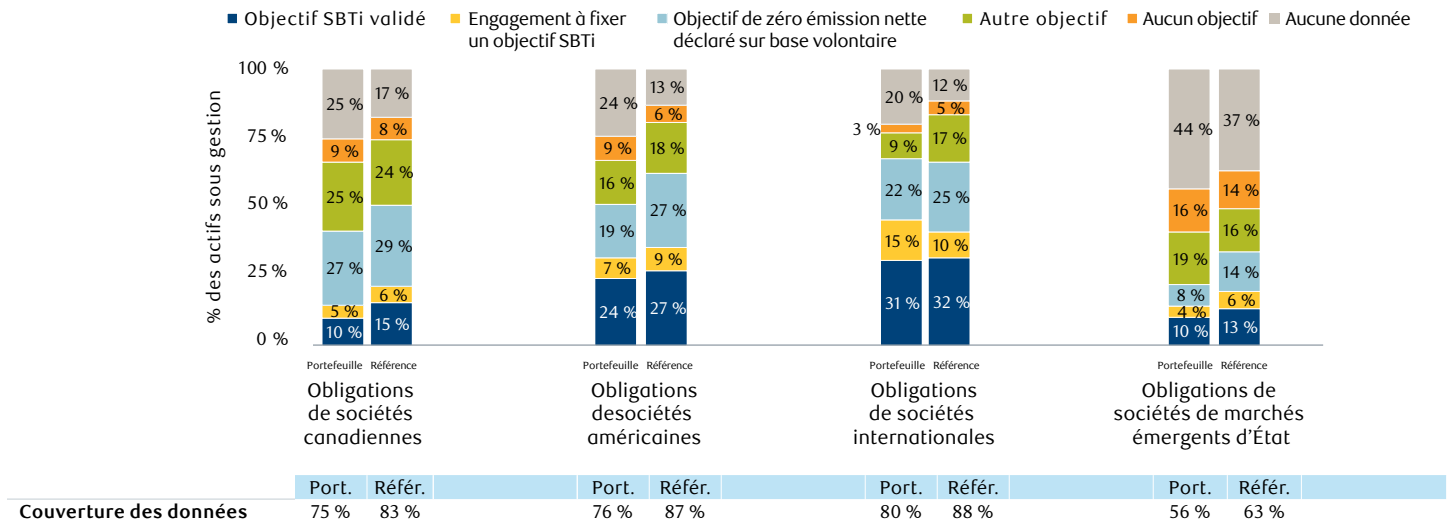
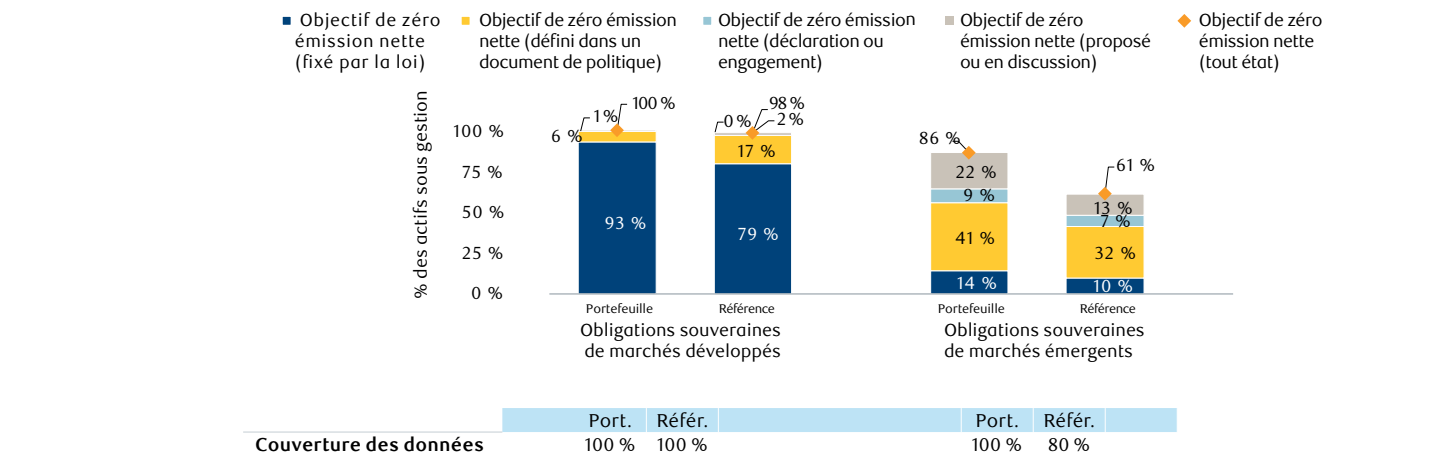


Figure 22 : Pourcentage des actifs sous gestion investis dans des émetteurs ayant un objectif climatique, par type pour les obligations souveraines⁶⁹



⁶⁹ Ce paramètre considère qu'un objectif climatique d'une entité souveraine est un objectif de zéro émission nette s'il a été classé par le site Net Zero Tracker dans l'une des catégories suivantes (nom anglais officiel suivi d'une traduction française à titre indicatif) : Net zero (zéro émission nette), Zero emissions (zéro émission), Zero carbon (zéro carbone), Climate neutral (neutre sur le plan climatique), Carbon neutral(ity) (carboneutre ou carboneutralité), GHG neutral(ity) (sans émissions nettes de gaz à effet de serre), Carbon negative (carbonégatif), Net negative (émissions nettes négatives), 1.5°C target (objectif de 1,5 °C), Science-based target (objectif fondé sur des données scientifiques). Ce paramètre tient également compte de l'état des objectifs de zéro émission nette des émetteurs souverains (au sens défini par le site Net Zero Tracker), soit fixé par la loi (objectif prescrit par la législation ou une ordonnance administrative ; a force de loi), dans un document de politique (objectif fixé dans un document de politique ou de planification, y compris les contributions déterminées au niveau national ou les stratégies à long terme), ou Divers (déclaration ou engagement, proposé ou en discussion).

Respect de l'objectif de température

La hausse de température prévue est un paramètre modélisé et prospectif qui indique quelle serait la hausse de la température moyenne mondiale en 2100 si l'économie mondiale ressemblait à cet émetteur ou à ce portefeuille⁷⁰. Ce paramètre tient compte à la fois des émissions des émetteurs et de leur réduction prévue des émissions à la suite de leur publication des objectifs de réduction des émissions. Par conséquent, il peut fournir une indication de la mesure dans laquelle un émetteur ou un portefeuille respecte une trajectoire de température donnée. Au niveau du portefeuille, la hausse de température prévue peut masquer la répartition du respect de l'objectif de température des émetteurs sous-jacents. C'est pourquoi nous évaluons également le pourcentage d'émetteurs dont l'objectif de température respecte celui de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement de la planète « bien en dessous de 2 °C » d'ici 2100, et ayant l'ambition d'atteindre 1,5 °C, par rapport aux niveaux préindustriels⁷¹. Ce paramètre n'est pas disponible pour les obligations souveraines.

53 % (155,5 milliards de dollars US)
des actions et des obligations de sociétés de RBC GMA inclus dans la portée de l'analyse sont investis dans des émetteurs dont l'objectif de température est une hausse inférieure à 2 °C (respect de l'Accord de Paris). Cela comprend 66 % (107,6 milliards de dollars US) de placements en actions et 37 % (47,9 milliards de dollars US) d'obligations de sociétés⁷².

29 % (84,5 milliards de dollars US)
des actions et des obligations de sociétés de RBC GMA inclus dans la portée de l'analyse sont investis dans des émetteurs dont l'objectif de température est une hausse inférieure à 1,5 °C. Cela comprend 38 % (61,7 milliards de dollars US) des placements en actions et 18 % (22,7 milliards de dollars US) des obligations de sociétés⁷³.

À l'échelle régionale, peu de portefeuilles ou références ont actuellement une hausse de température prévue inférieure à 2 °C. Cela était largement prévisible puisque les dernières données, selon le tout dernier rapport du GIEC, indiquent que la température moyenne mondiale a déjà dépassé les niveaux préindustriels de 1,1 °C, et que le monde suit actuellement une trajectoire devant aboutir à une hausse de température de 2,8 °C d'ici la fin de ce siècle⁷⁴. La plupart des portefeuilles d'actions respectent un objectif de température égale ou inférieure à leurs références respectives⁷⁵. La seule exception est le portefeuille d'actions internationales, où notre pondération dans le secteur énergétique est le principal facteur de respect d'un objectif de température légèrement plus élevée que celle de la référence. Dans le cas des obligations de sociétés, le respect d'un objectif de température légèrement plus élevé dans les portefeuilles d'obligations de sociétés canadiennes et des marchés émergents s'explique généralement par une surpondération de titres du secteur énergétique par rapport à la référence.

⁷⁰ [Implied Temperature Rise Methodology](#), MSCI ESG Research, septembre 2021.

⁷¹ [L'Accord de Paris](#), Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 2015.

⁷² Au 31 décembre 2023. Voir la portée de l'analyse et les références à l'annexe 1. La couverture des données pour la hausse de température prévue est de 99 % pour les placements en actions et de 56 % pour ceux dans les obligations de sociétés.

⁷³ Ibid.

⁷⁴ [Rapport de synthèse afférent au sixième Rapport d'évaluation 2023](#), Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), mars 2023. D'après les trajectoires modélisées qui sont conformes aux contributions déterminées au niveau national annoncées avant la Conférence des Parties des Nations Unies (CP26) jusqu'en 2030 et en supposant qu'aucune augmentation de l'ambition par la suite n'entraînera un réchauffement médian de la planète de 2,8 °C d'ici 2100.

⁷⁵ Voir la portée de l'analyse et les références à l'annexe 1.

Respect de l'objectif de température⁷⁶
 Au 31 décembre 2023.

Figure 23 : Hausse de température prévue pour les placements en actions

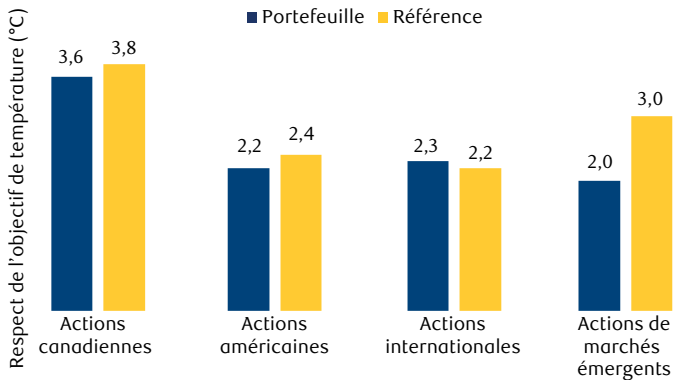


Figure 24 : Pourcentage des actifs sous gestion investis dans des émetteurs par plage de températures, pour les placements en actions

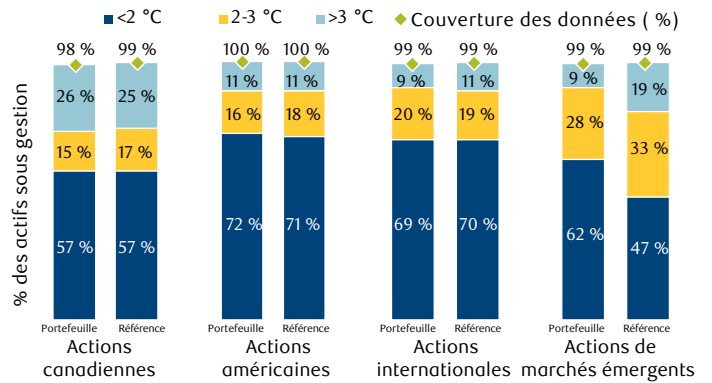


Figure 25 : Hausse de température prévue pour les obligations de sociétés

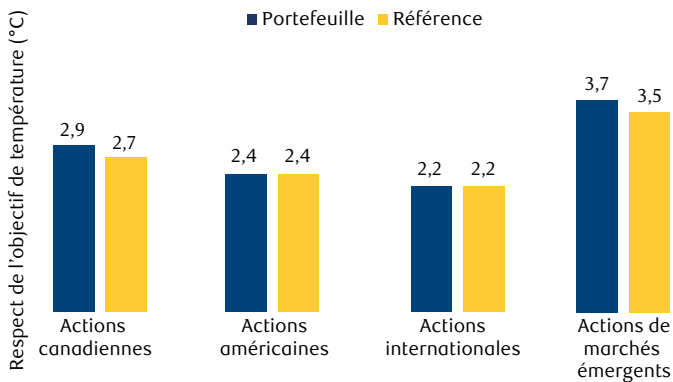
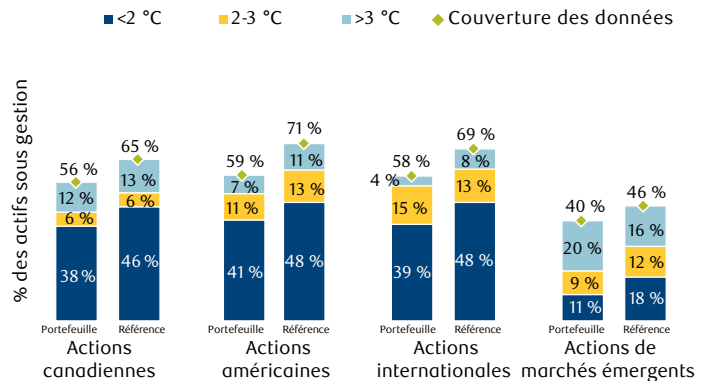


Figure 26 : Pourcentage des actifs sous gestion investis dans des émetteurs, par plage de températures, pour les obligations de sociétés



⁷⁶ Puisque les valeurs sont arrondies, il se peut que la somme ne corresponde pas au total. Voir la portée de l'analyse et les références à l'annexe 1. Consultez les paramètres et la méthodologie climatiques à l'annexe 2. Analyse de RBC GMA, fondée sur MSCI Climate Change Research, MSCI®.

PLACEMENTS DANS LES OCCASIONS LIÉES AU CLIMAT

RBC GMA examine l'exposition des placements aux occasions liées au climat au cas par cas, dans le cadre du processus de placement, pour les types de placements applicables. Nous utilisons plusieurs jeux de données de tiers pour évaluer les occasions liées au climat, ce qui comprend le pourcentage de revenus verts⁷⁷ gagnés par les émetteurs, l'identification des émetteurs qui offrent des solutions climatiques⁷⁸ et l'investissement des émetteurs dans des brevets concernant des activités à faibles émissions de carbone.

9 % (25,5 milliards de dollars US) des actions et des obligations de sociétés inclus dans la portée de l'analyse sont investis dans des émetteurs ayant des revenus verts de plus de 10 %, et 26 % (75,1 milliards de dollars US) dans des émetteurs ayant quelques revenus verts (plus de 0 %)⁷⁹.

5 % (15,7 milliards de dollars US) des actions et des obligations de sociétés inclus dans la portée de l'analyse sont investis dans des émetteurs offrant des solutions climatiques⁸⁰.

Dans l'ensemble, nos portefeuilles d'actions américaines, des marchés émergents et internationales sont ceux qui produisent le plus de revenus verts (sur la base des revenus verts moyens pondérés). Pour nos portefeuilles d'actions américaines, cette part provient largement des sociétés du secteur de la technologie. Pour les portefeuilles d'actions des marchés émergents, cette part est largement liée aux secteurs de la technologie et des produits industriels. Pour le portefeuille d'actions internationales, cette hausse est principalement attribuable aux titres détenus dans les secteurs des produits industriels et des biens de consommation cyclique. Sur l'ensemble des portefeuilles, les revenus verts moyens pondérés de nos placements en actions et en obligations de sociétés représentent 2,8 %⁸¹.

⁷⁷ Les revenus verts sont définis au sens donné par MSCI® ESG Research. MSCI définit les revenus verts comme les revenus provenant de l'énergie de remplacement, de l'efficacité énergétique, des bâtiments durables, de la prévention de la pollution, de l'eau durable et de l'agriculture durable. Vous trouverez une description des catégories de revenus verts dans la [méthodologie des indices MSCI® Climate Change](#), mai 2021.

⁷⁸ La catégorisation des solutions climatiques est fondée sur la méthodologie d'évaluation du risque de MSCI® Low-Carbon Transition (LCT). Cette méthodologie mesure l'exposition des sociétés aux risques et aux occasions liés à la transition vers une économie à faibles émissions de dioxyde de carbone, ainsi que la gestion de ces risques, à partir de multiples intrants, afin de déterminer le type de risque ou d'occasion qu'elles pourraient rencontrer au fil de la transition. MSCI® Climate Change Metrics, novembre 2022.

⁷⁹ Analyse de RBC GMA, fondée sur les paramètres des changements climatiques ESG MSCI, 31 décembre 2023, MSCI®. Voir la portée de l'analyse et les références à l'annexe 1.

⁸⁰ Ibid

⁸¹ Ibid

4.2 Émissions de GES attribuables à l'exploitation

Communiquer les émissions de gaz à effet de serre des périmètres 1 et 2, et, s'il y a lieu, du périmètre 3 ainsi que les risques connexes.

Le rendement, les objectifs et la publication d'informations en matière d'émissions de GES attribuables aux activités sont établis dans le cadre de la stratégie climatique de RBC⁸², qui comprend RBC GMA. RBC a déclaré ses émissions de GES attribuables à l'exploitation dans son Rapport climatique 2023⁸³.

RBC s'est engagée à atteindre l'objectif de zéro émission nette dans ses activités. Pour y arriver, elle s'est donné deux cibles à atteindre d'ici 2025 : réduire de 70 % ses émissions de GES (en fonction du marché) par rapport à son niveau de référence de 2018⁸⁴ et faire en sorte que 100 % de son approvisionnement en électricité provienne de sources renouvelables et non émettrices de GES⁸⁵. Voici les mesures que RBC a prises en ce sens :

- Augmentation de l'efficacité de l'électrification et de l'efficacité énergétique : RBC dispose de plans de réduction des émissions tant pour les bâtiments qui nous appartiennent que pour ceux dont nous sommes locataires. RBC investit chaque année dans des technologies d'immeubles intelligents et d'autres mesures d'efficacité énergétique, et veille à moderniser ses appareils de chauffage, de ventilation et de climatisation par des systèmes fonctionnant à l'électricité, à mesure que ces appareils doivent être remplacés et lorsqu'elle a la possibilité de choisir ces équipements. Outre les investissements que la Banque fait dans les bâtiments qui lui appartiennent, RBC utilise des critères rigoureux pour sélectionner les locaux qu'elle loue, comme des programmes de certifications de bâtiment écologique et des rapports de rendement énergétique. Ces mesures visent à maximiser la réduction des émissions liées à sa consommation d'énergie.

- Approvisionnement en électricité de source renouvelable : RBC se procure de l'électricité renouvelable au moyen de conventions d'achat d'énergie à long terme et d'autres sources au moyen de certificats d'énergie renouvelable⁸⁶. Selon nous, cette approche favorisera l'accélération de la décarbonation des réseaux électriques dans certaines régions où nous exerçons nos activités et stimulera le marché de l'énergie renouvelable en offrant un incitatif financier au moyen des certificats d'énergie renouvelable.

En 2023, les émissions totales de RBC en fonction du marché ont diminué de 67 % par rapport à l'année de référence 2018 et de 20 % par rapport à 2022⁸⁷. Ces réductions d'émissions sont en grande partie attribuables à l'augmentation de nos achats de crédits d'énergie renouvelable et aux réductions correspondantes des émissions de GES. En 2023, RBC a puisé 100 % de l'électricité qu'elle a consommée à l'échelle mondiale de sources renouvelables. Pour ce faire, il a fallu apparier les sources d'énergie non renouvelable aux certificats d'énergie renouvelable provenant de la même région. Nous avons ainsi acheté plus de 215 000 MWh en certificats d'énergie renouvelable. Voir le [Rapport climatique 2023 de RBC](#) pour connaître les émissions de ses activités mondiales.

⁸² Voir la [Stratégie climatique RBC](#) et le [Rapport climatique 2023 de RBC](#).

⁸³ Veuillez noter que le Rapport climatique 2023 de RBC se rapporte à l'exercice 2023 (du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023), tandis que le Rapport climatique 2023 de RBC GMA se rapporte à l'année civile 2023 (du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023).

⁸⁴ Couvre les émissions de GES des périmètres 1 et 2 (marché) et du périmètre 3 (déplacements d'affaires) provenant des activités mondiales de RBC, utilisant l'année 2018 comme année de référence. Consultez le [Rapport climatique 2023 de RBC](#) pour en savoir plus sur les émissions « fondées sur le marché ».

⁸⁵ L'électricité renouvelable est définie comme l'énergie produite à partir de sources renouvelables, comme l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et l'énergie solaire. Les sources non émettrices de GES comprennent la production d'énergie nucléaire. Le rendement par rapport à notre objectif de consommation d'électricité entièrement renouvelable et sans émissions d'ici 2025 est calculé en fonction des données sur la composition du réseau et des certificats d'énergie renouvelable que nous achetons de tiers ou recevons au titre de nos deux conventions d'achat d'énergie renouvelable. Une convention d'achat d'énergie renouvelable s'entend d'un accord financier à long terme conclu entre un acheteur et un vendeur dans le cadre duquel l'acheteur garantit au vendeur un prix fixe pour l'énergie renouvelable issue du projet.

⁸⁶ Un certificat d'énergie renouvelable est un instrument de marché émis lorsqu'un mégawattheure (MWh) d'électricité est produit et livré au réseau électrique à partir d'une source d'énergie renouvelable.

⁸⁷ Voir le [Rapport climatique 2023 de RBC](#).

4.3 Objectifs liés au climat

Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les occasions et les risques liés au climat ainsi que les résultats obtenus par rapport à ces objectifs.

Placements

Les documents Notre ambition de carboneutralité et Notre approche en matière de changements climatiques décrivent les engagements et les actions entreprises par RBC GMA dans le domaine des changements climatiques. Cela inclut les engagements suivants, pour les types de placements applicables :

Intégrer des paramètres climatiques pertinents à notre processus de placement	Utiliser la gestion active pour encourager la gestion des risques importants et des occasions liés au climat	Offrir des solutions concernant les changements climatiques en fonction des besoins des clients	Publier un rapport annuel s'inspirant des recommandations du GIFCC
Mesurer et déclarer les émissions de carbone pour nos actifs sous gestion applicables	Vérifier si les émetteurs ont des objectifs climatiques crédibles	Déterminer et suivre la mesure dans laquelle les émetteurs contribuent à la carboneutralité	Analyse de scénarios sur le climat

En 2023, nous avons continué à progresser vers l'atteinte de ces objectifs, comme en témoignent les faits marquants suivants⁸⁸ :

- Les équipes des placements ont reçu un tableau de bord des changements climatiques trimestriel contenant des données sur les émissions de carbone, l'objectif zéro émission nette, les risques et les occasions liés à la transition, et l'analyse de scénarios climatiques⁸⁹.
- L'analyse climatique a été réalisée pour 81 % (348,3 milliards de dollars US) du total des actifs sous gestion de RBC GMA, au 31 décembre 2023. Cela représente 88 % des placements en actions et 93 % des placements en titres à revenu fixe, ainsi qu'une augmentation de 9 % d'une année sur l'autre.
- 34 % (116,7 milliards de dollars US) des actifs sous gestion inclus dans la portée de l'analyse sont investis dans des émetteurs ayant des objectifs fondés sur des données scientifiques ou des objectifs de zéro émission nette. Cela comprend 32 % (52,7 milliards de dollars US) de placements en actions, 19 % (24,2 milliards de dollars US) d'obligations de sociétés et 72 % (39,8 milliards de dollars US) d'obligations souveraines⁹⁰.
- 53 % (155,5 milliards de dollars US) des actions et des obligations de sociétés de RBC GMA inclus dans la portée de l'analyse sont investis dans des émetteurs dont l'objectif de température est une hausse inférieure à 2 °C (respect de l'Accord de Paris). Cela comprend 66 % (107,6 milliards de dollars US) de placements en actions et 37 % (47,9 milliards de dollars US) de placements en obligations de sociétés⁹¹.
- Analyse de scénarios climatiques comprenant une gamme de scénarios de risque lié à la transition et de risque physique.
- Nous avons travaillé en collaboration avec d'autres investisseurs pour dialoguer avec les émetteurs sur des sujets liés au climat, dans le cadre d'initiatives telles que les PRI des Nations Unies, Climate Action 100+ et Engagement climatique Canada.

- Nous avons publié notre quatrième rapport annuel en nous appuyant sur les recommandations du GIFCC.

RBC GMA reconnaît l'importance de l'objectif mondial visant à atteindre zéro émission nette d'ici 2050 afin d'atténuer les risques climatiques. À titre de gestionnaire d'actifs, nous avons le devoir de gérer les actifs de nos clients conformément à l'objectif déclaré dans leur stratégie de placement ou conformément à leur mandat de placement. RBC GMA peut proposer des stratégies ou mandats de placement spécifiques qui incluent un objectif lié au climat. Cependant, nous ne fixons pas d'objectifs liés au climat au regard des actifs sous gestion, à moins que le client n'ait expressément demandé un objectif pour sa stratégie de placement ou que cela soit indiqué dans l'objectif de placement du fonds. Nous pensons que le moyen le plus efficace d'aborder les risques et occasions liés au climat est d'intégrer les principaux facteurs climatiques dans les décisions de placement, par le biais de la gérance active, et de fournir des solutions fondées sur le climat en réponse aux besoins des clients.

Operations

RBC has set the following goals related to its operational emissions:



Réduire nos émissions de 70 % d'ici 2025⁹²



Faire en sorte que, d'ici 2025, 100 % de l'approvisionnement en électricité provienne de sources renouvelables et non émettrices de GES⁹³.

⁸⁸ Voir la portée de l'analyse et les références à l'annexe 1.

⁸⁹ Le nombre de stratégies pour lesquelles un tableau de bord sur le climat est produit peut varier d'un trimestre à l'autre, et toutes les stratégies de placement de RBC GMA ne sont pas incluses.

⁹⁰ Au 31 décembre 2023. Voir la portée de l'analyse et les références à l'annexe 1. Dans le cas des actions et des obligations de sociétés, il s'agit d'objectifs validés par la SBTi. Dans le cas des obligations souveraines, cette mesure tient compte des objectifs de zéro émission nette qui ont été fixés par la loi (selon le site Net Zero Tracker).

⁹¹ Au 31 décembre 2023. Voir la portée de l'analyse et les références à l'annexe 1. La couverture des données pour la hausse de température prévue est de 98,9 % pour les placements en actions et de 55,7 % pour ceux dans les obligations de sociétés.

⁹² Couvre les émissions de GES des périmètres 1 et 2 (marché) et du périmètre 3 (déplacements d'affaires) provenant des activités mondiales de RBC, utilisant l'année 2018 comme année de référence. Consultez le Rapport climatique 2023 de RBC pour en savoir plus sur les émissions « fondées sur le marché ».

⁹³ Le rendement par rapport à notre objectif de consommation d'électricité entièrement renouvelable et sans émissions d'ici 2025 est calculé en fonction des données sur la composition du réseau et des certificats d'énergie renouvelable que nous achetons de tiers ou recevons au titre de nos deux conventions d'achat d'énergie renouvelable.

Annexe 1 : Portée de l'analyse et références pour les paramètres climatiques

Dans le présent rapport, l'analyse climatique est réalisée pour 81 % (348,3 milliards de dollars US) du total des actifs sous gestion de RBC GMA, au 31 décembre 2023. Cela représente 88 % des placements en actions de RBC GMA et 93 % des placements à revenu fixe.

Les actifs exclus de l'analyse de portefeuille sont les obligations d'entités sous-souveraines, les liquidités et équivalents, les FNB ou les titres détenus dans des fonds communs de placement tiers, les hypothèques, les titres adossés à des actifs, les autres actifs (principalement des actifs immobiliers et des titres du marché monétaire), les placements privés et les dérivés. Ils le sont principalement en raison de limitations relatives à la disponibilité des données ou à l'applicabilité des méthodologies, ou de leur importance financière mineure par rapport au total des actifs sous gestion.

Tableau 1 : Portée de l'analyse pour les paramètres climatiques, par catégorie d'actifs et par région

Portefeuilles de RBC GMA	Actifs sous gestion		Indice de référence	Couverture des données de la référence
	USD (milliards)	Couverture des données (%) ⁹⁴		
Actions :				
Actions canadiennes	53,4 \$	99 %	Indice composé plafonné S&P/TSX	100 %
Actions américaines	63,1 \$	100 %	Indice S&P 500	100 %
Actions internationales	26,5 \$	99 %	Indice MSCI Europe, Australasia, Far East (EAFE)	100 %
Actions des marchés émergents	21,1 \$	99 %	Indice MSCI Marchés émergents	100 %
Sous-total	164,1 \$	99 %		
Titres à revenu fixe de sociétés				
Obligations de sociétés canadiennes	55,5 \$	63 %	Indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada	71 %
Obligations de sociétés américaines	32,7 \$	61 %	Indice ICE BofA U.S. Corporate Master	74 %
Obligations de sociétés internationales	32,4 \$	65 %	Indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate (BAGACC)	71 %
Obligations de sociétés internationales	8,0 \$	46 %	Indice JPMorgan Corporate Emerging Markets Bond Diversi-fied (CEMBI)	49 %
Sous-total	128,6 \$	62 %		
Obligations souveraines⁹⁵				
Obligations souveraines de marchés développés	40,8 \$	100 %	Bloomberg Global Treasury Total Return	100 %
Obligations souveraines de marchés émergents	14,8 \$	96 %	Indice J.P. Morgan Emerging Market Bond Index Global Diver-sified (EMBIGD) ⁹⁶	74 %
Sous-total	55,6 \$	99 %		
Total des actifs sous gestion inclus dans la portée de l'analyse pour ce rapport	348,3 \$	86 %		
% du total des actifs sous gestion de RBC GMA	81 %			
Total des actifs sous gestion de RBC GMA	432,4 \$			

⁹⁴ La couverture des données est fondée sur les émetteurs qui ont déclaré ou estimé l'intensité de leurs émissions de dioxyde de carbone des périmètres 1 et 2 (tonnes/million de dollars US de ventes), selon les paramètres des changements climatiques MSCI ESG, 31 décembre 2023, MSCI®.

⁹⁵ Dans le présent rapport, les pays inclus dans le portefeuille des marchés développés (ou économies avancées) sont basés sur leur pays de risque selon la classification définie par le Fonds monétaire international (FMI) (disponible ici). Tous les autres pays non inclus dans cette catégorie relèvent de la catégorie des marchés émergents.

⁹⁶ Aux fins du présent rapport, les obligations d'État des marchés émergents sont comparées à une référence des marchés émergents exprimée en une monnaie forte, l'indice JPMorgan Emerging Market Bond Global Diversified (EMBIGD). Certains de ces placements seront néanmoins des effets en monnaie locale détenus dans des portefeuilles comparés à l'indice en monnaie locale.

Annexe 2 : Paramètres et méthodologie climatiques

RBC GMA sélectionne et calcule les paramètres climatiques en tenant compte des recommandations et des lignes directrices du document [ESG Sourcebook](#) de la Financial Conduct Authority (FCA) au Royaume-Uni, du GIFCC⁹⁷, de la [norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des GES](#) du PCAF et de la Science-based Targets Initiative (SBTi)⁹⁸. Tous les paramètres climatiques sont ponctuels.

Tableau 2 : Aperçu des principaux paramètres climatiques

Actions et obligations de sociétés		
Émissions de dioxyde de carbone		
Paramètre	Renseignements complémentaires	
Émissions financées (émissions totales de carbone)	Description	La valeur absolue des émissions dont un portefeuille est responsable. Dans le cas des titres détenus dans des sociétés, les émissions sont réparties en fonction de la valeur de marché des titres détenus en portefeuille et de la valeur de l'entreprise avec liquidités de la société.
	Formule	$\sum_n \frac{\text{Valeur actuelle du placement}_i}{\text{Valeur de l'entreprise, y compris les liquidités}_i} \times \text{Issuer emissions}_i$ <p><i>i = placement « i »</i> <i>n = nombre d'obligations d'État dans le portefeuille.</i></p> <p>Nota : Le même dénominateur est utilisé pour les actions et les obligations de sociétés cotées afin de permettre le regroupement pour l'ensemble des portefeuilles.</p>
	Unité	t éq. CO2
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI®
	Remarques sur la méthodologie	Ce paramètre est calculé pour les émissions des périmètres suivants : 1, 2 et 3. Puisque les émissions financées sont une mesure absolue des émissions directement liée aux actifs sous gestion du portefeuille, il n'est pas facile de les comparer à une référence. Par conséquent, les émissions financées des références ne sont pas fournies.
Émissions/M\$ investis (empreinte carbone)	Description	Mesure le montant des émissions financées générées par un portefeuille pour chaque tranche de placement du portefeuille d'un million de dollars US, exprimé en t éq. CO2 par million de dollars US.
	Formule	$\frac{\sum_n \left(\frac{\text{Valeur actuelle du placement}_i}{\text{Valeur de l'entreprise, y compris les liquidités}_i} \times \text{émissions de l'émetteur}_i \right)}{\text{Valeur actuelle du portefeuille (M\$)}}$
	Unité	t éq. CO2/tranche de placement de 1 M\$ US
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI®
	Remarques sur la méthodologie	Ce paramètre est calculé pour les émissions des périmètres suivants : 1, 2 et 3.
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone par rapport aux ventes	Description	Mesure l'intensité carbonique du portefeuille en fonction de l'intensité carbonique de chaque émetteur (par rapport aux ventes) et du poids de l'émetteur dans le portefeuille.
	Formule	$\sum_n \left(\frac{\text{Valeur actuelle du placement}_i}{\text{Valeur actuelle du portefeuille}} \times \frac{\text{Émissions de l'émetteur}_i}{\text{Ventes de l'émetteur en M\$}_i} \right)$
	Unité	t éq. CO2/M\$ US de ventes
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI®
	Remarques sur la méthodologie	Ce paramètre est calculé pour les émissions des périmètres suivants : 1, 2 et 3. Il s'agit d'un paramètre moyen pondéré qui est normalisé.

⁹⁷ Annexe I : Mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) (p. 52-53). Octobre 2021.

⁹⁸ Foundations for science-based net-zero target setting in the financial sector, SBTi (p. 38-39). Avril 2022.

Actions et obligations de sociétés

Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques

Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques	Description	Mesure le pourcentage de placements dans les émetteurs qui ont publié des objectifs de réduction des émissions de dioxyde de carbone, par type d'objectif.
	Formule	$\sum \frac{\text{Valeur des sociétés ayant un type de cible climatique}}{\text{Valeur actuelle du portefeuille}}$
	Unité	Pourcentage des titres détenus (%)
	Source des données	Paramètres ESG de MSCI® et RBC GMA.
	Remarques sur la méthodologie	<p>Pour ce paramètre, on tient compte des types d'objectifs de réduction des émissions de dioxyde de carbone suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif SBTi validé : objectifs de réduction des émissions au niveau de l'entreprise qui ont été examinés et validés de façon indépendante par la SBTi comme étant conformes à leurs normes fondées sur les données scientifiques ou de carboneutralité. ▪ Engagement à fixer un objectif SBTi : Sociétés émettrices qui se sont officiellement engagées à soumettre un objectif fondé sur des données scientifiques ou un objectif de zéro émission nette aux fins d'examen et de validation par la SBTi dans les 24 mois. ▪ Objectif de zéro émission nette déclaré sur une base volontaire : Sociétés émettrices qui ont annoncé publiquement un objectif de zéro émission nette. ▪ Autre objectif : Sociétés émettrices qui ont annoncé publiquement un objectif de réduction des émissions de dioxyde de carbone.

Respect de l'objectif de température

Hausse de température prévue	Description	Paramètre modélisé et prospectif qui indique la hausse moyenne potentielle de température mondiale en 2100, par rapport aux périodes préindustrielles, sous l'hypothèse que l'économie mondiale conserve le même profil de carbone que l'émetteur ou le portefeuille. La hausse de température prévue comprend les émissions des périmètres 1, 2 et 3.
	Formule	Température de base de 2 °C + niveau relatif supérieur/ inférieur au budget carbone du portefeuille × budget carbone mondial de 2 °C × facteur de réponse climatique transitoire aux émissions cumulées de carbone (RCTE)
	Unité	Degrés Celsius (°C)
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI® et RBC GMA
	Remarques sur la méthodologie	<p>Tient compte à la fois des émissions actuelles des émetteurs et de leur réduction prévue des émissions à la suite de leur publication des objectifs de réduction des émissions. Fournit la mesure dans laquelle un émetteur ou un portefeuille respecte une trajectoire de température donnée.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'écart (à la hausse comme à la baisse) est calculé en comparant la juste part des émissions de GES de l'émetteur inscrites au budget et les émissions inscrites au budget carbone mondial de 2 °C, disponible auprès du GIEC⁹⁹. ▪ Le facteur RCTE de réchauffement de 0,000545 °C par Gt CO2 est utilisé, d'après le rapport du GIEC sur les bases scientifiques physiques (2013)¹⁰⁰. Le facteur RCTE établit un lien entre chaque unité d'émissions qui dépasse le budget carbone mondial de 2 °C restant et le réchauffement additionnel en degrés. Ce facteur permet de convertir la part supérieure ou inférieure au budget carbone d'un portefeuille en degré de réchauffement.

Climate scenario analysis

Aggregated Climate Value at Risk (VaR)	Description	Variation potentielle de valeur d'un portefeuille attribuable aux facteurs climatiques, exprimée en pourcentage. Donne un aperçu de la façon dont la valeur de marché du portefeuille peut changer dans les différents scénarios climatiques à la suite du risque lié aux politiques, aux occasions technologiques ainsi qu'aux risques et aux occasions physiques.
	Formule	$\text{VAR climatique globale} = \text{VAR climatique liée au risque des politiques} + \text{VAR climatique liée aux occasions technologiques} + \text{VAR climatique liée aux risques et occasions physiques}$
	Unité	Pourcentage (%)
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI® et RBC GMA
	Remarques sur la méthodologie	<p>Nous utilisons la valeur à risque climatique pour déterminer le changement potentiel de l'évaluation d'un titre ou d'un portefeuille à la suite de changements climatiques, et modéliser ainsi les futurs coûts et revenus futurs pour les émetteurs, qui sont attribuables au risque lié aux politiques, aux occasions technologiques, ainsi qu'aux risques et aux occasions physiques. Les coûts potentiels sont actualisés et regroupés au niveau du portefeuille, exprimés en pourcentage. Nous mesurons la valeur à risque climatique pour une gamme de scénarios climatiques. Il s'agit d'un paramètre moyen pondéré qui est normalisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Valeur à risque climatique liée au risque lié aux politiques : Le coût potentiel (par émetteur) de la conformité aux politiques climatiques gouvernementales (p. ex., la tarification du carbone) afin d'atteindre les réductions d'émissions de chaque scénario climatique. ▪ Valeur à risque climatique des occasions liées à la technologie : Les revenus potentiels (par émetteur) tirés des revenus tirés d'activités sobres en carbone et des technologies sobres en carbone (fondées sur des brevets concernant des activités sobres en carbone), par scénario climatique. ▪ Valeur à risque climatique liée aux risques et occasions physiques : Coût ou revenu potentiel (par émetteur) attribuable aux catastrophes naturelles chroniques et aiguës pour les émetteurs, par scénario climatique. Cela se manifeste par une augmentation (risque) ou une diminution (occasion) des interruptions d'activité ou des dommages causés aux actifs.

⁹⁹Le rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C fournit le budget carbone mondial restant pour différents scénarios et probabilités (tableau 2.2). [Lien](#)

¹⁰⁰Conformément à la recommandation du rapport Measuring Portfolio Alignment Report de 2020 ([lien](#)) et au rapport 2013 du GIEC sur les bases scientifiques physiques. [Lien](#)

Obligations souveraines

Émissions de dioxyde de carbone

Paramètre	Renseignements complémentaires	
Émissions financées (émissions totales de carbone)	Description	Valeur absolue des émissions (en t éq. CO2) dont un portefeuille est responsable. Les émissions sont réparties en fonction de la valeur de marché du titre détenu en portefeuille et du produit intérieur brut (PIB) ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat du pays souverain.
	Formule	$\sum_n \left(\frac{\text{Valeur actuelle du placement}_i}{\text{PIB ajusté en fonction de la PPA}_s} \times \text{émissions du pays fondées sur la production}_s \right)$ (s = emprunteur souverain)
	Unité	t éq. CO2
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI®, Fonds monétaire international (FMI) et RBC GMA.
	Remarques sur la méthodologie	Ce paramètre est calculé en fonction des émissions de dioxyde de carbone d'entités souveraines (en fonction de la production). Puisque les émissions financées sont une mesure absolue des émissions directement liée aux actifs sous gestion du portefeuille, il n'est pas facile de les comparer à une référence. Par conséquent, les émissions financées des références ne sont pas fournies.
Émissions/M\$ investis (empreinte carbone)	Description	Mesure le montant des émissions financées générées par les obligations souveraines d'un portefeuille pour chaque million de dollars US investi dans le portefeuille.
	Formule	$\sum_n \left(\frac{\text{Valeur actuelle du placement}_i}{\text{PIB ajusté en fonction de la PPA}_s} \times \frac{\text{émissions du pays fondées sur la production}_s}{\text{Valeur actuelle du portefeuille (M\$)}} \right)$
	Unité	t éq. CO2/tranche de placement de 1 M\$
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI® et Fonds monétaire international (FMI).
	Remarques sur la méthodologie	Ce paramètre est calculé en fonction des émissions de dioxyde de carbone d'entités souveraines (en fonction de la production).
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (IMPC), par PIB selon la parité des pouvoirs d'achat	Description	L'intensité carbonique d'un émetteur souverain correspond au rapport entre ses émissions de dioxyde de carbone et le PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat du pays souverain.
	Formule	$\sum_n \left(\frac{\text{Valeur actuelle du placement}_i \times \text{émissions du pays (t éq. CO2)}_s}{\text{Valeur actuelle du PIB (M\$)}_s} \right)$
	Unité	t éq. CO2/M\$ US de ventes
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI®
	Remarques sur la méthodologie	Ce paramètre est calculé en fonction des émissions de dioxyde de carbone d'entités souveraines (en fonction de la production). Il s'agit d'un paramètre moyen pondéré qui est normalisé.

Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques

Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques	Description	Mesure le pourcentage de placements dans des émetteurs ayant un objectif de zéro émission nette, y compris des objectifs qui sont fixés par la loi, dans une politique, une déclaration ou un engagement, ou des objectifs proposés ou en discussion
	Formule	$\frac{\sum \text{Valeur des placements en titres d'État ayant un type de cible climatique}}{\text{Valeur actuelle du portefeuille}}$
	Unité	Pourcentage des titres détenus (%)
	Source des données	Site Net Zero Tracker (lien)
	Remarques sur la méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> Ce paramètre considère qu'un objectif climatique d'une entité souveraine est un objectif de zéro émission nette s'il a été classé par le site Net Zero Tracker dans l'une des catégories suivantes (nom anglais officiel suivi d'une traduction française à titre indicatif) : Net zero (zéro émission nette), Zero carbon (zéro carbone), Climate neutral (neutre sur le plan climatique), Carbon neutral(ity) (carboneutre ou carbo-neutralité). Ce paramètre tient également compte de l'état de l'objectif de zéro émission nette des émetteurs souverains (défini par le site Net Zero Tracker) : <ul style="list-style-type: none"> Fixé par la loi : Objectif prescrit par la législation ou une ordonnance administrative ; a force de loi. Dans un document de politique : Objectif établi dans un document de politique ou de planification, y compris les contributions déterminées au niveau national ou les stratégies à long terme des pays Une déclaration ou un engagement : Objectif annoncé, mais non encore institutionnalisé de quelque façon que ce soit (p. ex., simple communiqué de presse ou annonce verbale, etc.) Proposé ou en discussion : La direction de l'entité a déclaré qu'elle envisageait un objectif ou s'est jointe à une initiative internationale (comme Climate Neutrality Coalition ou l'Alliance pour l'ambition climatique) en s'engageant à fixer un objectif de zéro émission nette sans toutefois prendre de mesures pour le concrétiser.

Détails supplémentaires de la méthodologie

Normalisation

Nous calculons la moyenne pondérée des paramètres climatiques selon une approche normalisée, c'est-à-dire que nous augmentons à 100 % (« normalisation ») les pondérations des portefeuilles lorsque la couverture des données correspondantes est inférieure à 100 %. Cela a une répercussion sur les paramètres suivants : l'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (par rapport aux ventes ou au PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat), et la valeur à risque climatique. Notre décision de calculer une moyenne pondérée normalisée est conforme à l'évolution du marché et aux tendances réglementaires, mais cela peut entraîner une surestimation des valeurs. Les répercussions seront plus évidentes dans tous les portefeuilles ayant une faible couverture des données.

Scénarios climatiques

Notre analyse de scénarios climatiques comprend les scénarios de transition recommandés par le Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS), qui représentent une gamme de futures trajectoires plausibles conformes à l'atteinte d'objectifs précis de température (1,5 °C, 2 °C et 3 °C). Les scénarios du Réseau pour le verdissement du système financier (septembre 2022) offrent des points de vue différents sur les objectifs de température à long terme, les objectifs de zéro émission nette, l'offre et la demande d'énergie, les politiques climatiques et l'accès aux technologies. Les scénarios varient également selon que la transition est ordonnée ou désordonnée. Dans notre analyse, nous utilisons les scénarios du NGFS modélisés selon le modèle d'évaluation intégré REMIND-MAGPIE, et tous les scénarios du Réseau pour le verdissement du système financier sont actuellement basés sur la trajectoire socio-économique commune, les hypothèses socio-économiques dites du « milieu de la route » (SSP2). Nous n'utilisons pas le scénario fondé sur les politiques actuelles dans notre analyse, car il suppose que toutes les politiques gouvernementales, à compter de mars 2022, sont mises en œuvre et, par conséquent, que les coûts de ces politiques sont déjà pris en compte par les marchés. Consultez la description des scénarios et des variables clés sur le [portail de scénarios du NGFS](#).

Nous fournissons également une analyse de scénarios climatiques à l'aide de plusieurs scénarios de risque physique, qui sont harmonisés avec le NGFS et modélisés par MSCI® ESG Research. Consultez la [section 2.3](#) pour obtenir une description des scénarios de risque de transition et de risque physique, et de la façon dont ils sont appliqués au calcul des valeurs à risque climatiques globales. Pour chacun des scénarios de risque physique, on utilise le scénario agressif (95e centile), qui permet d'évaluer les risques chroniques et aigus, notamment la chaleur extrême, le froid extrême, le vent extrême, les précipitations extrêmes, les chutes de neige extrêmes, les cyclones tropicaux, les inondations côtières, les inondations fluviales, le faible débit des cours d'eau et les feux incontrôlés.

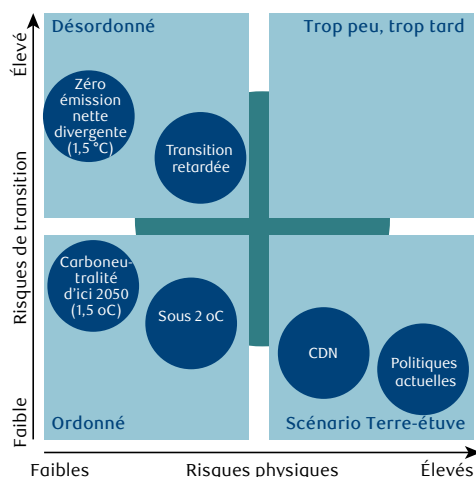
Nous n'incluons pas d'analyse de scénario climatique pour les placements en obligations souveraines dans ce rapport, en raison des limitations qui affectent les données et méthodologies. Nous pensons que les approches permettant de réaliser des analyses de scénarios climatiques pour les obligations souveraines se

perfectionneront au fil du temps, à mesure que les fournisseurs de données tiers et les organismes de normalisation du secteur avanceront dans ce domaine.

Émissions de dioxyde de carbone par des entités souveraines

Les émissions d'un pays dépendent de plusieurs facteurs, dont sa taille, sa population, son niveau de développement et les secteurs d'activité composant son économie. Dans le présent rapport, nous nous efforçons de respecter l'approche recommandée par le PCAF (décembre 2022) pour calculer les émissions financées des obligations souveraines. En raison des données limitées et des recommandations du PCAF, nous utilisons des valeurs d'émissions fondées sur la production. Une approche fondée sur la production pour le calcul des émissions tient compte de toutes les émissions produites sur le territoire du pays, peu importe la destination des biens ou des services (p. ex., si elles sont exportées ou consommées dans le pays). Pour les calculs fondés sur l'intensité, les émissions calculées en fonction de la production sont souvent normalisées par l'approche du PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat¹⁰¹, car ce dénominateur reflète l'intention de l'approche de mesurer l'intensité carbonique de la production d'une économie. La principale limite de cette approche tient au fait qu'elle ne tient pas compte des fuites de carbone, qui peuvent se produire si les entreprises choisissent de transférer les processus de production vers des pays imposant de moins strictes contraintes d'émissions de dioxyde carbone¹⁰².

Les données sur les émissions de carbone sont obtenues auprès de MSCI® ESG Research. Ces données sont basées sur les émissions déclarées par les pays, calculées selon la méthodologie préconisée dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en ce qui concerne les Contributions déterminées au niveau national. Elles sont donc considérées comme des émissions basées sur la production (ou territoriales)¹⁰³. Les données financières souveraines utilisées dans le calcul des émissions financées et les paramètres fondés sur l'intensité des émissions proviennent des [Perspectives de l'économie mondiale](#) (avril 2023) publiées par le Fonds monétaire international (FMI). En raison de la disponibilité limitée des données et de l'absence de normes d'inventaire pour les émissions de GES, les contreparties sous-souveraines et municipales ne sont pas incluses dans la portée de l'analyse, pas plus que les obligations souveraines supranationales.



¹⁰¹ PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat : Le produit intérieur brut (PIB) selon les normes du pouvoir d'achat mesure la valeur des biens et des services produits dans un pays. Il est calculé en divisant le PIB d'un pays par la parité des pouvoirs d'achat correspondante (PPA), qui est un taux de change supprimant les écarts de prix entre les pays. [Source](#).

¹⁰² Fuite de carbone. [Action climatique, Commission européenne](#).

¹⁰³ Voir la norme mondiale sur les GES du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) pour une description des émissions fondées sur la production et la consommation. Décembre 2022. [Lien](#)

Annexe 3 : Tableaux de données sur le climat

Veillez consulter la portée de l'analyse et les références des paramètres climatiques fournis dans les tableaux de données ci-dessous à l'annexe 1.

Actions

Principal paramètre climatique	Unité	Total	Actions canadiennes		Actions américaines		Actions internationales		Actions de marchés émergents	
			Portefeuille	Référence	Portefeuille	Référence	Portefeuille	Référence	Portefeuille	Référence
			53,40 \$	-	63,10 \$	-	26,50 \$	-	21,10 \$	-
Émissions de dioxyde de carbone (péri-mètres 1 et 2)	Couverture des données (%)	99 %	99 %	100 %	100 %	100 %	99 %	100 %	99 %	100 %
Émissions déclarées (péri-mètres 1 et 2)	Pourcentage des titres détenus (%)	87 %	83 %	84 %	85 %	88 %	92 %	93 %	93 %	83 %
Émissions estimées (péri-mètres 1 et 2)	Pourcentage des titres détenus (%)	13 %	15 %	16 %	15 %	11 %	7 %	7 %	6 %	17 %
Émissions financées (émissions totales de carbone)	Mt éq. CO2	8,2	4,3	-	1,8	-	1,4	-	0,7	-
Émissions/M\$ investis (empreinte carbone)	t éq. CO2/M\$ investis	49,8	80,2	83,6	28,1	28,4	51,7	62,9	35,1	151,3
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (en part des ventes)	t éq. CO2/M\$ de vente	142,9	256,0	261,5	90,1	104,7	90,6	97,5	82,4	326,6
Émissions de dioxyde de carbone (péri-mètre 3)	Couverture des données (%)	99 %	99 %	99 %	100 %	100 %	99 %	100 %	99 %	99 %
Émissions financées (émissions totales de carbone)	Mt CO ₂ eq.	54,7	25,8	-	12,6	-	12,4	-	4,0	-
Émissions/M\$ investis (empreinte carbone)	t CO ₂ eq./M\$ invested	333,5	483,0	514,1	200,2	194,8	466,3	497,1	187,1	532,2
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (en part des ventes)	t CO ₂ eq./M\$ sales	752,0	1110,4	1148,9	509,6	580,4	833,3	884,2	476,5	937,9
Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques	Couverture des données (%)	99 %	98 %	100 %	100 %	100 %	99 %	100 %	98 %	100 %
Émetteurs ayant un objectif validé, fondé sur des données scientifiques (selon la SBTi)	Pourcentage des titres détenus (%)	32 %	17 %	16 %	39 %	43 %	57 %	53 %	16 %	16 %
Émetteurs s'étant engagés à fixer un objectif fondé sur des données scientifiques (selon la SBTi)	Pourcentage des titres détenus (%)	11 %	7 %	6 %	15 %	16 %	9 %	11 %	9 %	10 %
Émetteurs ayant déclaré eux-mêmes un objectif de zéro émission nette	Pourcentage des titres détenus (%)	18 %	28 %	27 %	14 %	14 %	15 %	20 %	13 %	15 %
Émetteurs ayant un autre objectif climatique	Pourcentage des titres détenus (%)	27 %	37 %	35 %	20 %	22 %	13 %	12 %	42 %	30 %
Respect de l'objectif de température	Couverture des données (%)	99 %	98 %	99 %	100 %	100 %	99 %	99 %	99 %	99 %
Respect de l'objectif de température	Degrés Celsius (°C)	2,7	3,6	3,8	2,2	2,4	2,3	2,2	2,0	3,0
Hausse inférieure à 2 °C	Pourcentage des titres détenus (%)	66 %	57 %	57 %	72 %	71 %	69 %	70 %	62 %	47 %
Hausse entre 2 et 3 °	Pourcentage des titres détenus (%)	18 %	15 %	17 %	16 %	18 %	20 %	19 %	28 %	33 %
Hausse supérieure à 3 °C	Pourcentage des titres détenus (%)	15 %	26 %	25 %	11 %	11 %	9 %	11 %	9 %	19 %
Analyse de scénarios climatiques	Couverture des données (%)	99 %	99 %	100 %	100 %	100 %	99 %	100 %	99 %	99 %
1,5 °C (transition ordonnée) – Zéro émission nette d'ici 2050	(%) VAR climatique	-10 %	-16 %	-17 %	-6 %	-7 %	-12 %	-13 %	-8 %	-17 %
1,5 °C (transition désordonnée) – Zéro émission nette divergente	(%) VAR climatique	-14 %	-21 %	-22 %	-9 %	-10 %	-15 %	-15 %	-10 %	-22 %
2 °C (transition ordonnée) – Hausse inférieure à 2 °C	(%) VAR climatique	-5 %	-6 %	-6 %	-3 %	-3 %	-6 %	-7 %	-6 %	-12 %
2 °C (transition désordonnée) – Transition retardée	(%) VAR climatique	-9 %	-14 %	-14 %	-5 %	-6 %	-10 %	-11 %	-7 %	-15 %
3 °C – Contributions déterminées au niveau national	(%) VAR climatique	-5 %	-7 %	-7 %	-3 %	-4 %	-6 %	-7 %	-8 %	-12 %

Obligations de sociétés

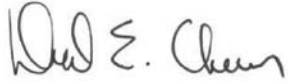
Principal paramètre climatique	Unité	Total	Actions canadiennes		Actions américaines		Actions internationales		Actions de marchés émergents	
			Portefeuille	Référence	Portefeuille	Référence	Portefeuille	Référence	Portefeuille	Référence
Actifs sous gestion inclus dans la portée de l'analyse (G\$ US)			55,5 \$	-	32,7 \$	-	32,4 \$	-	8,0 \$	-
Émissions de dioxyde de carbone (péri-mètres 1 et 2)	Couverture des données (%)	62 %	63 %	71 %	61 %	74 %	65 %	71 %	46 %	49 %
Émissions déclarées (périmètres 1 et 2)	Pourcentage des titres détenus (%)	50 %	51 %	55 %	47 %	59 %	56 %	59 %	35 %	38 %
Émissions estimées (périmètres 1 et 2)	Pourcentage des titres détenus (%)	12 %	13 %	16 %	15 %	15 %	10 %	13 %	11 %	11 %
Émissions financées (émissions totales de carbone)	Mt éq. CO2	3,1	1,1	-	1,0	-	0,6	-	0,4	-
Émissions/M\$ investis (empreinte carbone)	t éq. CO2/M\$ investis	24,3	19,7	23,2	31,6	31,6	17,7	30,1	52,8	105,8
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (en part des ventes)	t éq. CO2/M\$ de vente	251,7	329,7	281,8	232,7	298,4	75,4	210,9	625,0	590,4
Émissions de dioxyde de carbone (périmètre 3)	Couverture des données (%)	61 %	61 %	69 %	61 %	74 %	65 %	71 %	45 %	49 %
Émissions financées (émissions totales de carbone)	Mt CO ₂ eq.	17,3	6,3	-	5,4	-	4,2	-	1,4	-
Émissions/M\$ investis (empreinte carbone)	t CO ₂ eq. /\$M investé	134,2	113,6	131,2	164,3	176,2	129,3	171,5	174,2	268,3
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (en part des ventes)	t CO ₂ eq. /\$M sales	716,0	688,3	637,0	605,8	679,7	670,4	628,1	1842,6	1141,2
Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques	Couverture des données (%)	75 %	75 %	83 %	76 %	87 %	80 %	88 %	56 %	63 %
Émetteurs ayant un objectif validé, fondé sur des données scientifiques (selon la SBTi)	Pourcentage des titres détenus (%)	19 %	10 %	15 %	24 %	27 %	31 %	32 %	10 %	13 %
Émetteurs s'étant engagés à fixer un objectif fondé sur des données scientifiques (selon la SBTi)	Pourcentage des titres détenus (%)	8 %	5 %	6 %	7 %	9 %	15 %	10 %	4 %	6 %
Émetteurs ayant déclaré eux-mêmes un objectif de zéro émission nette	Pourcentage des titres détenus (%)	22 %	27 %	29 %	19 %	27 %	22 %	25 %	8 %	14 %
Émetteurs ayant un autre objectif climatique	Pourcentage des titres détenus (%)	18 %	25 %	24 %	16 %	18 %	9 %	17 %	19 %	16 %
Respect de l'objectif de température	Couverture des données (%)	56 %	56 %	65 %	59 %	71 %	58 %	69 %	40 %	46 %
Respect de l'objectif de température	Degrés Celsius (°C)	2,6	2,9	2,7	2,4	2,4	2,2	2,2	3,7	3,5
Hausse inférieure à 2 °C	Pourcentage des titres détenus (%)	37 %	38 %	46 %	41 %	48 %	39 %	48 %	11 %	18 %
Hausse entre 2 et 3 °	Pourcentage des titres détenus (%)	10 %	6 %	6 %	11 %	13 %	15 %	13 %	9 %	12 %
Hausse supérieure à 3 °C	Pourcentage des titres détenus (%)	9 %	12 %	13 %	7 %	11 %	4 %	8 %	20 %	16 %
Analyse de scénarios climatiques	Couverture des données (%)	45 %	41 %	53 %	54 %	64 %	50 %	62 %	25 %	42 %
1,5 °C (transition ordonnée) - Zéro émission nette d'ici 2050	(%) VAR climatique	-9 %	-9 %	-9 %	-8 %	-9 %	-7 %	-9 %	-30 %	-28 %
1,5 °C (transition désordonnée) - Zéro émission nette divergente	(%) VAR climatique	-12 %	-13 %	-12 %	-13 %	-13 %	-8 %	-12 %	-36 %	-34 %
2 °C (transition ordonnée) - Hausse inférieure à 2 °C	(%) VAR climatique	-5 %	-4 %	-4 %	-4 %	-5 %	-4 %	-4 %	-18 %	-18 %
2 °C (transition désordonnée) - Transition retardée	(%) VAR climatique	-8 %	-8 %	-7 %	-7 %	-8 %	-7 %	-8 %	-24 %	-22 %
3 °C - Contributions déterminées au niveau national	(%) VAR climatique	-5 %	-5 %	-4 %	-5 %	-5 %	-4 %	-5 %	-18 %	-17 %

Obligations souveraines

Principal paramètre climatique	Unité	Total	Marchés développés		Marchés émergents	
			Portefeuille	Référence	Portefeuille	Référence
Actifs sous gestion inclus dans la portée de l'analyse (G\$ US)			40,8 \$	–	\$14,8 \$	–
Émissions de dioxyde de carbone	Couverture des données (%)	99 %	100 %	100 %	96 %	74 %
Émissions financées (émissions totales de carbone)	Mt éq. CO2	13,7	9,7		4,0	
Émissions/M\$ investi (empreinte carbone)	t éq. CO2/M\$ investis	246,5	237,2	219,3	272,2	295,1
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (par rapport au PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat)	t éq. CO2/M\$ de vente	248,9	237,2	219,6	282,2	318,7
Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques	Couverture des données (%)	100 %	100 %	100 %	100 %	80 %
Émetteurs ayant un objectif de zéro émission nette (quel-conque)	Pourcentage des titres détenus (%)	96 %	100 %	98 %	86 %	61 %
Émetteurs ayant un objectif de zéro émission nette fixé par la loi	Pourcentage des titres détenus (%)	72 %	93 %	79 %	14 %	10 %
Émetteurs ayant un objectif de zéro émission nette défini dans un document de politique	Pourcentage des titres détenus (%)	16 %	6 %	17 %	41 %	32 %
Émetteurs ayant un objectif de zéro émission nette faisant l'objet d'une déclaration ou d'un engagement	Pourcentage des titres détenus (%)	2 %	0 %	0 %	9 %	7 %
Émetteurs ayant un objectif de zéro émission nette proposé ou en discussion	Pourcentage des titres détenus (%)	6 %	1 %	2 %	22 %	13 %
Émetteurs ayant d'autres objectifs climatiques	Pourcentage des titres détenus (%)	4 %	0 %	0 %	9 %	7 %

Annexe 4 : Déclaration confirmant la conformité de la déclaration par rapport au document ESG Sourcebook

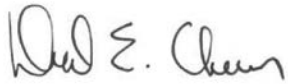
Je soussigné, Daniel E. Chornous, chef mondial des placements, confirme par la présente, au nom de RBC Global Asset Management (U.K.) Limited, que les informations contenues dans le présent Rapport climatique 2023 RBC GMA répondent aux exigences du chapitre 2 du document Environmental, Social and Governance Sourcebook publié par la FCA.



Daniel E. Chornous, CFA

Chef des placements, RBC Gestion mondiale d'actifs

Je soussigné, Dan Chornous, chef mondial des placements, confirme par la présente, au nom de BlueBay Asset Management LLP, que les informations contenues dans le présent Rapport climatique 2023 RBC GMA répondent aux exigences du chapitre 2 du document Environmental, Social and Governance Sourcebook publié par la FCA.



Daniel E. Chornous, CFA

Chef des placements, RBC Gestion mondiale d'actifs

RBC Gestion mondiale d'actifs

Le présent document est fourni par RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA) à titre indicatif seulement. Il ne peut être ni reproduit, ni distribué, ni publié sans le consentement écrit préalable de RBC GMA ou de ses entités affiliées mentionnées dans les présentes. Le présent document ne constitue pas une offre d'achat ou de vente ou la sollicitation d'achat ou de vente de titres, de produits ou de services dans aucun territoire. **Il n'a pas non plus pour objectif de fournir des conseils juridiques, comptables, fiscaux, financiers, liés aux placements ou autres, et ne doit pas servir de fondement** à de tels conseils. Le présent document ne peut pas être distribué aux investisseurs résidant dans les territoires où une telle distribution est interdite. RBC GMA est la division de gestion d'actifs de Banque Royale du Canada (RBC) qui regroupe RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited et RBC Global Asset Management (Asia) Limited, qui sont des filiales distinctes, mais affiliées de RBC.

Au Canada, le présent document est fourni par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., qui est régie par chaque commission provinciale ou territoriale des valeurs mobilières auprès de laquelle elle est inscrite. Aux États-Unis, le présent document est fourni par RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., un conseiller en placement agréé par le gouvernement fédéral. En Europe, le présent document est fourni par RBC Global Asset Management (UK) Limited, qui est agréée et régie par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni. En Asie, le présent document est fourni par RBC Global Asset Management (Asia) Limited, qui est inscrite auprès de la Securities and Futures Commission (SFC) de Hong Kong.

Vous trouverez des précisions sur RBC GMA au www.rbcgam.com.

Le présent document n'a pas été revu par une autorité en valeurs mobilières ou toute autre autorité de réglementation et n'est inscrit auprès d'aucune d'entre elles. Il peut, s'il est approprié et permis de le faire, être distribué par les entités susmentionnées dans leur territoire respectif.

Tout renseignement prospectif sur les placements ou l'économie contenu dans le présent document a été obtenu par RBC GMA auprès de plusieurs sources. Les renseignements obtenus de tiers sont jugés fiables, mais ni RBC GMA, ni ses sociétés affiliées, ni aucune autre personne n'en garantissent explicitement ou implicitement l'exactitude, l'intégralité ou la pertinence. RBC GMA et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard des erreurs ou des omissions relatives à ces renseignements.

Les opinions contenues dans le présent document reflètent le jugement et le leadership éclairé de RBC GMA, et peuvent changer à tout moment. Elles sont données à titre indicatif seulement et ne visent pas à fournir des conseils financiers ou liés aux placements et ne doivent pas servir de fondement à de tels conseils. RBC GMA n'est pas tenue de mettre à jour ces opinions.

RBC GMA se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de corriger ou de modifier ces renseignements, ou de cesser de les publier.

Les rendements antérieurs ne sont pas garants des résultats futurs. Tout placement comporte un risque de perdre la totalité ou une partie du montant investi. Les rendements estimatifs indiqués, le cas échéant, sont présentés à titre indicatif seulement et ne constituent en aucun cas des prévisions. Les rendements réels pourraient être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués et pourraient varier considérablement, surtout à court terme. Il est impossible d'investir directement dans un indice.

Certains énoncés contenus dans le présent document peuvent être considérés comme étant des énoncés prospectifs, lesquels expriment des attentes ou des prévisions actuelles à l'égard de résultats ou d'événements futurs. Les énoncés prospectifs ne sont pas des garanties de rendements ou d'événements futurs et comportent des risques et des incertitudes. Il convient de ne pas se fier indûment à ces énoncés, puisque les résultats ou les événements réels pourraient différer considérablement de ceux qui y sont indiqués en raison de divers facteurs. Avant de prendre une décision de placement, nous vous invitons à prendre en compte attentivement tous les facteurs pertinents.

MSCI ESG Research LLC, ses sociétés affiliées et toute autre partie qui participe à la compilation, au calcul ou à la création d'information (les « parties ESG ») ne donnent aucune garantie ou ne font aucune déclaration expresse ou implicite, et n'ont aucune responsabilité de quelque nature que ce soit en ce qui concerne les renseignements fournis par les parties ESG et contenus dans le présent rapport (les « renseignements »). Les renseignements ne peuvent pas être redistribués ou utilisés comme base pour d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'est ni approuvé, ni appuyé, ni examiné, ni produit par les parties ESG. Aucun des renseignements ne constitue un conseil de placement ou une recommandation visant à prendre (ou à s'abstenir de prendre) une quelconque décision de placement et ne peut être considéré comme tel.

Bien que les fournisseurs de renseignements de RBC GMA, notamment, sans s'y limiter, MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées, obtiennent des renseignements auprès de sources qu'ils jugent fiables, les parties ESG ne garantissent aucune le caractère original, l'exactitude ou l'intégralité des données contenues dans le présent document et déclinent toute responsabilité expresse ou implicite, y compris celle touchant la qualité marchande desdites données, ou leur convenance à une fin particulière. Les renseignements ne peuvent être utilisés qu'à des fins internes. Ils ne peuvent pas être reproduits ou redistribués sous quelque forme que ce soit et ne peuvent pas être utilisés comme base ou composante d'un instrument financier, d'un produit ou d'un indice. De plus, par lui-même, aucun renseignement ne peut être utilisé pour déterminer quels titres peuvent être achetés ou vendus ni à quel moment ils peuvent être achetés ou vendus. Aucune des parties ESG ne peut être tenue responsable de toute erreur ou omission liée aux données contenues dans le présent document ni de dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, actuels ou éventuels, ou autres (y compris tout manque à gagner), même si la possibilité qu'ils se présentent leur avait été signalée.

®/™ Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., 2024

(06/2024)

021GAM022 (06-2024) 2024 CLIMATE REPORT FR V3 07/04/2024

